

**FRUCTÔSE
(DUNKERQUE)**
« NOUS PROPOSONS
DIFFÉRENTES
FORMES DE SOUTIEN
À LA CRÉATION. »
**DROITS D'AUTEUR
FAUT-IL ADHÉRER
À UNE SOCIÉTÉ
D'AUTEURS ?
RENCONTRE
AVEC L'ADAGP**

**FINANCER
SA FORMATION
QUELS ARTISTES
Y ONT DROIT ?
COMMENT EN
PROFITER ?
POURQUOI C'EST
IMPORTANT ?
MON 1^{er} DESSIN
DE PRESSE
FRANÇOIS
OLISLAEGER**

**PROFESSION
COLORISTE DE BD
RENCONTRE AVEC
DELPHINE RIEU
FAIRE RAYONNER
LA SCÈNE ARTISTIQUE
FRANÇAISE
LE CPGA INITIE UN
NOUVEAU PROJET
À LOS ANGELES
GRAND ENTRETIEN
THOMAS HIRSCHHORN**



NOUVELLE
FORMULE
BIMESTRIELLE

THOMAS HIRSCHHORN

« DANS L'ART, IL N'Y A
JAMAIS UN SUCCÈS TOTAL,
MAIS IL N'Y A JAMAIS UN
TOTAL ÉCHEC NON PLUS. »

Manifestation internationale d'Art Contemporain
du 5 avril au 9 juin 2019

PULS'ART

LE MANS



Sebastien BAYET
du 13 avril au 9 juin

Collégiale St-Pierre-La-Cour
Avenue Rostov sur le Don



Françoise JOUDRIER
du 2 mai au 9 juin

Pavillon Monod
Parc Monod



Marion TIVITAL
du 5 avril au 8 juin

Hôtel de Ville
Place Saint-Pierre

CITÉ DES ARTS du 30 mai au 2 juin 2019

www.pulsart-lemans.com

Les Quinconces
Place des Jacobins

50 ARTISTES



Isabelle Milleret



Khaled Alkhany



Tof Vanmarque



Mélanie Pasquier

BIMESTRIELLE NOUVELLE FORMULE

art INSIDER

LA REVUE DES PROFESSIONNELS DE L'ART

Art Insider
113, boulevard Richard-Lenoir
75011 Paris

01 40 01 04 26
bonjour@artinsider.fr
www.artinsider.fr

Direction de la publication : Milarépa Bacot
Rédaction en chef : Alexandrine Dhainaut
Direction exécutive : Isabelle Caparros
Relecture : Dominique Crebassol
Graphisme : Patrice Pellier

Contributeurices de ce numéro :
Antinéa Garnier, Barbara Soyer,
Géraldine de Spéville, Marie-Hélène Vignes

Une info à nous communiquer ? redaction@artinsider.fr
Publicité & partenariat business@artinsider.fr
Abonnement www.artinsider.fr

Imprimé en France sur Cyclus offset
pour le compte de Art Insider

Commission paritaire : 0420 T 93638
Numéro ISSN : 2607-9453
Dépôt légal mai 2019

EN COUVERTURE :

Thomas Hirschhorn. Vue de l'exposition « Re-Sculpt », 2018.
Ming Contemporary Art Museum, Shanghai (Chine).
Courtesy : the artist and McaM, Shanghai © Adagp, 2019

04 LES INFOS DU MOIS

LE (TRÈS) GRAND ENTRETIEN

08 THOMAS HIRSCHHORN ARTISTE

REPORTAGE

18 FOCUS SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

LIEU D'ÉMERGENCE

22 FRUCTÔSE, DUNKERQUE

INVENTER SON PARCOURS

26 ADHÉRER À UNE SOCIÉTÉ D'AUTEURS, POUR QUOI FAIRE ?

32 PROFESSION COLORISTE DELPHINE RIEU

38 LES INFOS PROFESSIONNELLES

LE FOCUS DU CPGA

40 FAIRE RAYONNER LA SCÈNE ARTISTIQUE FRANÇAISE

QUESTIONS PRATIQUES

44 L'ASSURANCE EN TANT QU'ARTISTE

45 REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

46 QUEL CONTRAT POUR L'ŒUVRE À PROTOCOLE ?

48 LES INFOS DES GALERIES

49 ON EN PARLE !

MATIÈRES À PENSER

50 À QUOI ÇA SERT UN.E ARTISTE AUJOURD'HUI ?

54 LES OPPORTUNITÉS DÉCRYPTÉES

58 L'AGENDA

MON 1^{er} DESSIN DE PRESSE

74 FRANÇOIS OLISLAEGER

les infos



© Hervé Di Rosa

RÉFLEXION

Mêmes têtes

Le Quotidien de l'art du 26 mars dernier s'interrogeait sur l'abonnement quasi perpétuel de personnalités telles que Jean de Loisy, Emma Lavigne ou Colette Barbier aux jurys, aussi bien de prix, de bourses que de diplômes en écoles d'art. Cette « hyper-présence », comme la nomme la journaliste Julie Ackermann, pose en effet la question pertinente de l'influence de ces personnalités et, finalement, du risque de sclérose du regard. Inviter plus d'artistes dans les jurys serait-il la solution ? Pas sûr qu'on ne finisse pas là aussi par retrouver les mêmes têtes...

POLÉMIQUE

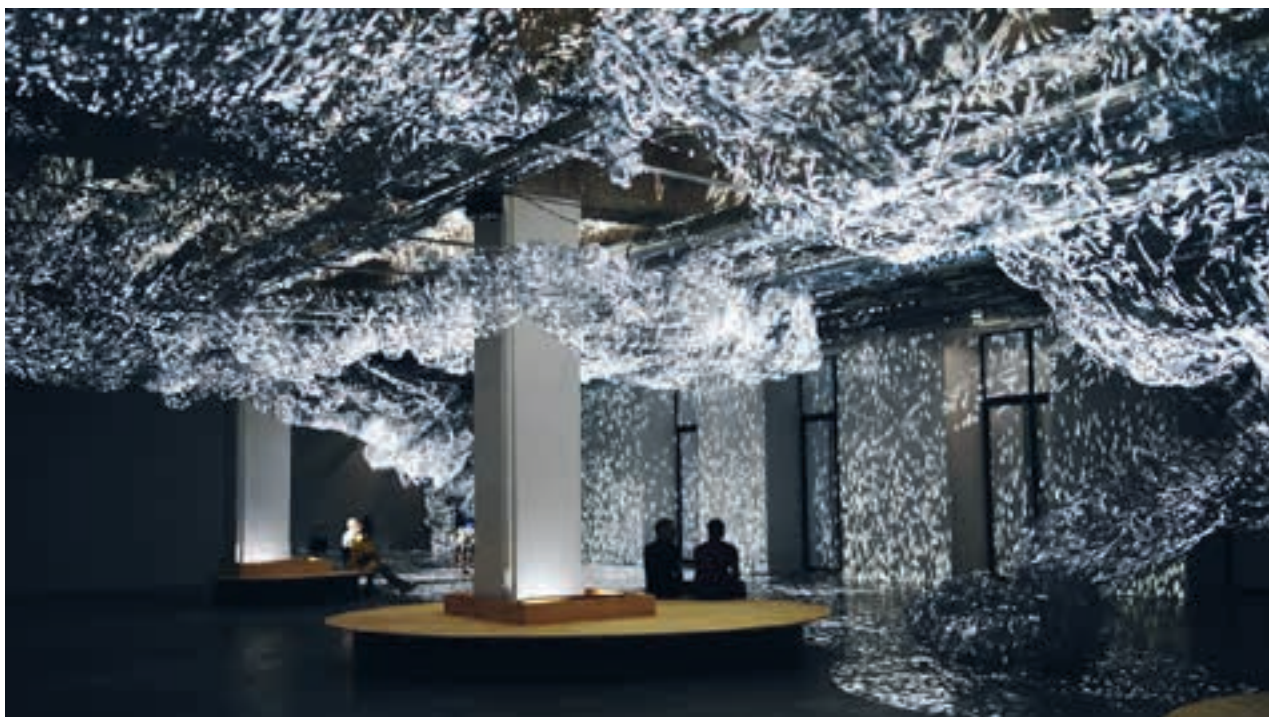
Une œuvre de Di Rosa jugée raciste

Dans une tribune de *l'Obs* du 9 avril, la réalisatrice Mame-Fatou Niang et l'écrivain Julien Suaudeau demandent le retrait d'une œuvre d'Hervé Di Rosa exposée à l'Assemblée nationale, pétition à l'appui. L'œuvre, consacrée à la célébration de la première abolition française de l'esclavage en 1794, véhiculerait une image « humiliante et déshumanisante ». Le seul hic, c'est que tous les personnages de Di Rosa ont les mêmes caractéristiques, qu'ils soient blancs ou noirs... L'artiste y voit donc une forme de censure inacceptable. À ce jour, la pétition a recueilli quelque 1 300 signatures.

MARCHÉ

Le marché français en baisse

Selon le rapport Art Basel, le marché de l'art dans le monde a progressé de 6 % en 2018 (pour la deuxième année consécutive), tandis que le marché français baisse (-5 %). Avec 6 % de part de marché, la France fait pâle figure à côté des États-Unis (44 % du marché), de la Grande-Bretagne (21 %) et de la Chine (19 %), qui perd néanmoins sa 2^e place depuis un certain ralentissement économique ayant rendu les collectionneurs plus frileux. (Source *Le Journal des arts*, 11 mars 2019)



SÉMINAIRE

Conclusions pas encore concluantes

Le séminaire européen « Becoming an artist », organisé aux Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire en mars dernier, mettait au cœur de sa réflexion la question de la diversité dans les écoles d'art. Le rapport produit à l'issue de ces deux jours de débat reprend les grandes questions posées, mais recense finalement peu de propositions concrètes à mettre en place. Un nouveau séminaire est programmé dans deux ans. On espère qu'il en sortira des conclusions un poil plus concluantes...

RÉOUVERTURE

La Fondation Martell, au fur et à mesure

Inaugurée en partie en 2016, la Fondation d'entreprise Martell située à Cognac, poursuit son réaménagement progressif (égrené jusqu'en 2020-2021). Elle vient de rouvrir ses portes avec l'œuvre interactive *L'Ombre de la vapeur* d'Adrien M & Claire B ; elle accueillera bientôt la 1^{re} édition du festival MétaMusiques (du 17 au 19 mai), marathon de quelque 12 concerts pendant 72 heures ; et en juillet, elle inaugurera son premier étage avec « Les Ateliers du faire », signant le début des premières résidences d'artistes, et *La Cène*, une œuvre du designer Guillaume Bardet. Une programmation mettant tous les sens à l'honneur.

BILAN

Parité, ça va mieux mais...

Le Journal des arts du 19 mars 2019 nous apprend que « l'égalité femmes-hommes progresse davantage dans les arts visuels que dans le spectacle vivant ou l'audiovisuel ». On conserve un nombre d'étudiantes supérieur à celui des étudiants (63 %) dans les 44 écoles d'art françaises, la diminution de ce chiffre une fois dans la vie active (45 % à la MDA et 36 % à l'AGESA), mais la part d'œuvres réalisées par des femmes et acquises par des Frac augmente (40 %, 46 % si l'on intègre les artistes de nationalité étrangère dans le calcul). Mais le gros « groups » perdue : 31 % de femmes exposées, 33 % dans les centres d'art (pourtant majoritairement dirigés par des femmes). Le travail de déconstruction des logiques de domination (bien souvent inconscientes) concerne tous les sexes. Néanmoins les choses progressent, on va bien finir par arriver à la parité !



Bauhaus-Museum Weimar

INAUGURATION

Happy Birthday Bauhaus !

Courant artistique majeur originaire de Weimar, le Bauhaus fut non seulement précurseur de l'architecture et du design contemporains, mais marqua également les arts plastiques et visuels, la danse ou encore le théâtre. Cent ans après sa création par Walter Gropius, le Bauhaus fête son anniversaire par l'inauguration d'un nouveau musée (conçu par l'architecte berlinoise Heike Hanada), qui compte bien s'ériger au sens propre comme au figuré contre la montée actuelle de l'extrême droite en Allemagne, en rappelant les persécutions du régime nazi qui avait fait fermer l'école en 1933, obligeant ses enseignants à quitter Weimar pour Berlin.

DÉLOCALISATION

Le Frac Auvergne déménage

En 2021, le Frac Auvergne déménagera de la rue du Terrail de Clermont-Ferrand pour poser ses valises dans la Halle aux blés, bâtiment datant de 1762, classé monument historique et inoccupé depuis 1999. Le cabinet ATL et Christian Laporte mèneront les travaux de réhabilitation des 2 700 m² qu'il offre, pour un budget d'environ 10 M €.

TRIENNALE

On voit grand à Dunkerque !

L'artiste Tania Mouraud s'est vue commander la réalisation de 3 œuvres monumentales pour la triennale Gigantisme – Art & Industrie (4 mai 2019 - 5 janvier 2020), grâce à un partenariat entre Rubis Mécénat et le Frac Grand Large - Hauts-de-France. Avec le langage visuel qui lui est propre – des lettres noires et des espacements blancs, étirés jusqu'à la limite du lisible - l'artiste investira le site de Rubis Terminal Dunkerque, sur le port, par une citation de Shakespeare tirée de *La Tempête* et une façade de la ville avec une phrase créée spécialement pour ce lieu : « Un endroit pour rêver dans chaque ville, espace-éternité ».

**RÉOUVERTURE**

Un centre d'art sous les verrous

Le centre d'art GwinZegal inaugure ses nouveaux espaces avec l'exposition « L'Échappée », titre quelque peu ironique quand on songe au bâtiment où ce lieu dédié à la photographie vient de prendre ses quartiers : l'ancienne prison de Guingamp. Il aura fallu deux ans de travaux pour réhabiliter l'établissement pénitentiaire construit au milieu du XIX^e siècle et classé monument historique en 1997. « L'Échappée » réunit les œuvres d'Alexandra Catiere, Malick Sidibé, Mark Neville, Samuel Gratacap, Charles Fréger, Mathieu Pernot, Aurore Bagarry, Roman Signer, Pino Musi, Juraj Lipscher, Raphaël Dallaporta, réalisées dans le cadre de leurs résidences au centre d'art. Ce nouvel écrin et cette nouvelle exposition sont à découvrir jusqu'au 9 juin.

BIENNALE DE LYON

Nouveaux lieux et type de commissariat

En 2019, la Biennale d'art contemporain de Lyon change de lieu et investit pour la première fois les 29 000 m² des anciennes Usines Fagor, situées dans le quartier Gerland. Le commissariat a été confié non plus à une seule tête pensante mais à une équipe curatoriale, celle du Palais de Tokyo, qui regroupe pas moins de 7 commissaires (voir rubrique « On en parle ! »). La Biennale réunira de manière paritaire une cinquantaine d'artistes de toutes générations et nationalités, autour de notions écologiques, tendance du moment, telles que la permaculture, le lien au vivant ou encore la cosmogonie.

► Du 18 septembre 2019
au 5 janvier 2020





ÊTRE ARTISTE EST UNE DÉCISION, QUE L'ON DOIT PRENDRE SOI-MÊME

le (très) grand
entretien

ET EN AUCUN CAS UNE DESTINÉE OU UN HÉRITAGE

Thomas
Hirschhorn,
artiste

Propos recueillis
par Alexandrine Dhainaut

Thomas Hirschhorn a débarqué en France de sa Suisse natale en 1984 et n'en est jamais parti. Le premier lauréat du Prix Marcel-Duchamp poursuit, depuis, un travail radical, social et inclusif. Ce grand entretien en est sans doute le manifeste. Rencontre avec un « artiste-travailleur-soldat » hors norme.



Quand et comment commence votre destin d'artiste ?

Dans la famille où j'ai grandi, personne ne connaissait ou ne s'intéressait à l'art ni à un ou une artiste. La notion d'« art » n'importait pas, n'existait pas. Les seuls livres d'art - je m'en souviens - étaient les « livres Point Silva » du Louvre de Paris, du Prado de Madrid, de la Alte Pinakothek de Munich et du British Museum de Londres - des livres que par ailleurs j'aimais regarder. J'ai rencontré tardivement l'art dans un musée. J'ai pris conscience de l'impact qu'il pouvait avoir sur moi grâce à l'institution « Musée » et j'ai ainsi compris qu'être artiste est une décision, que l'on doit prendre soi-même et en aucun cas une destinée ou un héritage.

Vous avez étudié à l'école de Design de Zürich. Y a-t-il eu un enseignement particulièrement marquant pour vous ?

L'appellation exacte de mon école est importante quant à son histoire - et à mon époque (1978-1983) : Kunstgewerbeschule Zürich (école d'arts appliqués). Ce qui m'a marqué, c'était justement la rencontre que j'ai pu faire avec l'art, grâce à des camarades de classe qui m'emmenaient dans les musées et galeries d'art. C'est ainsi que je suis entré véritablement en contact - d'un à un - avec une œuvre d'art. Pour moi, le fait que l'art puisse être vecteur d'émancipation, de ma propre émancipation, a été le révélateur. Je l'ai compris avec le travail d'Andy Warhol que j'ai vu pour la première fois dans l'exposition de la Kunsthaus

Zürich en 1978. J'étais touché par son travail, surtout par *129 Die in Jet !*. J'étais ébloui, heureux, j'étais touché par l'art. Je me souviendrai toujours de ce moment de grâce et de solitude. Je me suis senti inclus dans le travail, dans l'art. J'ai compris que l'art, parce que c'est de l'art, a le pouvoir de transformer chaque être humain, qu'il pouvait me donner l'espace de réflexion par moi-même, et seulement à travers moi-même. *129 Die in Jet !* est l'œuvre qui a cristallisé pour moi cette ouverture décisive, cet acte d'émancipation.

La décision de devenir artiste est intervenue à ce moment-là ?

J'ai d'abord compris qu'être artiste ou pas n'est pas la question ou le problème. Le vrai problème est : quel travail faire ? Quel art faire ? Pour moi, c'était donc la décision à prendre et la question à laquelle répondre. J'ai pris cette décision après mes six premières années à Paris, vers 1989. C'était une décision cruciale, car une fois prise, tout est devenu clair et simple. Rien n'est devenu plus facile, mais tout est devenu limpide : vivre et mourir pour mon travail ! J'ai décidé que l'art serait pour moi un outil - ou une arme - pour comprendre et connaître le monde dans lequel je suis, notre seul et unique monde ; pour me confronter à la réalité, pour vivre dans le temps dans lequel je vis. Je veux toujours me poser la question : mon travail est-il capable de créer un événement ? Puis-je rencontrer l'autre à travers mon travail ? Par lui, suis-je en train de changer quelque chose ? Mon travail crée-t-il une percée ? Je veux penser le travail que je fais aujourd'hui - dans mon environnement, dans mon histoire - comme quelque chose qui dépasse mon environnement et va au-delà de mon histoire. Je veux m'efforcer, dans et au travers de mon travail, de me poser des questions universelles. C'est pourquoi je dois travailler avec ce qui m'entoure, avec ce que je connais et qui me touche, moi. Cela veut dire que le travail que je fais ici et maintenant doit être d'une portée universelle. L'image qui me vient à l'esprit lorsque je réfléchis à ce qu'est un artiste, est celle de l'acteur qui joue le guide dans le film *Stalker* d'Andrei Tarkovski. Dans ce film, il y a la scène dans laquelle le « stalker » - qui guide un groupe de gens dans une zone interdite alors que lui-même ne connaît pas le chemin - lance une pierre devant

1 Réalisé en 1962, *129 Die in Jet !* est une peinture d'Andy Warhol reproduisant la une de *The New York Mirror* relatant une catastrophe aérienne.

double page précédente : Thomas Hirschhorn. Vue de l'exposition « Re-Sculpt », 2018. Ming Contemporary Art Museum, Shanghai (Chine). Courtesy : the artist and McaM, Shanghai © Adagp, 2019

ci-dessus : Thomas Hirschhorn, exposition « Flamme éternelle », Palais de Tokyo, Paris, 2014. Photographie : Alexander Bikbov

lui et la suit. Il trouve ainsi son chemin, en suivant la pierre tombée. Il est - en étant le guide - suivi par les gens qu'il doit guider.

Quelles ont été les motivations à vous installer à Paris ?

De rencontrer ma propre mesure : il me fallait, en tant qu'artiste, un espace de « vérité » pour y confronter ma propre mesure car ce sont ces espaces de « vérité » qui sont nécessaires à la création. Je ne cherche ni le calme, ni la contemplation, ni à « me la couler douce ».

Comment s'est passée la transition dans la vie active en tant qu'artiste ? Comment avez-vous organisé votre début d'activité professionnelle (en termes de conditions de travail, de rémunération) ?

Parce que - comme je l'ai dit - tout est devenu simple et clair après ma décision de mettre mon travail dans le champ de l'art et dans l'histoire de l'art. J'étais donc préparé et prêt à payer le prix pour ma décision de faire de l'art. Je savais qu'il s'agissait de cela : en tant qu'artiste, je devrais toujours être prêt à payer - en premier - le prix pour mon travail. J'ai vécu plusieurs années de solitude et de recherche à Paris. J'ai beaucoup travaillé dans de tout petits espaces, isolé et sans pression, vivant de petits travaux dits « alimentaires » pendant des années. C'est seulement à 38 ans que j'ai pu vivre uniquement de mon travail d'artiste. Durant cette période, grâce aux discussions avec des amis, à des rencontres, à la lecture et à des visites d'expositions, j'ai pu m'imprégner et me poser des questions. J'ai compris qu'il ne fallait pas que je me laisse neutraliser par une idée politique que je m'étais mal formulée et mal posée : l'idée de faire un « travail politique ». J'ai compris qu'il fallait au contraire « travailler politiquement », et qu'il me fallait rester absolument fidèle à mon premier amour : le collage. Je devais le projeter dans une autre dimension pour créer un nouveau monde : le mien. Avoir compris cela était une réelle ouverture et une réelle possibilité pour travailler politiquement. Pendant ces années si importantes pour moi à Paris, j'ai compris et formulé les choses ainsi : quelle est ma position ? Puis-je donner une forme à cette position ? La forme que je donne est-elle une forme universelle ? Et cette forme peut-elle créer des conditions pour impliquer l'Autre ?

« UN "ARTISTE-TRAVAILLEUR-SOLDAT" SIGNIFIE AVOIR UNE MISSION, CELLE DE TRAVAILLER, BEAUCOUP, ET ME BATTRE POUR MA POSITION, MA FORME, MA LOGIQUE ET MA NOTION D'ART (CELLE QUE J'AI L'AMBITION D'INVENTER). »

Quelles ont été les rencontres déterminantes dont vous parlez ?

Beaucoup de gens m'ont aidé. Des rencontres m'ont marqué, des livres m'ont touché et beaucoup d'expositions m'ont nourri. Je ne veux pas tomber dans un cliché d'une seule personne ou d'un seul événement. Tout cela était simplement mon chemin, ma voie, ma trajectoire. Je l'ai fait en étant « artiste-travailleur-soldat », un terme que j'ai inventé. Un « artiste-travailleur-soldat » signifie avoir une mission, celle de travailler, beaucoup, et me battre pour ma position, ma forme, ma logique et ma notion d'art (celle que j'ai l'ambition d'inventer). Dans ce processus rien n'a été facile pour moi, rien ne m'a été donné, ni offert. Parce que je ne suis ni spécialement malin, ni spécialement informé. Mais ne pas être malin et ne pas être informé ne veut pas dire être sans arme. Mon arme est l'art, mon art, et d'avoir compris qu'il fallait utiliser l'art comme un outil ou une arme m'a aidé. J'aime travailler, j'aime produire. La notion du travail dans l'art est essentielle - je l'affirme - et c'est pour cela que je suis un travailleur. J'ai une mission, c'est pour cela que je suis un combattant, un guerrier ou un soldat. Par ce terme de « travailleur », je veux souligner l'importance du travail, de la production et l'importance de sa réalisation. Être un « travailleur » signifie aussi refuser les termes de « génie », de « star » ou « d'enfant prodige ». Par le terme « soldat », je veux souligner le fait que je dois me battre pour mon travail, ma position, ma forme. Dans ce combat, il n'y a jamais de vainqueur ni de vaincu, faire de l'art est un perpétuel combat. Je

ne combats personne et ne lutte contre rien. Je lutte pour mon travail, pour ma compréhension de l'art, pour mon art, je lutte pour l'art ! Être artiste signifie avoir une mission.

Vous êtes représenté par la galerie Chantal Crousel. Comment la collaboration s'est-elle nouée ?

J'ai rencontré Chantal Crousel en 1996. Je connaissais bien sûr la renommée et le travail de sa galerie avant cela. Elle m'a d'abord invité à une exposition collective, « Dites-le avec des fleurs », en 1996, puis la même année, sa galerie a soutenu mon travail « Merci-Bus II », et par la suite, j'ai été invité à faire une exposition personnelle dans sa galerie en 1997.

Vous utilisez des matériaux « sans qualité apparente », issus du quotidien (carton, photocopie, ruban adhésif, journaux, papier aluminium, etc.). Pourquoi ? Cela a-t-il toujours été le cas ?

J'aime les matériaux avec lesquels je travaille. Mais aimer ne veut pas dire être amoureux de son matériau ou s'y perdre. Aimer son matériau veut dire le placer au-dessus de toute autre chose. Cela signifie le travailler sciemment et insister avec lui. J'aime ce matériau car je me suis décidé pour lui - je ne veux et ne peux donc pas le remplacer ni en changer. La décision pour un matériau est une décision capitale, elle est politique. Mes matériaux sont universels, ils n'ont pas de plus-value, d'autres gens les utilisent pour faire autre chose que de l'art, ils sont non intimidants, ils n'excluent personne. Ce sont des matériaux disponibles, d'urgence et de nécessité. Le matériel avec lequel je travaille doit et veut exprimer ceci, il fait partie de la forme. Or, la question de la forme est la question essentielle en art. La forme est une position. La forme, c'est ce que je peux donner. Elle est ce qui vient de moi et que moi seul vois ainsi, que moi seul connais, c'est moi seul qui peux l'affirmer et la défendre. Donner une forme, c'est tout donner. Le champ de forme et de force de mon travail est amour, philosophie, politique et esthétique. En d'autres mots, la forme est : éthique, clarté, précision, complexité, inclusion, outil, arme, chaos, incommensurable. La forme n'est pas une convention, ni une loi, ni une discipline. Elle n'exclut pas, ne témoigne pas d'une culture, d'un territoire ou d'une tradition.

La forme ne peut pas varier ou se laisser réduire, elle ne se laisse pas calculer et n'est pas stabilisée. La forme ne se laisse pas apprendre et il n'y a pas de « bonne » forme.

Comment se montent la production de vos projets, qui sont souvent ambitieux, et leur fabrication ?

Chaque travail est différent et chaque projet nécessite d'autres décisions, et bien sûr des moyens. Je pense qu'il est important que je sois impliqué - en tant qu'artiste - dans toutes les phases de la production et de la fabrication. Je dois en être responsable, je dois pouvoir répondre. Et il va de soi que je dois aussi assumer les problématiques et les contradictions liées à des productions complexes, ambitieuses et coûteuses. Ce qui compte avant tout pour faire mon travail, c'est l'aide dont j'ai besoin. Il faut que je m'aide moi-même et me fasse aider. Ce qui m'aide, c'est de penser aux quatre conditions d'artiste que Toni Negri² a établies : 1/ Avoir de réelles capacités physiques et intellectuelles. 2/ Être passionné. 3/ Être tenace. 4/ Chercher la confrontation avec la réalité. Je m'aide moi-même en m'inventant des lignes de conduite, qui me sont propres : se donner ses propres moyens, se créer ses propres notions ou se les approprier pour travailler, « agir sans tête », « énergie = oui ! qualité = non ! », s'affaiblir - mais faire un travail puissant, rester vulnérable et être souverain, ne pas s'économiser -, se dépenser, « Panic is the solution ! », être précis et toujours exagérer, s'autoriser soi-même, être cruel vis-à-vis de son propre travail, penser : « Less is less ! More is more ! » et aussi et surtout savoir que dans l'art, il n'y a jamais un succès total, mais il n'y a jamais un total échec non plus, « mieux, c'est toujours moins bien », penser à Joseph Beuys et sa phrase : « chaque être humain est un artiste », ou penser encore à la phrase d'Andy Warhol : « don't cry - work ! ».

² Antonio Negri dit Toni Negri est un philosophe et une figure historique de l'« opéraïsme » et de l'autonomie italienne. Il est notamment l'auteur, avec Michael Hardt, de *Empire* (2000), *Multitudes* (2004) et *Commonwealth* (2009).

ci-contre :
Thomas Hirschhorn. Montage de l'exposition « Re-Sculpt », 2018. Ming Contemporary Art Museum, Shanghai (Chine). Courtesy : the artist and McaM, Shanghai

« Flamme éternelle », Palais de Tokyo, Paris, 2014. Photographie : Alexander Bikbov © Adagp, 2019





«DANS L'ART, IL N'Y A JAMAIS UN SUCCÈS TOTAL, MAIS IL N'Y A JAMAIS UN TOTAL ÉCHEC NON PLUS, "MIEUX, C'EST TOUJOURS MOINS BIEN", PENSER A JOSEPH BEUYS ET SA PHRASE : "CHAQUE ÊTRE HUMAIN EST UN ARTISTE", OU PENSER ENCORE À LA PHRASE D'ANDY WARHOL : "DON'T CRY – WORK !".»

Votre travail est engagé, politiquement et socialement. Vous-même, en tant qu'individu, êtes aussi très impliqué dans vos projets (le « Musée précaire Albinet » ou « Flamme éternelle » en sont des exemples frappants de ce point de vue). Cette dimension politique est-elle facile à exprimer dans n'importe quel lieu (centre d'art/musée, galerie, espace public) ? A-t-elle pu un jour vous fermer des portes ?

Oui, je suis engagé avec et dans mon travail - comme chaque artiste ! Mais justement, je refuse les termes - me concernant - d'« artiste engagé » ou d'« artiste politique », ces notions ne font aucun sens, car on ne peut pas faire de l'art sans engagement et on ne peut pas faire de l'art sans avoir une politique pour le faire. Chaque artiste est donc engagé à 100 % avec et dans son travail et l'art est, en soi, politique. Je n'ai jamais fait une exposition « pour » une galerie, « pour » un musée, « pour » une Kunsthalle ou « pour » l'espace public. Je ne travaille pas ainsi. Il s'agit toujours de travailler « avec », jamais « pour », ni « contre », d'utiliser l'espace donné afin d'exprimer mes idées, de confronter ma position et de montrer mes formes. Je ne fais donc pas de différence entre les endroits d'exposition, ni par rapport à leur public, ou à leur « fonction », ni à leur prestige. Je pense que mes expositions peuvent en témoigner. Je ne pars jamais du contexte, qui est un critère inventé par des

théoriciens, pas par des artistes, et c'est un faux problème. Je pars de mon travail, je veux l'exposer le plus frontalement, le plus puissamment, le plus humblement, et aussi afin qu'il se confronte et établisse un dialogue. Je veux sans naïveté, ni cynisme, travailler avec le marché, cela veut dire travailler dans et avec la réalité du marché. J'ai fait 70 travaux d'espaces publics à ce jour, dont 10 avec la ligne de conduite « Présence et Production »³. Ce que je veux avec les projets « Présence et Production », c'est créer - par ma présence et avec ma production - un moment public. Ceci est possible dans l'espace public mais aussi dans une institution. Un projet « Présence et Production » demande beaucoup d'investissement, d'organisation, de logistique et de moyens. Mon travail - et l'expérience que j'ai pu en faire - me montre qu'il est possible de toucher, voire créer, un « public non-exclusif » et ce aussi dans l'institution, même si - certes - les proportions diffèrent selon l'emplacement du travail, que ce soit un quartier périphérique ou un musée au centre-ville. Le public non-exclusif est celui auquel j'adresse mon travail. C'est une de mes missions. Le public non-exclusif, c'est l'Autre, le voisin, l'inconnu, l'étranger, c'est celui qui me fait peur et que je ne connais pas, c'est celui qui n'est pas attendu, pas prévenu, c'est l'intrus, le non-intéressé, le passant, celui rencontré par hasard et c'est le plus proche. Le public non-exclusif n'exclut - justement - personne, il inclut tous les publics possibles. C'est pourquoi dans « public non-exclusif » sont inclus le curateur, l'intéressé par l'art, le collectionneur, le galeriste, le directeur de musée, l'historien d'art, le professeur d'art, le passionné d'art et le critique d'art. Ils font partie du public non-exclusif. Mais ils ne peuvent jamais être une cible pour mon travail et je ne dois jamais diriger mon travail vers eux.

Vous avez exposé en France mais aussi dans de nombreux pays à l'étranger. Certains pays sont-ils exemplaires dans leur soutien aux artistes et aux arts visuels ?

Je vis en France où je travaille mais j'expose souvent à l'étranger et j'en suis heureux, car j'expose simplement partout où l'on m'invite à montrer mon travail. Généralement, c'est le rôle et la fierté d'un État d'aider les artistes. Une démocratie doit être fière de pouvoir aider des artistes, de les soutenir et - tout simplement - d'avoir des

3 L'appellation « Présence et Production » regroupe les projets de Thomas Hirschhorn, tels que « Flamme éternelle » au Palais de Tokyo en 2014, où l'artiste demeure présent dans l'espace d'exposition durant toute la durée de celle-ci, et où différents espaces, matériaux et objets sont à disposition des visiteurs à des fins de créations, de rencontres ou de débats spontanés.
ci-contre :
Thomas Hirschhorn. Montage de l'exposition « Never Give Up The Spot », 2018. Villa Stuck, Munich (Germany). Courtesy : the artist and Villa Stuck, Munich © Adagp, 2019

« TOUT CE QUI M'INTÉRESSE, C'EST L'ART. CE QUI ME DONNE DE L'ÉNERGIE, C'EST SON POUVOIR DE TRANSFORMATION, D'ABORD DE MOI-MÊME MAIS AUSSI DE CHAQUE ÊTRE HUMAIN. »

artistes ! Les œuvres d'art les plus importantes de toute histoire de l'art se trouvent de toute façon - tôt ou tard - en possession de l'État, dans des musées qui appartiennent à l'État ou au Pays, c'est-à-dire à tout le monde ! Quant à moi, je suis heureux si mon travail est aidé et soutenu, et je ne l'oublie pas. Mais est-ce que mon travail doit en dépendre ? Je fais une différence entre « se faire aider » et « dépendre de l'aide ». Si je suis dépendant de l'aide, je ne fais plus mon travail librement. Pour un artiste, peu importe d'où provient l'aide, qu'elle soit publique ou privée, tant qu'il n'en fait pas dépendre son travail. Tous les artistes ont besoin d'être soutenus, surtout au début. Je pense que plus on est aidé, mieux c'est. Les premières aides et encouragements que j'ai reçus pour faire mon travail d'artiste provenaient - comme pour tout le monde - de ma famille, de mes amis et de mes proches, je ne l'oublie pas non plus. L'aide de l'État vient bien plus tard et c'est normal. Ce qui compte avant tout c'est qu'un artiste fasse son travail - coûte que coûte - avec ou sans l'aide de quiconque.

Que reste-t-il d'une exposition comme « Flamme éternelle » par exemple, un projet pensé spécifiquement pour le Palais de Tokyo ? Je prends l'exemple de cette exposition en pensant à la question suivante : peut-on facilement acquérir votre travail ? Les formes spécifiques de votre travail, parfois éphémères/précaires, intéressent-elles les collectionneurs (privés ou publics) ?

Ce qui reste, c'est d'avoir participé à un événement, à une expérience nouvelle. Ce sont les rencontres et l'amitié, c'est la grâce et les moments de grâce. Ce qui ne reste pas, c'est un objet. Mon

travail veut aller au-delà d'un objet, au-delà de la pensée liée à un objet ou de l'objet lui-même. Ce qui est précaire est précieux car la logique du précaire est la survie, et la vie. C'est l'éphémère qui - au contraire - porte en lui la logique de la mort. Le précaire est dynamique, créatif, il est invention, nouvelle logique. Le précaire est utopie que les précaires soient rejoints par les non-précaires, car ils auront compris alors que l'action, le mouvement, l'avenir et la vie doivent s'arracher - comme font les précaires - à chaque instant, à chaque endroit, encore et encore. Car cet arrachement permanent est la condition pour ne pas s'endormir, rester éveillé et attentif. C'est dans cette condition - en l'acceptant et en l'appliquant - que le précaire trouve sa dimension nouvelle et tout son sens.

Votre atelier est-il toujours situé à Aubervilliers ?

Oui, mon atelier est toujours à Aubervilliers, j'y suis depuis 2000 et j'y suis bien.

Qu'est-ce qui vous donne l'énergie de faire votre travail d'artiste ?

L'art ! L'art lui-même me donne de l'énergie pour m'y intéresser. En tant qu'artiste, il est normal et même nécessaire d'être intéressé avant tout par son travail, par le fait de le faire et d'être intéressé par l'art tout court, l'art qui est absolu, beauté, et qui est en lui-même énergie. Tout ce qui m'intéresse, c'est l'art. Ce qui me donne de l'énergie, c'est son pouvoir de transformation, d'abord de moi-même mais aussi de chaque être humain. Je crois à la grâce qui peut se montrer à travers l'art, et donc aussi dans et avec mon travail. La grâce s'établit d'elle-même, à l'intérieur de l'art et grâce à l'art même. Les rares et précieux « moments de grâce » témoignent du fait que l'art est un acte de transformation. La grâce s'offre d'elle-même, pour elle-même, et ne peut être planifiée ou provoquée. Afin de la toucher, d'être touché par elle, il faut être attentif, sensible et éveillé, ne jamais s'endormir pour être prêt à accepter ces « moments de grâce » quand et là où ils adviennent, dans leur précarité, leur instabilité et leur incertitude. Je dois savoir que la grâce ne peut être comptabilisée, mesurée ou documentée. Les « moments de grâce » ne sont pas un résultat, ils touchent au-delà d'un succès ou d'un échec. Car la grâce peut advenir même dans l'échec, je le

sais. Pour moi - artiste -, faire confiance à la grâce veut dire concrètement que je dois me perdre complètement dans mon travail et ressentir cette perte d'une façon totale et d'une façon telle que la compétence même de faire mon travail d'artiste vienne de cette perte. Me perdre et être perdu dans et avec mon travail doivent être ma seule, ma véritable compétence. La philosophe Simone Weil a merveilleusement écrit dans le chapitre « Accepter le vide » de son livre *La Pensateur et la Grâce*, que « la grâce comble, mais elle ne peut entrer que là où il y a un vide pour la recevoir, et c'est elle qui fait ce vide ». C'est pour la grâce que je veux travailler et que je veux me battre.

Et quel sera votre prochain projet d'« artiste-travailleur-soldat » ?

À l'été 2019, je vais réaliser un grand travail dans l'espace public en Suisse, sur la place de la Gare à Bienne : la « Robert Walser-Sculpture ». Je suis depuis longtemps fan de Robert Walser⁴, et j'ai fait plusieurs travaux qui lui rendent hommage. J'admire son travail et sa vie. J'ai donc été très heureux qu'on m'ait invité à concevoir un travail dans l'espace public à Bienne - sa ville natale -, car d'évidence, je pouvais réaliser un de mes rêves : faire un grand travail ambitieux à sa mémoire et pour son œuvre. Je ne suis pas le seul ni le premier, je veux juste, moi aussi, donner forme, ma forme, à l'admiration que je porte à Robert Walser. Cet auteur est important pour moi, car dans son travail et sa vie, il a posé la question du « succès » - problématique et si importante pour un artiste -, et la question de « ce qui est faible mais se prend pour fort », clairement d'actualité quand on veut donner et affirmer une nouvelle forme. Avec joie, j'ai donc décidé de nommer mon travail « Robert Walser-Sculpture », une sculpture dédiée à ce qui est actif : la présence, la production, la pensée, la mémoire, le moment, l'ici, le maintenant. La « Robert Walser-Sculpture » est la forme de ce qui est vivant, ce qui va venir, ce qui n'est pas garanti et ce qui est précaire. Je l'ai conçue avec la devise « Be an Outsider ! Be a Hero ! Be Robert Walser ! ». Il s'agit pour moi d'insister sur cette devise qui doit me guider dans tout le processus de travail. Elle m'aide à me focaliser sur un travail qui inclut un public non-exclusif, à projeter cette sculpture dans l'incertain, dans le nouveau, dans le futur et

à ne pas oublier qui était Robert Walser : un outsider. Cette devise lui rend hommage mais aussi à tous les outsiders et tous les héros. Et enfin, cette devise m'aide à ne pas faire une sculpture nostalgique ou romantique. « Be an Outsider ! Be a Hero ! », magnifique affirmation de Hélio Oiticica (artiste brésilien), est ce que, moi-même, je veux être : un être humain debout, fier, autonome et souverain. Il est logique que, tout d'abord, je fasse un effort pour essayer d'impliquer ce public non-exclusif, ces outsiders, ces héros ! ■

MINI-BIO

Né en 1957 à Berne (Suisse).
Vit et travaille à Paris depuis 1984.

Sélection d'expositions & prix

- 2018 Prix Meret-Oppenheim / Grand Prix suisse d'art, Suisse
- Expo coll. : « La collection BIC », Le Centquatre, Paris
- 2017 Expo coll. : « Le musée absent », WIELS, Bruxelles
- 2016 « Pixel-Collage », Galerie Chantal Crousel, Paris
- 2015 « All The World's Futures », Pavillon central, 56^e Biennale de Venise
- 2014 « Flamme éternelle », Palais de Tokyo, Paris
- Expo coll. : Manifesta 10, Saint-Pétersbourg
- Expo coll. : « 1984-1999. La Décennie », Centre Pompidou-Metz
- 2012 « Concordia, Concordia », Gladstone Gallery, New York
- 2009 Expo coll. : « La planète des signes (Érudition concrète 1) », comm. Guillaume Désanges, Le Plateau, Paris
- 2007 Musée d'Art contemporain, Québec
- 2004 « Musée précaire Albinet », Cité Albinet (en collaboration avec Les Laboratoires), Aubervilliers
- 2000 Prix Marcel-Duchamp, Paris /2001

4 Robert Walser (1878-1956) est un écrivain et poète suisse de langue allemande, auteur entre autres de *Les Enfants Tanner* (1907), *Le Commis* (1908), et *L'Institut Benjamenta* (1909).

Focus sur la formation professionnelle



Indispensable pour bien développer sa carrière, qui peut bénéficier de la formation professionnelle, comment bien la choisir et comment la financer ? On fait le point.

L'Afdas est le principal interlocuteur en matière de formation professionnelle. Cet organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) est chargé de collecter et de gérer les contributions obligatoires des entreprises au titre de la formation professionnelle, entre autres dans le secteur des arts visuels.

Qui peut y prétendre ?

Tous les artistes-auteurs, inscrits à la Maison des Artistes ou à l'Agessa mais...

... tous ne peuvent bénéficier d'une prise en charge par l'Afdas

La formation professionnelle des artistes-auteurs est accessible à tous les affiliés à la MDA ou à l'Agessa, mais depuis la réforme du régime de sécurité sociale en janvier dernier, chaque artiste-auteur est affilié dès le premier euro perçu. En réalité, pour pouvoir bénéficier de la prise en charge d'une formation, il faut pouvoir justifier d'un montant de recettes cumulées d'un minimum de 9 000 € brut sur les 3 dernières années, ou 12 000 € brut sur les 4 dernières, ou 15 000 € brut sur les 5 dernières années.

... si vous n'êtes pas éligible, pensez à vérifier à l'échelle régionale

« Lorsqu'on ne peut pas être éligible au financement et qu'on est par ailleurs demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi, le coût d'une formation peut être entièrement pris en charge par la Région, comme c'est le cas en Occitanie. Cette prise en charge concerne l'ensemble des demandeurs d'emploi du territoire national », précise Stefania Meazza, coordinatrice des formations au BBB, centre d'art toulousain qui dispense des formations conventionnées à destination des artistes-plasticiens. « Mais seules les formations conventionnées peuvent être prises en charge par la Région. Si tel n'est pas le cas, il ne reste aucune autre solution que de les financer de sa poche, ou de faire une demande de financement auprès de Pôle emploi, plutôt difficile à obtenir », conclut-elle.

Comment bien choisir sa formation et son organisme ?

Il existe à la fois :

– **des formations techniques** autour de savoir-faire telles que la soudure, céramique, découpe du bois, programmation informatique, etc., proposées par des lieux comme MilleFeuilles à Nantes ou Lieu-Commun à Toulouse ;



– **des formations transversales**, appelées « fonctions supports » qui sont nombreuses, touchant à l'administratif, le juridique, le montage et le financement de projet ou encore la communication.

« Au BBB centre d'art à Toulouse, les formations plébiscitées sont celles qui gravitent autour de la présentation du travail artistique, à l'oral et l'écrit (formulation de la démarche artistique, constitution d'un book à présenter ensuite à un diffuseur) ; l'éducation artistique et culturelle (comment monter un atelier à destination d'un public, avec quel type de méthodologie) ; les dispositifs de financement ; le montage d'un projet artistique en partenariat avec une entreprise ; le statut d'artiste-auteur autour des questions administratives, fiscales et juridiques », constate Stefania Meazza, dont la structure propose 7 parcours (et 1 module d'anglais appliqué à la culture), en format court (1, 2 ou 3 jours, toute l'année) ou long (de septembre à décembre, intitulé « Profession artiste »).

À l'Agécif, parmi la quarantaine de formations à destination des artistes-auteurs, les préoccupations principales portent également sur les questions de communication, de rédaction de contrats, ou de droit d'auteur, mais aussi le numérique. « En quelques jours, les stagiaires peuvent apprendre les rudiments des réseaux sociaux ou du montage d'un site Internet, qu'ils pourront très facilement administrer eux-mêmes. Nous avons également beaucoup de stagiaires pour InDesign ou PhotoShop, indispensables à la mise en page, et donc la communication de son travail », observe Denis Thévenin, directeur de cet organisme de formation

historique dédié au secteur culturel. « Les fonctions supports ne sont pas le cœur du métier de l'artiste mais sont les à-côtés incontournables », poursuit-il.

Chaque organisme de formation propose son propre catalogue. Le choix peut être influencé par le bouche-à-oreille (rien de tel que le retour d'anciens stagiaires), ou par des référents au sein des organismes référencés qui peuvent aiguiller les artistes-auteurs une fois leurs besoins énoncés. Pour trouver un organisme et une thématique ad hoc, l'Afdas possède également un moteur de recherche spécifique : https://formations.afdas.com/auteurs/@@training_search

Quelles sont les modalités d'inscription ?

Une fois le choix arrêté sur une formation, une demande doit être faite à l'Afdas au plus tard 3 semaines avant le début de la formation ou avant la date de commission pour les formations métier (dates disponibles sur www.afdas.com/auteurs/dates-des-commissions-auteurs).

Le dossier comprend :

- le formulaire à remplir accessible sur le site de l'Afdas
- un devis
- le programme de la formation
- votre CV
- une lettre de motivation
- vos justificatifs d'activité (attestation d'affiliation MDA ou Agessa en cours de validité, notes de droits d'auteur, déclaration fiscale n° 2035).

Frais annexes

Si la formation convoitée a lieu en dehors de la ville de résidence des artistes-auteurs, qu'elle soit longue ou courte, celle-ci occasionne forcément des frais (transport, hébergement, restauration). Une prise en charge peut être demandée à l'Afdas, sous certaines conditions.

— Transport

Si le lieu du stage est éloigné d'au moins 100 km aller/retour (hors Île-de-France et formation à l'étranger), avec devis estimatif à l'appui, la participation aux frais de transport est possible dans la limite de 300 € par période de 30 jours. S'il existe une formation équivalente dans la région de résidence, l'Afdas peut refuser le remboursement de ces frais. La demande devra impérativement être faite dans les 2 mois suivant la formation.

— Restauration et hébergement

La participation au financement des frais d'hébergement et de restauration est possible dans la limite de 700 € par période de 30 jours, justificatifs à l'appui.

Pour une information exhaustive sur toutes les autres conditions :

<https://www.afdas.com/images/4fin0030-v19-frais-transport-hebergement.pdf>

Information vs formation

Il n'est pas rare de voir certaines sessions d'information gratuites proposées aux artistes-auteurs, pouvant prendre les atours d'une formation encadrée. Si elles ont le mérite d'exister - mieux vaut de l'information que rien du tout, notamment dans des lieux quelque peu isolés de la France -, elles ne sont pas pour autant des plus fiables, pouvant être biaisées par une liberté d'interprétation d'informateurs qui ne sont pas des formateurs ; ou dispensées à un trop grand nombre, empêchant l'approche personnalisée d'un petit groupe (en formation, il n'excède pas 10 stagiaires en moyenne).

Retours d'expériences

« Nos stagiaires sont plutôt des artistes confirmés, qui vivent de leur travail et affichent un certain parcours. Ils ont entre 45 et 50 ans, voire plus. Après la formation, ils constatent qu'ils auraient été plus en capacité de négocier des contrats par exemple, s'ils n'avaient pas attendu l'âge de 50 ans pour la suivre, ou auraient gagné des heures de travail en apprenant les rudiments d'Excel pour leur comptabilité », constate Denis Thévenin de l'Agecif. « Les formations sont aussi des occasions de sociabilité et d'échanges pour les artistes qui ont une vie beaucoup plus solitaire que les salariés. Nous proposons également des formations croisées entre les lieux de diffusion et les artistes-auteurs, qui permettent de rencontrer les diffuseurs pour les uns et de connaître les préoccupations actuelles des artistes pour les autres », précise-t-il. On aurait donc tort de s'en priver,





si tant est qu'on soit éligible : « les conditions d'éligibilité peuvent paraître assez ahurissantes dans un contexte de précarisation de fond qui frappe les artistes. Alors que chacun cotise pour la formation professionnelle, on ne peut prétendre à ces formations qu'en ayant atteint un certain chiffre d'affaires, ce qui n'arrive jamais chez les salariés. Il existe une certaine injustice de fond », déplore Stefania Meazza. « On espère que la réforme de la formation professionnelle amènera des changements de ce côté. Car le rôle de la formation est essentiel, les artistes en ressortent avec plus de compétences, plus d'informations, plus de légitimation, et des changements de méthodologie. Mais la formation longue est plus difficile à mettre en place. C'est un choix qui n'est pas à la portée de tous, car on sait que, pendant 3 mois, il s'agira de s'absenter de son lieu de vie, de sous-louer son appartement, chercher une location sur le lieu de la formation et quitter tout ce qui relève du travail alimentaire, ou de la diffusion, qui nécessite une présence sur le territoire. Certains artistes parlent d'investissement pour la suite de leur parcours », témoigne la coordinatrice des formations du BBB centre d'art.

En attendant un prochain sujet consacré aux retours d'expérience des stagiaires artistes-auteurs, le BBB centre d'art a d'ores et déjà recueilli quelques témoignages visibles dans la rubrique « Expertise et recherche » de son site Internet. Et sur sa page Facebook sous forme de vidéos. ■

Plus d'informations en lien avec l'article :

Afdas / www.afdas.com

BBB centre d'art / www.lebbb.org

Agecif / www.agecif.com

D'autres organismes de formation à destination des artistes-auteurs (liste non exhaustive) :

maze www.maze-conseils.com

la malterie www.lamalterie.com

Mains d'Œuvres www.mainsdoeuvres.org

Lieu-Commun www.lieu-commun.fr

MilleFeuilles www.millefeuillesdecp.com

Smart www.smartfr.fr

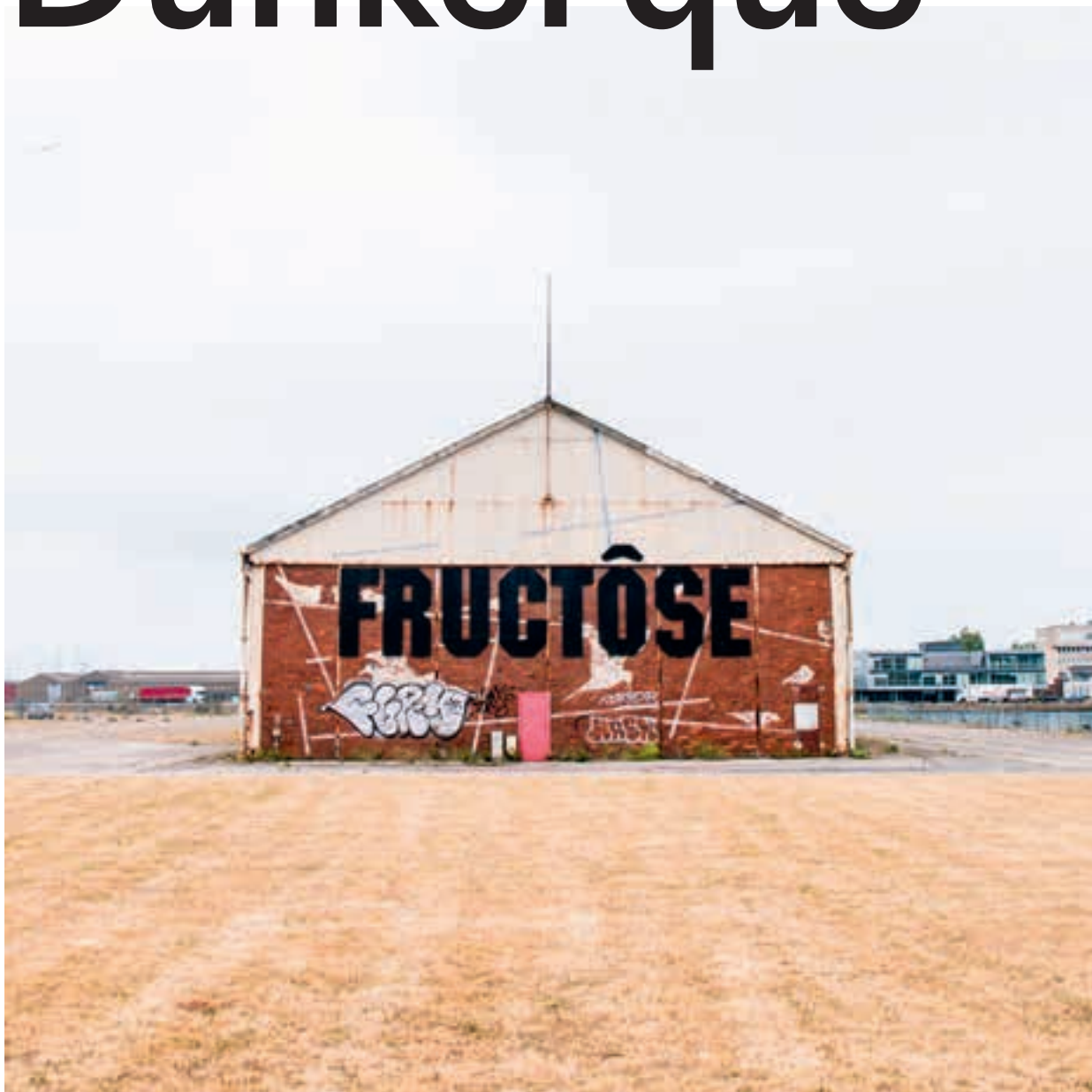
AMAC www.amac-web.com

...

Dans nos pages, pensez à consulter la rubrique « Agenda » : elle vous informe des dates et thèmes des différentes formations selon les régions.



Fructôse, Dunkerque



@Fructôse

Direction Dunkerque à la rencontre de l'association Fructôse, qui fête ses 11 printemps cette année. Sur le môle I du port, ses ateliers d'artistes, ses espaces de production et son plateau scénique attirent des artistes de tout l'Hexagone.



Bâtiment des Mouettes,
ateliers des artistes de Fructôse
© Camille Gervais

Le plateau scénique © Fructôse



« Fructôse propose différentes formes de soutien à la création, notamment aux 19 artistes associés qui bénéficient d'un atelier et d'un accompagnement, et par l'accueil d'artistes en résidence ponctuelle et temporaire (avec rémunération, bourse de production et droits d'auteur). »

d'avoir des directeurs de département culture des différentes collectivités qui comprennent la vie des plasticiens. C'est lié à l'histoire de la ville. On a des ateliers d'artistes, un lieu d'exposition indépendant comme la Plate-Forme et un Frac, une configuration plutôt exceptionnelle pour une ville de cette taille », explique Fabien Marques, artiste et président de l'association. « Aussi, nous avons fait en sorte de passer des messages pour que l'art contemporain soit compris, détaché de cette image d'artistes bohèmes solitaires. C'était donc à nous d'expliquer ce qui nous différencie des intermittents du spectacle, ce que signifie la structuration des arts visuels, que nous sommes des travailleurs indépendants, que les ateliers sont l'équivalent d'un espace de co-working où cohabitent 20 artistes-auteurs qui développent leurs propres trajets professionnels, leurs propres économies. La pédagogie est également passée par des propositions de projets, par exemple dans l'espace public, ou par des actions telles que les portes ouvertes des ateliers aux Dunkerquois. Bref, une pédagogie par l'action afin de montrer le quotidien d'un plasticien aujourd'hui », poursuit Fabien Marques.

Avant-propos

Dunkerque, ses transports en commun gratuits (!), son carnaval, ses goélands... Et surtout son port : c'est là-bas que le projet Fructôse a pris forme dans un entrepôt en friche du môle 1. Tout part d'un squat, occupé au début des années 2000 par des artistes de la scène musicale underground, un des spots les plus importants de l'époque, rejoints bientôt par des plasticiens en rade d'ateliers. Fructôse naît en 2008 d'une agrégation d'associations d'arts plastiques et vivants. Entre-temps, le môle est devenu de moins en moins une friche, plan urbanistique oblige, mais l'écosystème de l'association s'est vu stabilisé, notamment grâce à un événement qui marque un tournant culturel à Dunkerque : le label Capitale régionale de la culture en 2013. Cette année-là, après des travaux de réhabilitation et de construction financés par la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD), Fructôse inaugurait les ateliers d'artistes tels qu'ils existent aujourd'hui.

Attractivité culturelle

Depuis 2013, la politique culturelle favorable aux arts visuels perdure à Dunkerque. L'association qui compte 4 salariés à temps plein et 1 comptable à temps partiel bénéficie d'une subvention de fonctionnement de 190 000 € par an, émanant de la Communauté Urbaine de Dunkerque, la Région, le Département, la Ville et la Drac (notamment pour la résidence « Objets imprimés »). « Nous avons de la chance

Atelier d'artiste © Fructôse





Les Mouettes © Fructôse

50 % des artistes viennent des grandes villes de l'Hexagone et de Belgique entre autres.

Force est de constater que les ateliers du môle 1 ont rendu la ville attractive pour les artistes, bien au-delà de la région. Car « Fructôse propose différentes formes de soutien à la création, notamment aux 19 artistes associés qui bénéficient d'un atelier et d'un accompagnement, et par l'accueil d'artistes en résidence ponctuelle et temporaire (avec rémunération, bourse de production et droits d'auteur) », explique Mickaël Tkindt-Naumann, chargé de communication du lieu. 50 % des artistes viennent des grandes villes de l'hexagone et de Belgique entre autres. « Quand on sait que la ville de Dunkerque perd des habitants tous les ans, ça signifie quelque chose d'avoir des plasticiens qui ne sont pas de la région, qui viennent travailler ici, payent un loyer, consomment à Dunkerque. Il y a quand même une force d'attraction qui passe par d'autres secteurs que le commerce », constate le président de l'association, lui-même originaire de Pau.

Village d'artistes

Baptisé Les Mouettes, le bâtiment qui abrite les artistes est visible de loin avec sa grande fresque zébrée Razzle, une proposition d'un des artistes associés et réalisée par l'en-

semble du collectif. Une fois à l'intérieur, le plateau où sont installés les ateliers, sortes de yourtes design aux toits tendus colorés, fermées et individuelles, lui donne des allures de village vu d'en haut. En plus des 14 modules de 20 m² chacun et 1 atelier de sérigraphie, se déploient également 5 « volumes », espaces bruts ouverts de 70 m² sous le hangar, où les hivers sont rudes, occupés essentiellement par des sculpteurs qui peuvent travailler des matériaux volatils ou salissants et produire des grands formats ; ainsi qu'un atelier bois et des espaces communs.

Le plateau où sont installés les ateliers, sortes de yourtes design aux toits tendus colorés, fermées et individuelles, lui donne des allures de village vu d'en haut.

Une vingtaine d'artistes sont présents à l'année aux Mouettes, en contrepartie d'une participation solidaire aux charges locatives (défiant toute concurrence : 30 € par mois et par personne), le bâtiment étant mis gracieusement à disposition par la CUD. « Le turnover se fait assez naturellement dans les ateliers », explique Hélène Cressent, chargée des projets et des résidences. « On privilégie le recrutement des occupants d'ateliers en interne, selon le principe des artistes associés, qui peuvent opter pour un essai de



Atelier de sérigraphie Fructôse © Fabien Marques

six mois pour voir si l'osmose avec les autres artistes est possible. Le choix passe ensuite en délibération par une petite commission regroupant un membre du conseil d'administration, un artiste associé et un salarié. Si des ateliers restent vacants et que nous n'avons pas de demande, un appel à candidature est alors lancé, dont les dossiers seront examinés par le même type de commission, augmentée d'un professionnel extérieur tel qu'un responsable de structure, un commissaire, etc. », précise-t-elle. À ce jour, Fructôse dispose d'un atelier vacant.

Le deuxième bâtiment dont dispose l'association accueille quant à lui des résidences spectacle vivant, musique, arts plastiques en volume et architecture. Il a la particularité

d'abriter un grand plateau (temporairement inaccessible au public pour des raisons de sécurité), sous la forme atypique d'une grande boîte orange servant de scène que l'on peut ouvrir à loisir, et qui, le jour de notre visite, faisait office de test d'accrochage à un collectif d'artistes belges.

Outre les ateliers et les résidences, « Fructôse organise des portes ouvertes ou des sessions "Open studio" qui donnent accès à un atelier le temps d'une soirée, pour faire découvrir le travail des artistes autant aux habitués qu'à des néophytes du lieu. Des événements sont également organisés à l'issue des résidences (allant d'un à trois mois) passant par des formes légères telles qu'une performance, jusqu'à une exposition plus conséquente hors les murs en partenariat avec le Frac ou la Ville par exemple, Fructôse n'ayant pas de lieu d'exposition à proprement parler », détaille Hélène Cressent, avant de préciser que Fructôse est en train de mettre en place des résidences de création plus régulières. Bonne idée. Rien de tel que l'émulation d'un village d'artistes pour faire émerger les projets. Et les artistes. ■

Pour plus d'infos :
www.fructosefructose.fr



Focus Alessio Orru © Fructôse

Adhérer à une société d'auteurs, pour quoi faire ?

L'ADAGP est la société d'auteurs du secteur des arts visuels la plus importante de France, avec quelque 170 000 artistes-auteurs dont elle défend les droits. En la matière, quelques idées reçues perdurent. On a démêlé l'info de l'intox avec Thierry Maillard, le directeur juridique de l'ADAGP.



Créée en 1953 par des artistes, l'ADAGP (association pour la diffusion des arts graphiques et plastiques) est un organisme de gestion collective, équivalente à la SACEM pour la musique. Elle représente aujourd'hui plus de 170 000 artistes (dont 13 000 adhérents directs en France) autour de plus de 40 disciplines. Ses missions principales sont la perception et la répartition des droits d'auteur, la défense de ces droits en cas de litige et la représentation des auteurs des arts visuels auprès des pouvoirs publics.

ADAGP

1 Adhérer à l'ADAGP me coûtera de l'argent...

VRAI & FAUX

- Pour devenir membre adhérent de l'ADAGP, l'auteur doit s'acquitter d'une somme fixe de 15,24 €, versée une seule et unique fois, qui lui sera rendue en cas de départ.
- L'ADAGP prélève un pourcentage des droits récoltés pour couvrir ses frais de fonctionnement (salaires des 56 employés, location des locaux, etc.). En 2017, pour 100 € de droits perçus, l'ADAGP reverse en moyenne 88,28 € à l'auteur.
- L'ADAGP ne coûtera rien à un artiste dont les œuvres n'auraient pas engendré de droits, par exemple parce qu'il n'aurait pas été diffusé par la presse, des éditeurs, la télévision, Internet, etc.
- Aucune cotisation annuelle n'est demandée par ailleurs.

2 L'ADAGP pourrait ne pas redistribuer tout ce qu'elle devrait reverser aux auteurs...

FAUX

« L'ADAGP est une société civile à but non lucratif et ne peut donc faire de bénéfices. La société d'auteurs relève d'un statut spécifique, encadré par la loi, l'obligeant depuis 1985 à une totale transparence quant aux mouvements comptables. Celle-ci est garantie par l'État, via la Cour des comptes qui réalise un audit par an, s'assurant que l'argent perçu par l'ADAGP est bien reversé aux auteurs, de manière transparente et non discriminatoire, que les frais de gestion de la société ne sont pas plus importants que nécessaire. Une fois déduits ces frais, l'argent excédant sera redistribué à la fin de l'année à tous les auteurs. »

3 Ce que l'ADAGP gère, je peux le gérer moi-même...

VRAI (en partie) mais...

« ... la majorité des artistes ne sont pas des spécialistes, capables de comprendre toutes les nuances comptables et juridiques. Et ils ont surtout bien d'autres choses à faire que de gérer les droits. L'ADAGP leur permet de se décharger des aspects administratifs de leur travail, en laissant ses services traiter les demandes d'utilisation, et de bénéficier également d'un soutien juridique gratuit, qui s'est étoffé afin d'être réactif, pour ne pas laisser les artistes dans l'embarras, seuls face aux pressions qu'on exerce sur eux pour qu'ils cèdent leurs droits. L'union fait la force. Un auteur seul se fera malheureusement souvent avoir. Un auteur membre de l'ADAGP pourra s'abriter derrière elle et la lais-

ser gérer les choses de A à Z. Même si l'auteur veut rester à la manœuvre, l'ADAGP pourra le conseiller sur ce qui est normal ou pas, l'aidera à rédiger les courriers nécessaires, etc. L'ADAGP permet d'être en position de force dans la négociation.

Les auteurs, encore plus que dans d'autres secteurs, ne connaissent pas les aspects juridiques et se font très souvent flouer. Si l'on considère le secteur de la musique, très peu d'auteurs ne font pas partie de la SACEM, alors que dans le domaine des arts graphiques et plastiques, nous sommes très loin d'avoir fait le plein. Car contrairement à la musique, l'audiovisuel ou le livre, nous n'avons pas de filière industrielle. Il n'y a pas d'équivalent aux gros éditeurs ou aux gros producteurs. Aujourd'hui, les auteurs sont souvent seuls dans leur atelier. La galerie peut être un soutien pour les artistes, mais pas sur le droit d'auteur en particulier. C'est souvent une révélation que de savoir qu'on bénéficie de droits d'auteur, et que l'on peut les défendre.

S'il veut gérer efficacement ses droits, un artiste sera donc souvent mieux armé en étant à l'ADAGP. Et par ailleurs, pour les droits collectifs (voir ci-dessous), un auteur ne pourra en bénéficier qu'au travers d'une société d'auteurs (voir 5/).

4 Si je deviens membre de l'ADAGP, je dois céder tous mes droits...

FAUX

« Il y a plusieurs types d'actes d'adhésion.

1. Un auteur peut choisir de confier l'intégralité de ses droits à l'ADAGP – l'adhésion dite « tous droits » –, qui agit comme si elle était directement l'auteur et va donc gérer :
 - Le droit de reproduction, qui permet de délivrer des droits à destination de la presse, des livres, du merchandising ou autres domaines d'exploitation.
 - Le droit de représentation : qui s'applique essentiellement à Internet et l'audiovisuel.
 - Le droit de suite : qui concerne la revente d'œuvres par les professionnels du marché de l'art, hors premier marché (le ou la galeriste).
 - Les droits collectifs : qui, en vertu de la loi, sont perçus et gérés par les organismes de gestion collective. C'est le cas par exemple de la rémunération pour copie privée (voir 5/) ou de la reprographie (droits de photocopie perçus auprès des bibliothèques, entreprises, etc.).
 - Pourquoi un artiste serait-il motivé à confier tous ses droits à l'ADAGP ? Un artiste n'est pas un comptable, ni un juriste, il ne sait généralement pas faire de factures, relan-

cer en cas d'impayés, et lancer des procédures judiciaires le cas échéant. S'il préfère se concentrer sur son activité d'artiste, il peut confier tout cela à l'ADAGP.

2. Un auteur peut choisir de ne confier à l'ADAGP que les droits collectifs : il gère seul tout ce qui concerne l'utilisation de son œuvre par les tiers et ne perçoit auprès de l'ADAGP que ces seuls droits. Il n'y a, à vrai dire, aucune raison rationnelle pour qu'un auteur des arts graphiques et plastiques qui a une réelle activité artistique professionnelle n'adhère pas à l'ADAGP, ne serait-ce que pour ces droits collectifs.

3. Un auteur peut décider de gérer son droit de suite. Mais, là encore, il ne peut raisonnablement gérer seul toutes les maisons de vente et galeries françaises et encore moins internationales. L'ADAGP gère plus de 400 maisons de vente et travaille avec des sociétés sœurs qui interviennent également partout dans le monde.

Tous les auteurs devraient adhérer à l'ADAGP au moins pour les droits de suite et le droit collectif, parce que cela n'empiète pas du tout sur la manière dont ils veulent que leurs œuvres soient diffusées. Pour le reste, c'est un choix qui relève de l'artiste, en fonction de la manière dont il veut mettre en œuvre ses droits d'auteur. »

5 Les droits collectifs, je peux les récupérer tout seul...

FAUX

« Certains droits d'auteur ne peuvent être touchés par l'auteur lui-même et nécessitent d'être membre d'une société d'auteurs : ce sont les droits collectifs (copie privée, reprographie, prêt en bibliothèque ...). L'objet de ces droits n'est pas de permettre à l'auteur d'autoriser ou d'interdire la reproduction d'une de ses œuvres sur la couverture d'un livre, d'un mug ou autre : il s'agit uniquement de leur offrir une rémunération, dans les conditions fixées par la loi. La rémunération pour copie privée, qui est le plus important droit collectif, a ainsi été créée pour compenser l'exception au droit d'auteur prévue en matière de copie privée : un particulier qui, pour son usage privé, va copier une œuvre sur le site d'un musée ou d'un magazine et la mettre en fond d'écran de son iPhone ou de sa tablette, relèverait normalement du droit de reproduction. L'ADAGP ne va bien sûr pas frapper à toutes les portes pour savoir si une œuvre a été copiée en fond d'écran. La loi autorise ce type d'actes mais il s'agit néanmoins d'un manque à gagner pour les auteurs. Une compensation a donc été prévue. Bien que le grand public et les médias l'appellent parfois la « taxe copie privée », il s'agit en réalité d'une rémunération prélevée au

profit des auteurs : lorsque vous achetez une clé USB, un DVD vierge, une carte mémoire, un smartphone ou une tablette, autant de supports qui permettent d'enregistrer des œuvres, de la musique, du texte, des films et des arts graphiques et plastiques, un pourcentage va aux sociétés d'auteurs pour compenser le manque à gagner pour les auteurs.

Ce sont des sommes considérables versées par Samsung, Apple et consorts, plus de 6 M € par an versés à l'ADAGP et reversés aux artistes. La loi prévoit par ailleurs qu'un quart de ces sommes doit être utilisé à des actions culturelles, dans l'intérêt collectif des auteurs et de la création. En 2017, c'est ainsi plus de 1,7 M € qui a été versé par l'ADAGP pour soutenir une centaine de manifestations artistiques, salons, colloques, divers événements en lien avec la création. L'action culturelle finance également des prix et des bourses à destination des créateurs et des lieux de diffusion. Le reste de la somme est réparti au plus juste entre tous les auteurs de tous les répertoires (un artiste diffusant peu d'œuvres récoltera peu de droit collectif, mais pour beaucoup d'auteurs cela représente plusieurs dizaines ou centaines d'euros). »

6 L'ADAGP fait fuir la presse ou les éditeurs...

VRAI & FAUX

« Le risque de l'adhésion à l'ADAGP et/ou la délégation de la gestion d'un contrat à sa société d'auteurs est d'avoir en face de soi un diffuseur qui rétorquerait à l'auteur : "c'est bien gentil, j'ai 20 peintres qui attendent, je vais en prendre un autre !". Nous veillons toujours à ne pas remonter les auteurs comme des coucous : il est important qu'ils sachent qu'ils ont des droits, mais qu'ils soient également conscients des rapports de force. Il faut être pragmatique avant tout, être au service de la carrière artistique de l'auteur pour qu'il puisse se vendre au mieux, faire office de soutien et non d'épouvantail faisant fuir les utilisateurs potentiels. »

« Il faut être pragmatique avant tout, être au service de la carrière artistique de l'auteur pour qu'il puisse se vendre au mieux, faire office de soutien et non d'épouvantail faisant fuir les utilisateurs potentiels. »

FAUX

La presse, les éditeurs de livres ou les musées se rejoignent malheureusement trop souvent autour d'un discours qui consiste à dire qu'il n'y a pas d'argent pour payer les auteurs. Je pense par exemple aux expositions qui ont nécessité un certain nombre de personnes que l'on a rémunérées, qui souvent sont accompagnées de l'édition d'un catalogue ou de produits dérivés et d'un vernissage avec petits fours. À la fin, la seule personne qui n'est pas payée, c'est l'auteur. De notre côté, le but c'est que l'artiste soit payé. De manière un peu provocatrice, je ferais remarquer qu'il est un peu triste qu'une ligne éditoriale soit uniquement dictée par des considérations de droit d'auteur : lorsque l'on choisit de mettre l'œuvre d'un artiste en couverture d'un magazine, ce devrait être par conviction, pas parce qu'il s'agit de l'auteur qui a fini par accepter de renoncer à ses droits. Et le discours consistant à soutenir que la publication fait connaître l'artiste et qu'il n'a pas besoin de droits ne tient pas la route : un artiste ne paie pas son loyer avec de la reconnaissance.

« Certains artistes émergents nous expliquent qu'ils préfèrent mettre leur droit d'auteur de côté et donner la priorité à l'exposition, la visibilité ou la vente de leurs œuvres : nous pouvons parfaitement nous y adapter. »

Mais nous restons évidemment attentifs à la situation des utilisateurs. L'utilisation d'images peut paraître chère pour des titres ou des éditeurs qui ont une petite économie. Nos barèmes pour la presse ou l'édition – qui sont les mêmes pour tous les artistes, l'ADAGP se devant d'avoir un traitement non discriminatoire – ont été conçus pour être viables. Mais il nous arrive de faire des arbitrages au cas par cas. On fait de la dentelle. Nous avons une certaine flexibilité car nous ne voulons pas que l'adhésion à l'ADAGP soit préjudiciable à la carrière de l'artiste. Un auteur qui a besoin que la presse parle de lui pourra par exemple ne pas adhérer pour ce segment, ou pourra ponctuellement décider de donner un coup de pouce à un petit titre de presse. Pour la presse, d'ailleurs, il faut préciser qu'il existe une exception à des fins d'information immédiate pour rendre compte d'événements d'actualité. Si aujourd'hui vous annoncez une exposition et que vous montrez un visuel de moins d'un quart de page ou sur un site en ligne, l'ADAGP ne vous facturera pas les droits. Mais pour pouvoir mettre en œuvre cette exception, il faudra évidemment s'assurer que le contenu de l'article soit bien en lien avec l'actualité. »

7 En tant qu'artiste émergent, j'ai besoin d'être visible. L'ADAGP va me fermer des portes en étant à cheval sur le respect des droits...

« Nous savons que certains artistes se disent : "si j'adhère à l'ADAGP, je mets le doigt dans un engrenage qui dissuadera les utilisateurs de montrer mes œuvres, parce que je vais devoir accepter que l'ADAGP agisse en bulldozer réclamant systématiquement des droits, et cela va me faire perdre des projets et d'éventuelles couvertures de presse". Cette crainte n'est pas fondée. Nous n'allons jamais contre l'avis ou l'intérêt d'un auteur. Certains artistes émergents nous expliquent qu'ils préfèrent mettre leur droit d'auteur de côté et donner la priorité à l'exposition, la visibilité ou la vente de leurs œuvres : nous pouvons parfaitement nous y adapter. Au moment de son adhésion, l'artiste a plusieurs options. Il peut par exemple nous confier uniquement les droits collectifs, de suite et primaires (droits de reproduction et de représentation) mais exclure totalement la presse. Il en fera son affaire, autorisera gracieusement la reproduction s'il considère qu'il est plus important d'être visible dans la presse que de toucher des droits d'auteur.

Ce type de limitation n'est d'ailleurs pas toujours motivé par un besoin de publicité. Certains artistes très connus nous ont par exemple donné pour instruction de ne pas facturer les reproductions de leurs œuvres dans les manuels scolaires. D'autres de ne rien facturer pour l'édition, parce qu'ils estiment que, si l'on parle d'eux dans un livre ou dans la presse, ils n'ont pas besoin de droits d'auteur en plus. Ce sont des consignes que l'on met en œuvre sans difficulté dès lors qu'elles sont clairement définies. Si un artiste qui nous a cédé tous ses droits est d'accord pour autoriser gracieusement l'utilisation de ses œuvres dans un projet d'édition pour lequel il n'y a pas beaucoup de budget, c'est tout à fait envisageable.

En revanche, ce qui ne fonctionne pas, c'est de procéder à l'envers, c'est-à-dire publier un article sans autorisation, sans que l'ADAGP en soit informée, quand bien même l'auteur l'aurait autorisé de son côté. L'ADAGP ne pourra dans ce cas pas revenir sur la procédure de régularisation engagée. Dans le cas de figure où une autorisation a été accordée en amont par l'artiste, l'ADAGP devra en être saisie, car elle reste juridiquement seule habilitée à délivrer les autorisations. Nous n'irons évidemment jamais contre son intérêt. Mais nous discutons toujours avec l'artiste avant d'autoriser quoi que ce soit (au besoin en étant plus restrictif), pour être sûr qu'il a bien compris les conditions d'utilisation qu'on lui propose, surtout lorsqu'elles paraissent abusives, comme en cas d'autorisation gracieuse à illustrer un article qui finit en tote bags, t-shirts et autres produits dérivés. »

VRAI
& FAUX

8 Il paraît impossible que l'ADAGP, avec ses petits bras, puisse garantir que mes œuvres ne soient pas utilisées sur le net sans mon autorisation...

« Depuis la naissance d'Internet jusqu'à récemment, on ne pouvait en effet compter que sur les petites mains et les petits yeux de l'ADAGP pour surveiller la diffusion aussi bien sur les sites des musées que les titres de presse, vérification déjà très longue pour les sites en conformité avec le droit d'auteur. Pour ceux qui ne le respectent pas, notre service multimédia qui comporte 5 salariés et nos sociétés sœurs peuvent pister les très gros utilisateurs dans l'immensité d'Internet et régulariser la situation. En revanche, nous ne pouvons pas surveiller les petits sites, ni tous les comptes Facebook ou Instagram. De même que nous ne pouvons pas contrôler tous les sites pirates qui surgissent tous les jours en Russie ou en Chine, notamment ceux qui vendent des reproductions de tableaux. Il est d'ailleurs parfois difficile de les appréhender en direct, en raison de leur localisation. Il faut dans ce cas lancer une procédure pénale, en saisissant les services de police, qui a toutefois l'inconvénient d'être toujours très longue.

On ne peut pas tout contrôler et on sait que certaines utilisations illicites passent à travers les mailles du filet. Mais de nombreuses utilisations ne nous échappent heureusement pas ! Pour la télévision, nous avons des visionneurs qui regardent à vitesse x8 des programmes culturels, d'information et de divertissement. Quand une œuvre est détectée, ils l'identifient et produisent un relevé. La télévision paye un pourcentage annuel sur son chiffre d'affaires, car on ne peut pas demander à Jean-Pierre Pernaut de signer une autorisation préalable tous les jours !

Les signalements sont aussi émis par nos artistes membres qui souvent sont les premiers au courant de l'utilisation de leur image, notamment via leur entourage ou des alertes Google. Sur la télévision, nous parvenons à agir de manière très précise. Internet reste un océan qui ne permet pas de tout voir. Mais depuis quatre ou cinq ans, l'ADAGP développe des systèmes de reconnaissance automatique des œuvres. Il y a quelques années, les outils disponibles ne permettaient pas de distinguer à coup sûr les pommes de Magritte de celles des magasins Carrefour, ce qui multipliait ce qu'on appelle les « faux positifs ». Aujourd'hui, nos technologies de *fingerprinting* permettent de reconnaître les œuvres de manière extrêmement fine quand bien même celles-ci auraient été modifiées. Techniquement, le logiciel va extraire l'ADN de chaque œuvre, autrement dit une signature électronique unique, listant toutes

les caractéristiques de l'œuvre, la forme, la technique et les couleurs. Mais pour qu'il y ait reconnaissance automatique des contenus (dont l'équivalent musical est Shazam), il faut qu'on ait constitué une base d'images de tous nos membres. Nous en sommes actuellement à près de 600 000 œuvres documentées et référencées dans notre outil de reconnaissance des œuvres. Ces technologies, que nous enrichissons continuellement en interne avec de nouveaux outils, sont vraiment prometteuses. Elles nous permettent d'ores et déjà d'accélérer considérablement la gestion des droits sur les sites des musées ou des éditeurs de presse. »

9 Miró, Chagall, Matisse... Je n'ai pas grand-chose à voir avec les artistes de l'ADAGP...

FAUX

« L'ADAGP recense 10 552 artistes vivants (contre 2 166 successions). Elle compte des artistes confirmés comme Philippe Ramette, Jean-Michel Othoniel ou Enki Bilal mais aussi des auteurs plus jeunes, comme Isabelle Le Minh, Clément Cogitore, Yasmina Benabderrahmane ou encore Paul Loubet. Tous les artistes ont leur place à l'ADAGP, quelle que soit leur discipline, leur âge ou leur notoriété. Et au-delà des aspects individuels de gestion des droits, l'intérêt d'adhérer à une société d'auteurs, c'est aussi de rejoindre un collectif capable de peser tant à l'égard des exploitants que des pouvoirs publics : dans notre domaine peut-être plus encore qu'ailleurs, l'union fait la force ! » ■

Pour plus d'informations :
www.adagp.fr

PARCOURS
SAINT-GERMAIN

EXPOSITIONS D'ART
CONTEMPORAIN
DU 23 MAI AU 2 JUIN
2019

QUARTIER
SAINT-GERMAIN
DES-PRÉS
PARIS

LA FLEUR DE L'ART

VERNISSAGE
LE JEUDI 23 MAI
DE 18H À 22H
DANS TOUS LES LIEUX
PARTICIPANTS
(SUR INVITATION)

@isabella Him

PORTES OUVERTES des Ateliers d'Artistes de Belleville

VENDREDI 24
SAMEDI 25
DIMANCHE 26
LUNDI 27
MAI 2019
de 14h à 20h
30^e
édition

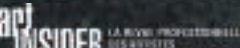
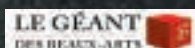
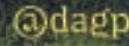
Plus de 250 artistes participants
115 ateliers à découvrir
Une trentaine de disciplines représentées

Portfolios des artistes et programme détaillé :
www.ateliers-artistes-belleville.fr

Point d'accueil de la manifestation : **Galerie des AAB**
1 rue Francis Picabia Paris 20^e - métro Couronnes

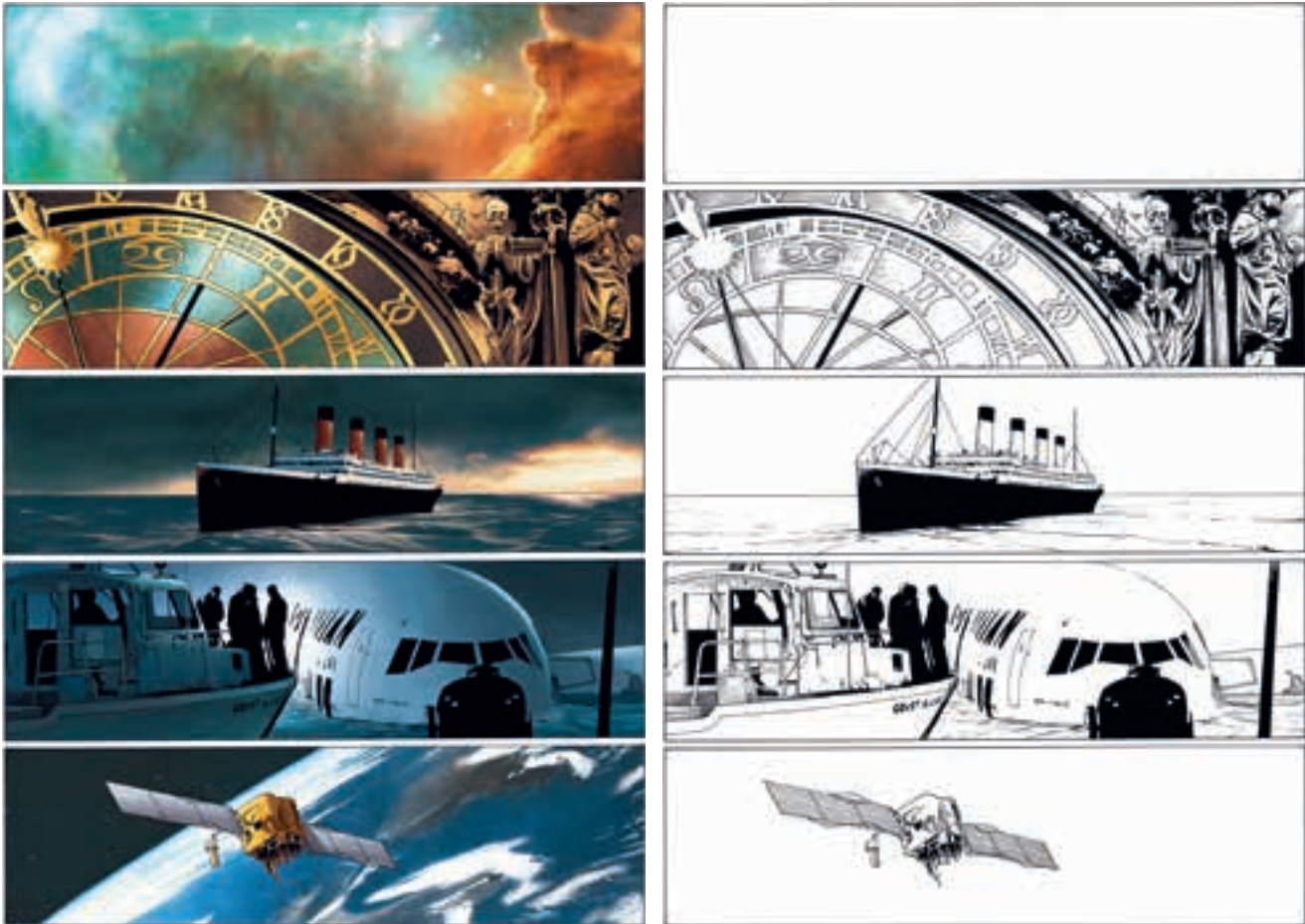
TOUT DOIT APPARAÎTRE !

Visuel - Sylvie Poulain, série "Jardins Secrets", photographie - 2016



Profession coloriste

Delphine Rieu



Depuis le début de sa parution, *Art Insider* a toujours eu à cœur de décroisonner en ouvrant ses pages aux acteurs de la bande dessinée et de l'illustration, disciplines qui dynamisent et renouvellent la création contemporaine depuis quelques années. Pour ce numéro 13, l'auteure Delphine Rieu, pionnière de la couleur informatique, nous parle des coulisses de son métier de coloriste de BD.

Prométhée tome 2 : Blue Team Project, Soleil. Dessin et scénario : Bec

Propos recueillis par Alexandrine Dhainaut

Pourriez-vous raconter en quelques mots votre parcours, de la formation à l'entrée dans la vie professionnelle ?

J'ai commencé par des études d'architecture, que j'ai abandonnées en cours de route. Je me suis lancée dans la bande dessinée un peu par hasard. Je venais de rejoindre mon compagnon à Angoulême. J'étais entourée d'auteurs de bandes dessinées. J'ai commencé petit à petit à écrire et à faire de la couleur. Même si je faisais un peu de dessin à l'école d'architecture, je n'avais reçu aucune formation pour la couleur, encore moins la couleur informatique, par laquelle j'ai directement commencé en 1996.

Tout a commencé par un album BD de communication pour les assurances AXA, qui en avaient proposé la réalisation à un atelier d'auteurs à Angoulême dont mon compagnon faisait partie. On a proposé d'assurer la couleur, informatique, ce que nous n'avions jamais fait. Cette commande nous a mis le pied à l'étrier, nous a permis de faire toutes les erreurs à ne plus commettre. J'ai été une des toutes premières coloristes informatiques, alors qu'à l'époque les ordinateurs n'étaient pas très puissants. On a commencé avec Photoshop 3 et on faisait ça à la souris. La colorisation informatique m'a beaucoup plu et j'ai ensuite continué dans cette voie, avec un premier album, *Sidney et Howell*, paru aux Éditions Soleil en 1997, par l'entremise d'un ami qui faisait également partie de l'atelier et du projet AXA. En tant que coloriste, j'en suis aujourd'hui à 70 albums en vingt ans de parcours.

« Sur certains albums, le coloriste réalise un gros travail d'ambiance et de lumière, mais cela va bien au-delà de la couleur pour atteindre le dessin. »

Quelles sont les spécificités du métier de coloriste ? C'est un travail qu'on connaît finalement assez peu dans ses coulisses...

C'est normal ! Les coloristes de bandes dessinées ne sont jamais mis en lumière. Dans mon parcours, j'ai beaucoup râlé contre les éditeurs qui, sur leur site par exemple, affichaient le titre de l'album et les noms du scénariste et du dessinateur, mais niaient l'existence des coloristes. Ils nous oubliaient, tout simplement. Je ne sais pas pourquoi, on a toujours occulté cette partie du travail. Même chez les critiques qui, pendant longtemps, ont parlé du dessin et du scénario, de l'album en général, mais ont peu évoqué la couleur et ne nommaient jamais le coloriste. Ce qui pouvait donner l'impression que le dessinateur avait aussi assuré la

couleur. Sur les couvertures, nous ne sommes pas toujours cités. C'est au bon vouloir des maisons d'édition. Cela dépend aussi des périodes, on apparaît et disparaît, ça va, ça vient. Cela dépend aussi de la volonté des autres auteurs, scénariste et dessinateur. Parfois, ce sont eux qui insistent pour qu'on y figure.

C'est assez aberrant, car cela relève d'un travail créatif au même titre que celui des auteurs...

Oui, c'est très étrange. D'autant plus que nous touchons des droits d'auteur, que les coloristes sont quasiment tous à l'Agessa, mais ce titre d'« auteur » n'apparaît pas forcément sur les factures qu'on reçoit et on ne nous reconnaît pas en tant que tel au regard du droit moral, alors que nous le sommes : l'album n'est pas fini tant qu'il n'est pas mis en couleurs. De plus, les dessinateurs créent des planches destinées à être mises en couleurs, elles sont conçues sans hachure, sans grisé, sans trame, ni lavis. Un album n'est achevé que lorsqu'il y a la couleur, sinon il serait conçu autrement. Alors, oui, j'estime que l'on fait partie de la chaîne. Mais c'est très difficile à faire entendre.

La couleur peut être d'autant plus importante qu'elle éclaire le sens des images, oriente l'ambiance et les interprétations qui en découlent...

Oui. Plus c'est réaliste, plus on va vers une uniformisation de la couleur. Sur certains albums, le coloriste réalise un gros travail d'ambiance et de lumière, mais cela va bien au-delà de la couleur pour atteindre le dessin. Par exemple, il m'est arrivé de recevoir des cases qui contenaient uniquement un bateau et une ligne d'horizon. Rien au-dessus, rien en dessous. À moi de faire les nuages et le modelé de la mer, etc. J'ai même reçu des cases vides, uniquement détournées, pour lesquelles le dessinateur me demandait d'intégrer une explosion. À un moment donné, ça s'appelle quand même du dessin ! Un coloriste est habitué à travailler avec très peu d'indications de la part des dessinateurs. Je me suis déjà retrouvée dans des situations où, après la lecture du scénario, sans indication du dessinateur, je me lançais dans les couleurs de la page entière, et l'auteur revenait vers moi en disant : « ah bah, non, c'était la nuit ! », et tout était à refaire. Je demande toujours le scénario d'abord et des indications sur les périodes de la journée pour les rendus de lumière. Même si, en général, on nous laisse assez libres, je suis friande d'indications du dessinateur. Beaucoup travaillent d'après photo. C'est quelque chose qui m'aide beaucoup personnellement.

J'imagine qu'il faut s'armer de patience avec certains dessinateurs qui doivent être très pointilleux ?

J'ai eu toutes sortes d'expériences. Ceux avec lesquels ça se passe mal sont ceux pour qui nous ne sommes que des

exécutants, et qui estiment que nous n'avons pas notre mot à dire. Mais la relation se passe bien dans la grande majorité des cas. Un bon coloriste doit être à l'écoute du dessinateur (le scénariste intervient plus rarement), entendre les arguments pour modifier tel ou tel aspect. Un jeune coloriste peut se crisper mais les vieux routards ont appris à collaborer au fur et à mesure, à respecter le dessin et à être diplomates, plus larges d'esprit en somme. Et il en va de même des dessinateurs vis-à-vis du travail des coloristes.

« Les vieux routards ont appris à collaborer au fur et à mesure, à respecter le dessin et à être diplomates, plus larges d'esprit en somme. Et il en va de même des dessinateurs vis-à-vis du travail des coloristes. »

L'informatique a considérablement changé la façon dont les coloristes travaillent...

L'avantage de l'informatique est de pouvoir revenir sans cesse en arrière et de pouvoir tout tester. Il faut se rappeler qu'au tout début la couleur informatique était très mal reçue. Les albums qui sortaient en couleur informatique affichaient des couleurs très pétantes. On y mettait beaucoup de dégradés, d'effets dans tous les sens, ce qui n'était pas une grande réussite. L'image qu'on avait des coloristes informatiques était assez mauvaise. Je me suis retrouvée dans des salons avec des gens qui critiquaient la couleur informatique. Bien que leur démontrant le contraire avec des exemples de mon travail, ils restaient incrédules quant au fait que ça puisse avoir été fait à l'ordinateur. C'est drôle de constater qu'aujourd'hui tout le monde fait de la couleur informatique. De mon côté, je n'ai pas connu le travail manuel des coloristes, qui auparavant mettaient en couleurs sur des « bleus¹ » et en général vivaient à proximité des dessinateurs (souvent, il s'agissait de leurs conjointes). Aujourd'hui, en tant que coloriste informatique, je peux travailler avec le monde entier. J'ai collaboré avec des Argentins, des Serbes, toutes les nationalités.

Quelle est la cadence hebdomadaire et la rétribution à la page ?

Autour de 3 pages par semaine pour les univers réalistes (mieux payés), tandis que les univers qui le sont moins nécessitent moins de temps. On peut tourner à environ 1 page par jour. La fourchette de rémunération par page varie entre 80 € pour des pages très simples à réaliser et

120 € brut pour les plus complexes. Dans la majorité des cas, la rémunération est basée sur un forfait par page. Le coloriste peut éventuellement percevoir un pourcentage sur les ventes lorsqu'il figure parmi les auteurs. Mais l'intégration du coloriste dans les auteurs qui touchent des droits fait mécaniquement reculer la période de paiement, puisque cela représente plus d'avances à rembourser. Ce pourquoi certains éditeurs ont sauté sur l'occasion pour intégrer les coloristes. Les auteurs commencent à toucher des droits à partir de 8 000 exemplaires vendus. Quand le coloriste est intégré, c'est plutôt 10 000. Il est exceptionnel aujourd'hui d'atteindre les 10 000 exemplaires vendus. Sur des petites séries, j'ai renoncé à toucher des droits que je n'aurais de toute façon pas perçus, et dans d'autres configurations j'ai demandé à toucher mes droits en dehors de ceux des autres. Ce sont des petites combines. Il faut réfléchir à tout et ça reste du bricolage. Certains éditeurs ne souhaitent absolument pas donner de droits aux coloristes.

« L'avantage de l'informatique est de pouvoir revenir sans cesse en arrière et de pouvoir tout tester. »

Juridiquement, tout cela est-il normal ?

On est en pleine contradiction. Dans la mesure où les éditeurs versent des droits d'auteur à un coloriste et où l'œuvre n'est pas terminée tant qu'elle n'est pas mise en couleurs, si on est cohérent, ils devraient nous considérer comme des auteurs. Ils sont hors la loi, puisque nous n'avons aucun droit moral sur l'œuvre. Ils redoutent qu'en étant considérés comme tel, nous bloquions éventuellement la publication. Mais quel serait l'intérêt pour un coloriste de bloquer ?

Il y a quelques années, les coloristes prenaient la parole et revendiquaient le statut d'auteur à part entière au sein de l'association AdcBD. Pour quelles raisons cela n'a-t-il pas pu aboutir ?

Oui, suite à une table ronde, nous en étions arrivés à la conclusion qu'effectivement nous étions bien des auteurs. Mais nous n'avons pas forcément trouvé de soutien des métiers du livre, et faute de temps, chacun étant pris dans ses activités, nous nous sommes arrêtés au moment où le SNAC BD [Syndicat des auteurs de la bande dessinée, *ndlr*] a été créé. Néanmoins, l'association nous a permis de nous fédérer, de défendre certains aspects de notre travail, notamment les prix en dessous desquels il fallait refuser une collaboration, de pouvoir soutenir certains d'entre nous qui





World War X, Le Lombard. Scénario : Jerry Frissen / Dessin : Peter Snejbjerg

étaient confrontés à des problèmes avec des auteurs ou des éditeurs, de prodiguer quelques conseils... Juridiquement, il est vrai que rien n'a changé pour les 200 coloristes qui exercent en France aujourd'hui.

Mais depuis plusieurs années, les auteurs sont bien organisés, notamment grâce au SNAC BD, ou d'autres syndicats d'illustrateurs. Les syndicats éprouvent des difficultés à se faire entendre, car le ministre change en permanence. À chaque nouvelle nomination, il faut tout reprendre à zéro, ce qui empêche de faire avancer la cause. Le gros dossier actuel est celui des retraites. Les cotisations retraites vont exploser avec la réforme, ce qui va laisser les auteurs sur le carreau si l'on doit donner 28% de nos revenus (contre 15,3% actuellement), sachant que 53% des auteurs gagnent moins d'un smic par mois, et 36% ont des revenus en dessous du seuil de pauvreté. Il sera impossible de vivre dans ces conditions. Je salue le travail acharné des collègues qui portent les revendications, qui donnent de leur temps au détriment de leur travail. Nous sommes soudés mais le message a du mal à passer.

Vous baignez dans le milieu de la bande dessinée depuis plus de vingt ans. Quelles sont les évolutions notoires du secteur ?

Le sort des coloristes n'a pas tellement changé. Comme je le disais, on a toujours été assez mal payés, au forfait et sans toucher de droits d'auteur sur les ventes. En revanche, je constate que les auteurs, dessinateurs et scénaristes, eux, ont perdu du pouvoir d'achat. Car il y a de moins en moins de ventes par titre, alors qu'il y a plus en plus de titres. De fait, leurs revenus baissent, car ils ont de moins en moins de chance de toucher des droits sur les ventes. Les dessinateurs et les scénaristes reviennent finalement au statut des coloristes : celui des travailleurs pauvres.

Aujourd'hui, il y a de plus en plus d'hommes coloristes au point d'atteindre une certaine parité dans le métier. Historiquement, les coloristes étaient souvent des femmes. Avant, le métier de coloriste était considéré comme un sous-métier. Si tu étais coloriste, c'est que tu avais raté ton métier de dessinateur, alors que moi, j'ai fait de la couleur parce que j'aimais tout simplement ça !

Autre évolution notoire, c'est l'augmentation du nombre de femmes qui font de la bande dessinée, au scénario ou au dessin. Ces métiers se féminisent, ce qui amène un autre souffle à la bande dessinée, une autre approche des

histoires, des personnages, du dessin... Mais il est aussi de plus en plus difficile de se faire remarquer. On compte tellement de sorties... Je le constate en tant qu'éditrice, c'est un peu déprimant. Pour faire connaître mes ouvrages, je multiplie les festivals, les expositions, je fais des fiches pédagogiques pour essayer d'entrer dans les écoles, etc.

Qu'est-ce qui a motivé la création de votre propre maison d'édition, Eidola Éditions, en 2010 ?

En plus d'être coloriste, j'étais scénariste d'une dizaine de scénarios de bandes dessinées et de quelques livres jeunesse. À une certaine époque, j'étais publiée par Les Humanoïdes associés pour une série qui s'appelait *Lolita HR*. Nous avons publié les deux premiers tomes et le troisième était bien avancé quand Les Humanoïdes associés n'ont plus réussi à payer leurs auteurs, et ont arrêté les trois quarts de leurs séries. J'ai alors récupéré les droits. On doutait de trouver d'autres éditeurs, d'où l'idée de l'éditer nous-mêmes. J'étais coloriste depuis quinze ans, j'en étais à une soixantaine d'albums, je commençais à tourner en rond, j'avais l'impression

d'avoir abordé tous les styles, et surtout j'en avais un peu marre d'être enfermée chez moi, toute seule sur les couleurs. D'autant plus qu'on n'est jamais invité dans les salons lorsqu'on est coloriste ! Je me suis alors lancée dans la création de cette maison d'édition. Pendant cinq ans, j'exerçais les deux, développant l'édition le soir et le week-end. Et puis l'édition a pris de plus en plus le pas sur la couleur. J'édite de la bande dessinée et de l'illustration jeunesse et adulte, avant tout ce que j'aime, ce pourquoi ça peut partir un peu dans tous les sens ! Cette maison d'édition met en avant une approche pédagogique du livre. La plupart de nos ouvrages, adulte ou jeunesse, sont accompagnés d'un

petit livret de 4 pages expliquant des thèmes comme le système solaire, le genre, l'anarchie, la peur, et sans aller jusqu'au livret pédagogique, certaines BD apportent un éclairage documenté, comme sur le vin et la biodynamie, etc. Nous éditons également d'autres ouvrages plutôt artistiques, avec un jeune auteur comme Antoine Paris qui vient du street art et qui expose dans pas mal de galeries.

J'image que vous respectez scrupuleusement les droits d'auteur ?

Bien sûr, je suis très vigilante et ne veux en aucun cas spolier les auteurs. Lorsque je fais des contrats, je ne de-



L'Extravagante Croisière de Lady Rozenbilt, Humanoïdes Associés.
Scénario : Pierre Gabus / Dessin : Romuald Reutimann

mande jamais une cession de droits numériques par exemple, qui me semblent contraires à l'intérêt de l'auteur et ne prends les droits que pour le papier. J'estime que les auteurs peuvent, s'ils le veulent, exploiter eux-mêmes leurs droits numériques, et ainsi utiliser leurs personnages et leurs dessins à côté. De fait, ils promeuvent aussi les livres.

« Le gros dossier actuel est celui des retraites. Les cotisations retraites vont exploser avec la réforme, ce qui va laisser les auteurs sur le carreau si l'on doit donner 28 % de nos revenus (contre 15,3 % actuellement), sachant que 53 % des auteurs gagnent moins d'un smic par mois, et 36 % ont des revenus en dessous du seuil de pauvreté. »

Et si nous voulons exploiter conjointement les versions numériques des livres, nous faisons des Smart Contracts² qui peuvent être stoppés quand l'auteur le souhaite. Tout le monde y trouve son compte. ■

Plus d'infos : Eidola Éditions – <http://eidola.fr>

- 1 Le bleu est une méthode de mise en couleurs sur une épreuve fournie par l'imprimeur, déjà réduite au format de parution, sur laquelle le dessin de la planche originale est reproduit en gris ou en bleu très pâle (d'où le nom de « bleu »). Cette épreuve était confiée au coloriste, la majorité des dessinateurs considérant la couleur comme mineure, une basse besogne (à l'exception d'Edgar P. Jacobs, le père de *Blake et Mortimer*, qui, lui, considérait la couleur comme partie intégrante du dessin).
- 2 Contrat numérique juridiquement valable, dit « smart » (intelligent) car il exécute certaines clauses (par exemple un calcul de droit d'auteur).
- 3 La Blockchain est une technologie de stockage et de transmission d'informations, transparente, sécurisée et fonctionnant sans organe central de contrôle (définition de Blockchain France).

Avec Wilhelm Berard (audiovisuel/réalisateur et producteur), Julien Monger (musicien multi-talents), Charlotte Donnadiu-Tabel (directrice financière de salle de spectacle et coordinatrice de festivals), Emmanuel Brulavoine (développement informatique, spécialiste Blockchain), Delphine Rieu est co-fondatrice de GAIAR, une plateforme numérique abritant tous types de contenus culturels (musique, vidéo, livre, etc.), dédiée à la monétisation des créations « pour les auteurs qui ne sont ni de grands communicants, ni des informaticiens, pour avoir une meilleure rémunération, un outil pro et pas de censure », explique-t-elle. Chaque œuvre déposée sur cette plateforme est validée par un Smart Contract* dans la Blockchain³. En contrepartie GAIAR prend 10 % (15 % pour les vidéos) de commission pour la monétisation de l'œuvre lors d'éventuelles ventes et 1 € par dépôt d'œuvre.

Site de Gaiar : www.gaiar.com





LES INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

LE FOCUS DU CPGA

- 40 **LE COMITÉ PROFESSIONNEL
DES GALERIES D'ART
À LOS ANGELES
POUR LA FOIRE FELIX LA
GÉRALDINE DE SPÉVILLE**

ASTUCES & CONSEILS

- 44 **L'ASSURANCE
EN TANT QU'ARTISTE**

- 45 **REVENU DE
SOLIDARITÉ ACTIVE**

ANTINÉA GARNIER

- 46 **ŒUVRES À PROTOCOLE,
MODE D'EMPLOI
QUEL CONTRAT POUR
L'ŒUVRE À PROTOCOLE ?**

MARIE-HÉLÈNE VIGNES

- 48 **LES INFOS
DES GALERIES**

- 49 **ON EN PARLE !**

LE FOCUS DU CPGA

Le Comité professionnel des galeries d'art à Los Angeles pour la foire FELIX LA ou comment faire rayonner la scène artistique française à l'international

Géraldine de Spéville
Déléguée générale

Georges-Philippe Vallois, Président du Comité professionnel des galeries d'art souligne que l'une des missions du Comité est de « favoriser la scène française (les artistes travaillant en France, quelle que soit leur nationalité). Cela signifie rendre le pays attractif et donner envie aux artistes étrangers de venir s'établir chez nous. [...] Si, du fait de l'absence de valorisation de la scène française, notre pays n'est plus suffisamment attractif pour attirer des artistes internationaux, nos futurs enrichissements et prospérités en pâtiront » (*Art Insider* n° 6).

Le Comité des galeries d'art multiplie ces dernières années des actions de sensibilisation auprès des pouvoirs publics et différentes instances, et mène également des actions propres pour consolider l'attrait de la scène française à l'international. De nombreux leviers ont déjà été identifiés, ils permettraient de structurer une stratégie commune aux différents acteurs

pour que les artistes de la scène française sortent de leur isolement et retrouvent l'influence et la reconnaissance internationale qu'ils méritent : la programmation et l'enrichissement des collections de nos musées et centres d'art ; la valorisation du binôme marchand-collectionneur, efficace duo de promotion des artistes ; l'encouragement aux collectionneurs

et mécènes de la scène française, véritables ambassadeurs ; le frein à l'hégémonie des foires et leurs diktats des artistes établis, afin de promouvoir la scène française dans toute sa pluralité et de mettre en lumière les artistes vivants et les plus jeunes ; l'échange de visibilité avec des lieux d'expositions à l'étranger, et surtout la collaboration des divers acteurs institutionnels et privés, commissaires d'expositions et commissaires-priseurs, musées nationaux et fondations d'entreprises, conservateurs et galeristes.

C'est dans cet élan de promotion des artistes de la scène française à l'international que le Comité professionnel des galeries d'art (CPGA) a initié un projet inédit pour la FELIX art fair à Los Angeles. Engager des galeries françaises dans un stand collectif était pour le Comité une opportunité de donner à ses membres une visibilité au moment où la ville californienne, depuis toujours intense foyer de création artistique, suscitait l'engouement international avec la ...suite page 42



Tous les mois, un focus sur une action menée par le Comité vous est proposé.

Depuis 1947, le Comité professionnel des galeries d'art représente et défend les intérêts des galeries d'art en France. En lien permanent avec ses membres, il est leur porte-parole auprès des politiques, des représentants institutionnels et des autorités administratives. Il prend part à l'élaboration des réglementations du marché de l'art et contribue à des politiques culturelles propices à l'ensemble du secteur. Il joue en premier lieu un rôle de conseil et de soutien auprès de ses adhérents.

Depuis plusieurs années, le Comité organise des événements culturels afin de favoriser une meilleure visibilité des galeries d'art et œuvre également à la promotion de la scène française à l'international.
www.comitedesgaleriesdart.com



Nathalie Obadia*
Mars 2019, Le Cavalier Bleu Éditions

Géopolitique de l'art contemporain. Une remise en cause de l'hégémonie américaine ?

Extraits choisis :

« Le marché de l'art est le reflet de la reconnaissance des artistes et de leurs perceptions, au regard des différents enjeux politiques et économiques de leurs pays qui fondent leur puissance et leur influence sur l'échiquier international. Ainsi, les pays prescripteurs vont vouloir accompagner leur puissance politique et économique de leur rayonnement culturel. » (p. 9)

[...]

« André Malraux, l'emblématique ministre de la Culture sous de Gaulle de 1959 à 1969, saura justement créer une identité différente de la France que l'on appelle « l'exception française ». Elle va de pair avec la méfiance à l'égard de l'Amérique du général de Gaulle, devenu premier président de la V^e République, symbolisée par sa décision de quitter le commandement intégré de l'OTAN en 1966. Si l'interventionnisme étatique a été au départ concentré sur le cinéma et le théâtre pour contrecarrer les excès du libre-échange qui profitait aux États-Unis, c'est en 1981, avec l'arrivée de François Mitterrand à la présidence de la République, accompagnée de la nomination de Jack Lang comme ministre de la Culture, que le concept d'« exception française » s'est étendu aux arts plastiques. Dans les années 1979, avec la crise économique, le marché de l'art contemporain s'est fragilisé, handicapé par une demande nationale faible et des collectionneurs étrangers recherchant plus les artistes modernes français que les contemporains. Ainsi en 1981, le ministère de la Culture, dont le rôle s'est renforcé grâce à la hausse de son budget national, va devenir le principal commanditaire des artistes contemporains. Apparaissent des artistes « officiels » plus intéressés par la reconnaissance des projets publics que par celle du marché privé qu'il est de bon ton de mépriser. Pourtant, au cours de cette période, les États-Unis, tout en prenant en compte le réveil de la RFA qui deviendra l'Allemagne réunifiée en 1989 et celui du Royaume-Uni très dynamique, restent le modèle en matière de promotion et d'influence de l'art contemporain. La France choisit de continuer à s'isoler en ne participant pas au

jeu international des pays prescripteurs, fondé sur les initiatives privées et l'impulsion donnée par les institutions. Si quelques artistes sont reconnus par les institutions internationales les plus prestigieuses, comme Daniel Buren ou Christian Boltanski, leurs cotes restent très éloignées des prix pratiqués par les artistes anglo-saxons. L'ouverture du Centre Pompidou en 1977, avec son architecture révolutionnaire au cœur de Paris, et la création de 22 fonds régionaux d'art contemporain en 1982, ne vont pas changer la donne au niveau international. Il faudra attendre les années 1990 et les initiatives privées des nouvelles fortunes issues du luxe, comme François Pinault et Bernard Arnault, pour que la France revienne dans le circuit de l'art contemporain. Cependant, ce n'est pas la création française qui en bénéficie mais plutôt les artistes anglo-saxons qui sont valorisés par des achats médiatisés permettant aux acheteurs de devenir rapidement des collectionneurs prescripteurs avec une reconnaissance internationale. » (p. 41)

[...]

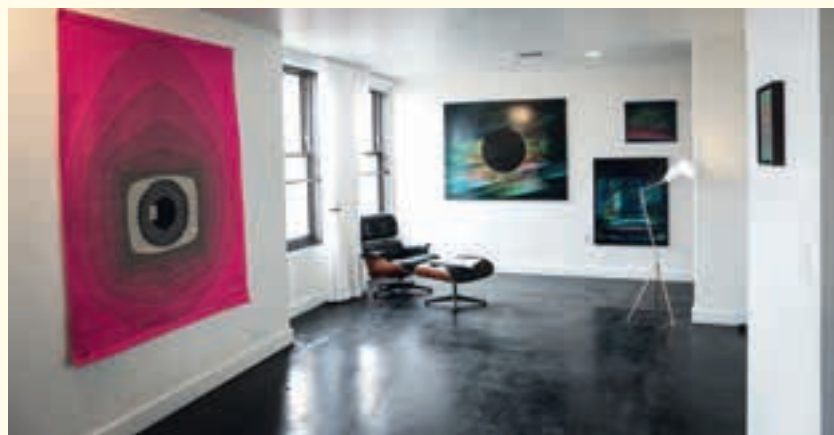
« Quand on observe la résistance de l'Allemagne et du Royaume-Uni à l'influence américaine, on remarque que la reconnaissance institutionnelle et celle du marché ont fonctionné de pair, et que les artistes ont été très concernés par le fait de constituer une scène artistique autonome et reconnue en dehors de la sphère du *soft power* américain. Cette entente stratégique entre les différents acteurs, les *gate keepers*, doit pouvoir se constituer en dehors des débats politiques, esthétiques, qui peuvent brouiller la lisibilité d'une scène artistique et en perturber la promotion nationale et internationale. En France, on a vécu cette situation. » (p. 87)

* Nathalie Obadia est une galeriste spécialisée dans l'art contemporain. Elle possède deux galeries, l'une à Paris et l'autre à Bruxelles, et enseigne également à Sciences Po Paris.

suite de la page 40... 1^{re} édition de la FRIEZE Los Angeles et le 10^e anniversaire d'ALAC (Art Los Angeles Contemporary).

Andrew Berardini, professionnel de renommée internationale, basé à Los Angeles et qui a notamment travaillé avec le Hammer Museum, a été invité à s'associer au projet en proposant une thématique et en assurant la sélection des œuvres. Le stand du Comité, déployé sur 200 m² au 13^e étage de de l'hôtel Roosevelt, fut résolument différent de ce que l'on a l'habitude de voir dans les foires. Dans un cadre atypique et intime, 15 artistes ont été réunis par le commissaire autour de la thématique de la superstition car rares sont les buildings aux États-Unis dotés d'un 13^e étage: L'exception représentée par l'hôtel Roosevelt inspira à Andrew Berardini de jouer sur le fétichisme, le surnaturel et la virtuosité associés au nombre 13.

Comme certaines foires satellites des années '90, la Felix LA s'est apparentée à une expérience de foire davantage axée sur la liberté de création que sur la nécessité commerciale. Ton donné d'ailleurs par son emplacement à l'hôtel Roosevelt, établissement mythique un rien décadent du Hollywood des années '50, éloigné des standards commerciaux qui obligea de recourir à des scénographies sortant des sentiers battus. Cette originalité rejoint les préoccupations propres au CPGA de présenter les œuvres créées par les artistes de la scène française comme une ouverture au monde et rassembler 15 galeries d'art moderne et contemporain*,



Vue du stand du CPGA à la FELIX LA Fair avec les œuvres de Pierre Daquin et d'Edouard Wolton © CPGA / Sebastien Paquet

de « premier » et de « second marché », ayant des programmes esthétiques, des modes de fonctionnement et des moyens économiques extrêmement divers.

L'action du Comité professionnel des galeries d'art dans le cadre de la FELIX LA était donc emblématique de sa volonté de collaborer avec des intervenants locaux susceptibles d'internationaliser une scène qui manque de correspondance commerciale à l'étranger. L'ambition était de permettre aux galeries françaises de se libérer des directives curatoriales des directeurs de foires et de les inviter à faire confiance à la vision d'un commissaire international. Aux côtés d'œuvres d'artistes historiques tels qu'Yves Klein, Sonia Delaunay, voire Guy de Cointet, se côtoyaient de jeunes plasticiens très contemporains comme Marie Maurel de Maillé, Aurore Pallet ou Sarah Meyohas, représentés par des galeries qui ne participeraient pas seules à ce type de foires internationales.

Cette diversité donne une vision de ce qu'est le marché de l'art en France et reflète son évolution. Pourtant véritables atouts de la France, l'hétérogénéité de sa scène artistique et l'expertise de ses acteurs ne

semblent plus suffisants aujourd'hui pour redonner à la France ce que la galeriste Nathalie Obadia appelle dans son ouvrage *Géopolitique de l'art contemporain* tout juste paru, « l'aura culturelle ». Les leviers économiques et symboliques activés par les USA pour créer le « soft power » peuvent ainsi trouver un écho dans les actions que le Comité professionnel des galeries d'art souhaite poursuivre, des actions concertées et collectives pour permettre peu à peu à la France de retrouver une première place sur l'échiquier mondial de l'art. ■

* Galerie Air de Paris, Galerie Anne Barrault, Galerie Chevalier, Chez Mohamed Galerie, Danysz Gallery, Galerie Les Filles du Calvaire, Galerie Georges-Philippe et Nathalie Vallois, Galerie Isabelle Gounod, Galerie Le Minotaure, Galerie Natalie Seroussi, Galerie Nathalie Obadia, Galerie PACT, Galerie Papillon, Galerie Sit Down, Galerie Sultana.

– La participation du CPGA à la FELIX LA s'est faite en collaboration avec le service culturel de l'ambassade de France aux États-Unis dans le cadre de leur saison artistique « Ceci n'est pas ». Cet événement a également reçu le Soutien aux galeries / participation à une foire à l'étranger du Centre national des arts plastiques (CNAP).



Art Montpellier les exposants en parlent

Robert Castang
Galerie CASTANG ART PROJECT - Perpignan

« J'ai participé à Art Montpellier dès sa première édition, parce que j'avais confiance en Didier Vesse. Et je participerai à la troisième édition. C'est une foire que je soutiens. Cette troisième année est une étape importante pour la foire, l'année où elle doit s'affirmer. Il est essentiel qu'il y ait des foires importantes en région. On sent d'ailleurs qu'il y a un réel soutien politique de la part de la Région Occitanie et de la Ville. Pour ma part, je suis proche de Montpellier, ce qui rend facile le déplacement. Je vais à la rencontre d'un public que je connais et qu'il est toujours agréable de retrouver. Ce qui me plaît, c'est qu'il s'agit vraiment d'une foire du Sud. C'est une vraie force. Être méditerranéenne la différencie des autres foires. Ça serait formidable qu'elle puisse rassembler de plus en plus de galeries et d'artistes provenant du pourtour méditerranéen ! De plus, en tant qu'exposant, je trouve l'organisation très bonne et l'espace Sud de France Arena est vraiment idéal. C'est un bel espace avec beaucoup de volume, les stands sont spacieux. On y est bien. »

Le mot de l'organisateur

C'est avec bonheur et enthousiasme que je suis en train de construire avec toute l'équipe de la SPL Occitanie Events la troisième édition d'Art Montpellier en développant la couleur méditerranéenne. L'événement est déjà devenu incontournable grâce aux énergies multiples qui se sont mises en place.

Je tiens à remercier tout particulièrement les galeries qui nous suivent depuis le départ et qui se font les ambassadeurs d'Art Montpellier en région, en France et à l'étranger.

Après Figuration Libre et Supports / Surfaces en 2017 puis le Nouvel Expressionnisme et le Contemporain Urbain l'année dernière, nous avons choisi cette année de mettre en valeur l'Art Brut très bien représenté à Montpellier, la seconde ville en France à disposer d'un Musée privé remarquable sur le sujet. Nous mettons également à l'honneur la sculpture sous tous ses

Sophie Julien
Galerie Sophie Julien - Béziers

« Art Montpellier est un rendez-vous incontournable ! Participer à la première édition de cette grande foire du Sud était déjà une évidence. Ma galerie avait seulement 3 ans, et il s'agissait de la deuxième foire à laquelle je participais. J'ai fait confiance à l'équipe très compétente et je n'ai pas été déçue. C'est devenu un événement important dans mon année, immuable. J'ai hâte de participer à cette troisième édition ! Le lieu est superbe, chic, haut de gamme et très bien équipé. Les exposants comme le public sont séduits. C'est l'écrin parfait pour aller à la rencontre du public. J'ai élargi mon cercle de collectionneurs grâce à Art Montpellier. J'avais déjà des clients montpelliérains que j'ai retrouvés là-bas, et des Biterrois sont venus me voir. Mais j'ai surtout rencontré des acheteurs d'autres villes, de Lyon ou de Montélimar, des acheteurs qui ne seraient jamais venus à la galerie et avec qui la relation se poursuit. À Art Montpellier, je m'adresse aussi à un public qui n'est pas habitué aux galeries. Ce qui compte, c'est ce qui se passe sur place – et j'ai réalisé des ventes – mais aussi ce qui se passe après. J'ai noué des contacts, reçu des commandes. On étend aussi son réseau en rencontrant d'autres professionnels. On apprend à se connaître entre galeristes de la région et d'ailleurs, on se retrouve. Pour la prochaine édition je vais dédier mon stand à la sculpture qui est à l'honneur, avec notamment des œuvres de Richard Di Rosa. J'espère faire venir une sculpture monumentale, un super vecteur de communication ! »

supports et toutes ses formes, pour une visite « 3D » encore plus riche !

Nous sommes très engagés dans la qualité que nous apportons à la réalisation de cet événement. Une place montante comme Montpellier en matière d'art contemporain se doit d'avoir une foire d'art digne de ce nom : c'est un crédit pour l'ensemble des professionnels mobilisés et les collectionneurs invités. C'est aussi la promesse d'initier un public amateur à de belles rencontres avec des œuvres de référence ou en proche devenir.

Nous invitons toutes les galeries du territoire Occitanie et du pourtour méditerranéen à venir exposer aux côtés des structures culturelles et des partenaires entreprises qui nous soutiennent, pour maximiser les retombées positives pour chacun. Le succès engendre des dynamiques vertueuses !

Didier Vesse

QUESTIONS pratiques, juridiques et sociales

Les experts vous répondent

L'assurance en tant qu'artiste

Bertrand L. est sculpteur. Lors de l'exposition d'une sculpture volumineuse dans un salon, cette dernière tombe sur le pied d'un visiteur et le blesse. L'artiste se demande si son assurance responsabilité civile suffit à le couvrir et quels types d'assurances correspondent à son activité professionnelle.



Antinéa Garnier
Directrice de l'association
La Maison des Artistes

Au-delà de la création d'une œuvre, l'artiste est confronté à tout ce qui entoure la vie de cette dernière : stockage, transport, exposition, détérioration, vol, etc. Un nombre croissant d'espaces d'exposition demande aux artistes de souscrire a minima une assurance responsabilité civile professionnelle.

Cette requête s'explique. La responsabilité civile professionnelle permet de couvrir l'artiste pour tous les préjudices susceptibles d'être causés à un tiers dans le cadre de son activité professionnelle. Il peut s'agir de dommages corporels, matériels ou immatériels. La blessure du visiteur provoquée par la

sculpture de Bertrand relève d'un dommage corporel, il est bien couvert à ce titre par sa responsabilité civile professionnelle.

Si un accident était arrivé lors du transport de la sculpture jusqu'au salon, que cela soit par Bertrand lui-même, un membre de sa famille, un transporteur, ou bien si Bertrand avait subi un vol, un dégât des eaux, un incendie ou une destruction accidentelle de ses œuvres, la responsabilité civile n'aurait pas couvert ces différents cas de figures. Bertrand, s'il souhaite s'en prémunir, devrait souscrire additionnellement un autre type d'assurance, une multirisque professionnelle. Il en va de même

pour l'assurance en propre de son atelier et ce qu'il contient comme matériel. ■

- La Maison des Artistes, service associatif, en collaboration avec Henner-Hiscox, propose des solutions d'assurance spécifiques aux artistes et à leurs pratiques professionnelles. Une équipe dédiée répond à vos questions et vous accompagne dans le choix de la solution la plus adaptée à vos besoins.
- Estelle Thouement : 01 55 62 95 07 ethouement@henner.fr
- Jean-Paul Dannou : 01 55 62 91 34 jpdannou@henner.fr
- www.lamaisondesartistes.fr/site/outils-professionnels/

Revenu de solidarité active

Philippe M., plasticien, tire de faibles revenus de son activité artistique. Il cherche à identifier les démarches qu'il pourrait conduire afin d'obtenir des aides. À la suite d'un rendez-vous avec l'assistante sociale de l'association La Maison des Artistes, il apprend qu'au vu de sa situation financière, il devrait pouvoir bénéficier du revenu de solidarité active (RSA).

Philippe M., ayant plus de 25 ans et résidant en France, est parfaitement éligible pour déposer une demande de RSA tout en exerçant son métier de plasticien. Il lui permettra de percevoir un niveau minimum de revenu, en fonction du nombre de personnes vivant avec lui et des ressources totales de son foyer, tant que ce dernier touche moins du montant maximal du RSA. L'interlocuteur auprès duquel Philippe M. doit poursuivre ses démarches est la Caisse des allocations familiales (CAF). Il peut formuler sa demande en ligne depuis leur site Internet, sur place ou par courrier mais aussi via le Centre communal d'action sociale (CCAS) et les services du Département. Philippe M. doit faire attention à remplir le formulaire de demande de RSA mais aussi le formulaire annexe du fait de son activité artistique.

Philippe M. peut, au cours de ses démarches, se voir confronté à des agents peu habitués à traiter des demandes d'artistes-auteurs. [Voir la rubrique « Matières à penser » d'*Art Insider* n° 4 sur le sujet]

Si le personnel de la CAF doute de son éligibilité au RSA du fait de son activité artistique, Philippe M. peut rappeler l'application de la circulaire N°DGCS/MS/2010/50 du 10 février 2010 pour justifier du bien-fondé de sa demande et de son droit. Les modalités retenues à l'article R262-19 du Code d'action sociale et des familles pour l'application du RSA aux artistes-auteurs sont les suivantes :

- pour les artistes-auteurs bénéficiant d'un régime d'imposition au forfait (BNC micro-BNC), les revenus provenant de l'activité artistique pris en compte sont ceux des trois derniers mois, revenus bruts avec un abattement de 34 %.

- pour les artistes-auteurs relevant de la déclaration contrôlée (BNC contrôlé), les revenus pris en compte sont ceux de la dernière déclaration fiscale au moment de la demande de RSA.

Philippe M. devra déclarer ses revenus trimestriellement et annuellement à la CAF, car déclarant aux Impôts ses revenus en Bénéfices non commerciaux (BNC).

Par ailleurs, au titre du RSA et sous certaines conditions, Philippe M. peut se renseigner auprès de son Conseil départemental sur l'existence possible d'aides complémentaires telles que la PUMA et la CMUC, la carte de solidarité transport, les réductions tarifaires énergie et les réductions tarifaires téléphone. ■

- L'association La Maison des Artistes offre la possibilité à ses adhérents de bénéficier des conseils d'une assistante sociale spécialisée lors de rendez-vous individuels, par téléphone ou au siège de l'association. Pour prendre rendez-vous, vous pouvez appeler le 01 42 25 06 53 ou nous écrire depuis www.lamaisondesartistes.fr/site/contact/

En savoir plus :

- Circulaire N°DGCS/MS/2010/50 du 10 février 2010
- Code de l'action sociale et des familles - Article R262-19
- Code de l'action sociale et des familles - Article R262-18
- www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-simulation
- www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/
- www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19778

Œuvres à protocole, mode d'emploi Quel contrat pour l'œuvre à protocole ?



Marie-Hélène Vignes
Avocate au Barreau de Paris
Cabinet Artwork Avocats
Formatrice en droit
d'auteur et droit de l'art
photographie : Louise Oligny

La plasticienne Laure D. a conçu une œuvre à protocole consistant en une série d'instructions permettant la réalisation d'une installation. Elle envisage de vendre et de diffuser cette œuvre et se demande comment procéder pour mener à bien ce projet du point de vue juridique.

L'œuvre à protocole ne répond à aucun régime juridique ni aucun usage spécifique, chaque artiste s'évertuant au contraire à créer son propre modèle. On sait que ce type d'œuvre a la particularité de faire primer l'idée sur la forme en dissociant la conception intellectuelle de l'œuvre de sa réalisation matérielle, celle-ci étant déléguée à un tiers. Dans un tel contexte, la consistance même de l'œuvre ne va pas de soi. Sa protection par le droit d'auteur est également douteuse car la propriété littéraire et artistique exclut de son champ les simples idées pour se cantonner aux créations de formes originales entendues comme celles portant l'empreinte de la personnalité de l'auteur. C'est dire qu'une fragilité originelle pèse sur les droits des créateurs d'œuvres protocolaires, à plus forte raison quand ils revendiquent une démarche exempte de toute trace de leur propre subjectivité. Ce qui n'empêche pas les institutions et le marché de s'y intéresser de près, qu'il s'agisse d'acquérir, de prêter

ou encore d'exposer ces œuvres singulières.

La sécurisation des opérations de vente et de diffusion des œuvres à protocole passe par la conclusion d'un contrat écrit¹ entre le plasticien ou sa galerie d'une part et le diffuseur ou le collectionneur d'autre part. La pratique révèle une grande créativité dans le cadrage juridique de ces projets, la règle du jeu contractuelle faisant du reste souvent partie intégrante de l'œuvre, au même titre que le protocole. Quels que soient sa forme et son nom², le contrat devra en l'espèce régir au premier chef l'activation du protocole conformément à l'intention artistique de Laure. Il s'agira bien sûr d'aménager aussi la transaction voulue par les parties, tout en s'assurant du devenir de la création.

Avant toute chose, Laure veillera à exprimer avec la plus grande clarté ses intentions artistiques, par exemple au moyen d'écrits, plans ou croquis détaillant les modalités de production requises (techniques,

fournitures, lumière, couleurs, sons, format, échelle, participation éventuelle de l'artiste et de performers, nécessité de répétitions, costumes, gestes, etc.). Elle devra à cette occasion s'interroger sur l'éventuelle marge de manœuvre laissée à l'opérateur chargé d'activer l'œuvre³, ainsi que sur l'identité même de ce dernier : s'agit-il du collectionneur, d'un assistant habilité par l'artiste, d'un acteur, de n'importe quel tiers ou encore, dans le cas d'un contractant institutionnel, d'un régisseur, d'un curateur, du public lui-même ? Si elle désire exercer un contrôle sur l'œuvre activée selon ses directives, Laure aura tout intérêt à en organiser contractuellement les aspects pratiques. Le cas échéant, elle précisera aussi le contexte et les modalités concrètes de la présentation au public de l'œuvre, de même que le titre éventuel et les mentions de paternité souhaitées.

La convention empruntera généralement aux qualifications connues du droit de l'art, telles la vente, le

contrat d'exposition ou de cession de droits. Mais aussitôt affluent de multiples interrogations : l'œuvre a-t-elle ou non un support physique susceptible d'être vendu ou exposé ? Si oui, ce support est-il unique ou multiple ? S'incarne-t-il dans le protocole conçu par la plasticienne (ou le cas échéant ses exemplaires numérotés), dans la forme réalisée à partir de ses instructions, dans le certificat d'authenticité, voire encore dans le contrat conclu entre les parties ? Le bien objet de la vente coïncide-t-il avec la création susceptible d'être présentée au public ? Se réduit-il à de simples traces documentaires de l'œuvre activée ? Si la création est à l'inverse purement immatérielle, faut-il considérer que le contrat se limite à une cession de droit d'auteur ? Et que faire si l'œuvre est dénuée d'originalité et par conséquent privée de la protection du droit d'auteur, soit qu'elle renvoie à une idée, une forme banale ou un simple procédé technique ? Autant de questions que la plasticienne devra se poser pour arbitrer sur les modalités de circulation de son œuvre.

Concrètement, Laure déterminera d'abord ce qui à ses yeux constitue le support physique objet du contrat, si tant est qu'elle entende conférer une dimension matérielle à sa proposition. Dans ce cas, la vente portera classiquement sur le transfert de propriété de ce bien matériel moyennant le paiement d'un prix. Les parties doivent garder à l'esprit qu'au-delà du prix payé, l'activation du protocole suppose une organisation et un budget parfois conséquents, par exemple lorsqu'elle implique l'engagement d'acteurs et de techniciens. Le collectionneur ne mesure du reste pas toujours l'ampleur de ces coûts supplémentaires au moment où il contracte avec l'artiste.

Les parties pourront en outre s'interroger sur l'opportunité d'une

cession exclusive ou non exclusive de droits d'auteur au profit du bénéficiaire de l'œuvre, comme la cession du droit de reproduction (nécessaire pour fixer l'œuvre ou sa captation sur un ou plusieurs supports) et le cas échéant du droit de représentation (en particulier pour présenter l'œuvre ou sa captation devant un public), le tout selon une durée, un lieu, une destination et des modes d'exploitation définis.

Mais en présence d'une œuvre purement immatérielle et qui plus est dénuée d'originalité, Laure ne pourra guère compter sur les contrats classiques de vente ou de cession de droits d'auteur pour préserver ses intérêts. Elle devra alors envisager la mise au point d'une convention singulière aux fins d'asseoir ses prérogatives malgré le déficit de matérialité et de protection de l'œuvre par le droit d'auteur. L'artiste jouit d'une grande liberté pour définir ce protocole –entendu au sens juridique du terme– qui aura vocation à cerner l'œuvre objet de la convention, l'étendue des droits et devoirs de chacun sur la création, le montant et les modalités de rémunération de l'artiste pour le transfert et l'exploitation de l'œuvre, outre les obligations annexes négociées au cas par cas. Seuls freins à l'imagination des contractants, la loi et plus généralement l'ordre public ne pourront être transgressés, ce qui serait par exemple le cas si la convention s'avérait contraire à la dignité de la personne humaine⁴.

Le contrat envisagera enfin le devenir de l'œuvre, qu'il s'agisse de son authentification, des ventes futures et du sort corrélatif de l'activation initiale, des captations ou autres traces documentaires et du contexte de leur exploitation. Ce sera l'occasion pour l'artiste d'exiger du contractant la conservation et l'entretien éventuels de l'œuvre, une

information sur la vie et les avatars de sa création, par exemple ses reventes, prêts et activations successifs, sans oublier les clauses relatives à la destinée de l'œuvre post mortem⁵. En cas de revente impliquant un professionnel du marché de l'art, le droit de suite⁶ pourrait s'appliquer à condition toutefois que l'on soit en présence d'une œuvre graphique ou plastique originale réalisée selon les instructions et sous le contrôle de l'artiste⁷. ■

Marie-Hélène Vignes tient à remercier Caroline Arhuero, cheffe du service des acquisitions et des commandes au CNAP, Fanny Gonella, directrice du Frac Lorraine et Agnès Violeau, commissaire d'exposition.

- 1 Voir cependant le cas de l'artiste Tino Sehgal qui conclut une vente orale devant un notaire et un témoin.
- 2 Pour ne citer que les conceptuels de la première génération, Laurence Weiner utilise un courrier enregistré chez un notaire valant titre de propriété et certificat d'authenticité, Sol LeWitt un certificat numéroté et daté assorti de « diagrammes », Yves Klein un carnet à souche de reçus, Daniel Buren un « avertissement » signé du seul acquéreur, etc.
- 3 Dans ce cas, la question de l'octroi de droits d'auteur au profit de « l'activateur » de l'œuvre pourrait se poser. Voir sur cette question « Assistants d'artistes : ont-ils des droits d'auteur ? » *Art Insider* n° 9, déc. 2018.
- 4 Voir par ex. CA Paris 7^e ch., 16 mars 1970 annulant le contrat prévoyant l'exécution d'un tatouage, suivie du prélèvement et de la vente du lambeau de peau tatouée, Conseil d'État 27 oct. 1995 interdisant un « spectacle de lancer de nains ».
- 5 Qui devront le cas échéant composer avec la prohibition des engagements perpétuels de l'article 1210 du Code civil.
- 6 Régi par les articles L 122-8 et R 122-2 et suiv. du Code de la propriété intellectuelle.
- 7 Civ. 1^{re}, 13 oct. 1993.

LES INFOS DES GALERIES



Donald Judd

La chose n'était pas arrivée en France depuis 18 ans, et c'est le galeriste parisien Thaddeus Ropac qui en a la primeur : exposer à nouveau des œuvres en trois dimensions de l'artiste américain Donald Judd (1928-1994). Commissariée par le propre fils du sculpteur, Flavin Judd, directeur artistique de la Judd Foundation, cette exposition réunit un ensemble d'œuvres épurées et colorées de ce pape de l'art minimaliste. À voir jusqu'au 15 juin 2019 dans la galerie du Marais.

photographie :
Donald Judd in Marfa, Texas, 1993 © Laura Wilson



Art Paris

Une fréquentation record et des ventes satisfaisantes. Voilà le bilan de la foire Art Paris, qui accueillait 150 galeries de 20 pays du 4 au 7 avril 2019. Si cette 21^e édition s'est close sur une fréquentation en hausse (63 257 visiteurs venus de 45 pays, soit une hausse de 8% par rapport à l'année 2018), le bilan des ventes est, lui, jugé satisfaisant. Quelques galeries comme Daniel Templon, Nathalie Obadia, Vallois ou Les Filles du Calvaire, ont même déclaré avoir fait leur meilleur résultat depuis leur première participation à Art Paris.

photographie :
Art Paris 2018 © Marc Damage



Charte d'Économie solidaire de l'art

Lafayette Anticipations, nouveau lieu d'exposition privé basé à Paris, financé par la Fondation d'entreprise Galeries Lafayette et le Fonds de dotation Famille Moulin, montre l'exemple en signant la charte d'Économie solidaire de l'art (dont nous avons eu l'occasion de parler dans nos pages, voir *Art Insider* n°1). Celle-ci définit un certain nombre de recommandations, de bonnes pratiques à respecter, notamment autour de la rémunération des artistes-auteurs. Lafayette Anticipations rejoint une liste de 21 lieux signataires à ce jour.



ST-ART

En 2019, la foire ST-ART de Strasbourg qui se tiendra du 15 au 17 novembre change de lieu dans un nouveau Parc d'exposition d'une superficie de 6 hectares, signé du cabinet d'architectes Kengo Kuma and Associates, et livré au printemps 2021/22. En attendant, la foire s'installe sur le futur emplacement du parc définitif, au Parc éphémère, non loin du Palais de la musique et des congrès. ST-ART aura lieu « dans une structure aux proportions similaires à celles du hall 7 mais dans des conditions techniques, thermiques et esthétiques augmentées », précise le communiqué de presse.

ON EN PARLE !



Prix de dessin

Le Prix de dessin Pierre David-Weill – Académie des Beaux-Arts pour l'année 2019 a été attribué à Viktoria Sviatiuk (premier prix doté de 8 000 €), Eve Malherbe (deuxième prix doté de 4 000 €) et Maximilien Hauchecorne (troisième prix doté de 2 000 €).

dessin : *Viktoria Sviatiuk*,
Même la guerre est quotidienne.
Pierre noire sur papier, 50 × 65 cm



Drawing Now

Présentée sur le stand de la Galerie Georges-Philippe et Nathalie Vallois au 13^e salon du dessin contemporain Drawing Now, Lucie Picandet s'est vu décerner le Prix du salon 2019, remportant la dotation de 5 000 €. L'artiste bénéficiera également d'une exposition au Drawing Lab (Paris).

photographie : *Lucie Picandet*. *Courtesy Galerie Georges-Philippe et Nathalie Vallois*

Fondation Ricard

La Fondation Ricard a publié la liste des nommés au 21^e Prix Ricard 2019 : Marcos Avila Forero, Eva Barto, Simon Boudvin, Corentin Canesson, Gaëlle Choisine, Kapwani Kiwanga, Paul Maheke, Estefania Peñafiel Loaliza et Sarah Tritz.

Casa de Velázquez

Les membres 2019 de la Casa de Velázquez sont Thomas Barbey (dessin), Jonathan Bell (composition musicale), Pierre Bellot (peinture), Marine De Contes d'Esgranges (cinéma), Hugo Deverchère (sculpture), Clément Fourment (gravure), Étienne Haan (composition musicale), Sara Kamalvand (architecture), Benjamin Mouly (photographie), Francisco José Rodríguez Teare (vidéo), Guillaume Valenti (peinture), Justin Weiler (peinture), Katarzyna Wiesiolek (dessin)



Palais de Tokyo

Claire Moulène rejoindra en novembre prochain l'équipe de la Fondation Ricard dirigée par Collet Barbier, tout en restant commissaire associée au Palais de Tokyo et rédactrice en chef de la revue *Initiales*.

L'équipe curatoriale du Palais de Tokyo, réunissant Adélaïde Blanc, Daria de Beauvais, Yoann Gourmel, Matthieu Lelièvre, Vittoria Matarrese, Claire Moulène et Hugo Vitrani, concoctera la prochaine Biennale de Lyon.

photographie : *Yoann Gourmel, Katell Jaffrès, Vittoria Matarrese, Jean de Loisy, Daria de Beauvais, Hugo Vitrani, Adélaïde Blanc, Rebecca Lamarche-Vadel, Claire Moulène (devant l'œuvre de Thomas Teurlai au Toguna) © Palais de Tokyo, 2018*



Talents Contemporains

Les lauréats de la 8^e édition du concours international « Talents Contemporains » de la Fondation François Schneider de Wattwiller sont Rachael Louise Bailey, Guillaume Barth, Olivier Crouzel, Hao Jingfang & Wang Lingjie, Eva Nielsen, Capucine Vandebrouck, Wiktorija Wojciechowska. Les 7 artistes se partageront une dotation maximale de 300 000 €, bénéficieront d'une exposition collective et d'un accompagnement de la Fondation François Schneider, dont ils intégreront la collection.

image : *Guillaume Barth, Elina, 2015. Photographie de la sculpture en sel et eau. 300 cm de diamètre, Bolivie © Guillaume Barth*

À quoi ça sert *un.e artiste* *aujourd'hui ?* Laurent Jeanpierre



© Emmanuelle Marchadour

Non pas qu'à Art Insider, on aime poser des questions qui fâchent, et encore moins que l'on doute de l'utilité des artistes – les 12 numéros parus au compteur prouvent tout le contraire –, mais force est de constater que l'artiste doit sans cesse justifier de son utilité. Sans doute encore davantage dans un monde où la finalité produit, la productivité et la rentabilité sont les maîtres mots. On a donc posé cette question à Laurent Jeanpierre, sociologue et enseignant à l'Université Paris 8.

RAPPEL HISTORIQUE

« Poser la question de l'utilité de l'artiste a toujours quelque chose de provocateur. Cette question ne se pose pourtant plus vraiment comme telle depuis la fin du XVIII^e siècle, car on pourrait dire que, depuis l'époque de la philosophie kantienne, il y a une réponse très claire à cette interrogation générale : le beau est une finalité sans fin, un artiste ne doit servir à rien. Il ou elle doit d'abord travailler à réaliser des œuvres d'art pour lui-même ou pour elle-même, en se détachant de toute forme de contrainte externe, même dans les situations de commande. Cette affirmation théorique très forte, fondatrice, d'une certaine manière, de l'idée d'autonomie du monde de l'art, notamment par rapport aux autorités religieuses ou politiques, consistait à dire que l'art ne devait servir à rien d'autre qu'à lui-même.

Cette idée a aujourd'hui une forme d'évidence de principe pour la plupart des acteurs du monde de l'art dans les régimes démocratiques. Mais elle a été acquise de haute lutte au bout de plusieurs siècles. Derrière la question de l'utilité de l'artiste, il y a donc aussi toute l'histoire de cette conquête qui a consisté à dire que l'art ne servait essentiellement à rien. Rappelons que, pendant des siècles, les artistes ont répondu à des commandes. Tout le problème de l'artiste était alors de conquérir une marge de liberté dans un contexte contraint, par exemple lorsqu'il traitait d'un sujet en lien avec la religion ou avec la grande histoire, lorsqu'il devait adopter un certain style de représentation, lorsqu'il s'interdisait de représenter une grande partie de la réalité ou ne pensait même pas à la peindre, etc. Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle et le début du XX^e, depuis l'érosion puis la fin du système académique et avec la lente

institutionnalisation du marché de l'art, les artistes décident plus souvent eux-mêmes comment et pourquoi faire de de l'art.

Bien entendu, cette révolution des conceptions du travail artistique n'est pas partagée par tous. Lorsqu'on se penche sur l'histoire de l'art, nombreux sont aussi les artistes qui, depuis deux siècles, après avoir revendiqué ou conquis cette liberté nouvelle d'être inutile aux pouvoirs, ont défendu un art politique, un art social ou même un art utilitaire, comme le design, discipline qui assume une certaine fonctionnalité domestique ou industrielle. Mais l'art reste, en principe du moins, une activité qui n'a pas de finalité externe à elle-même ou une activité dont la logique profonde est de rester sans fin ».

« Aujourd'hui, les artistes sont enjointes de défendre en permanence cette inutilité contre d'autres forces sociales. »

ET AU XXI^e SIÈCLE ?

« Aujourd'hui, les artistes sont enjointes de défendre en permanence cette inutilité contre d'autres forces sociales que celles qui viennent d'être évoquées. On retrouve ce type de tensions, voire de conflits, avec la pratique spécifique de l'art dans l'espace public par exemple, ou dans le rapport en grande partie invisible de l'artiste avec son galeriste. Pour les artistes dont le travail ne rentre pas aisément dans les cases de ce qui est commercialisable, telles que la performance ou la vidéo (à leurs origines du moins, et encore en partie aujourd'hui), le problème est celui de la défense d'une logique artistique pure, d'une pratique créatrice se déployant avant tout sans critères externes de définition des attendus de l'œuvre, par exemple de leur format, une définition qui soit détachée de tout intérêt autre, comme celui des galeries par exemple. Que les galeristes aient leur propre intérêt n'a, bien entendu, rien de scandaleux, c'est dans l'ordre des choses, mais celui-ci n'est pas naturellement convergent avec la logique artistique intrinsèque. Ainsi, non seulement les artistes ont conquis ce qu'on est tenté d'appeler leur droit à l'inutilité au bout de plusieurs siècles mais ils doivent en quelque sorte continuer aujourd'hui à le conquérir en permanence avec leurs interlocuteurs, dans chaque projet, car l'histoire ne leur a pas livré ce droit en héritage, une bonne fois pour toutes.

Or défendre ce droit à l'inutilité quand on est artiste, est parallèlement une tâche devenue plus floue, plus incertaine. Il faut regarder dans quel environnement social et professionnel vivent désormais les artistes. Comme hier, le marché, la demande, le galeriste peuvent exercer des pressions sur l'activité artistique. Mais le changement principal, en France, se passe du côté des financements. Pour obtenir ces financements, même publics, et plus largement pour accéder à des formes de reconnaissance institutionnelle, les artistes doivent justifier leur activité par des critères de plus en plus extra-artistiques. Ce phénomène s'est renforcé depuis ces trente dernières années, notamment à la faveur de la contrainte budgétaire qui pèse sur les politiques publiques en général, et culturelles en particulier. Il y a sans doute eu un « âge d'or » relatif du financement artistique dans ce pays, avec le tournant des politiques culturelles mises en place par Jack Lang. Mais pour obtenir ces financements de la culture au niveau de l'État et des pouvoirs publics, on fait aujourd'hui appel à des justifications extra-artistiques, économiques ou sociales notamment, de plus en plus fréquentes ».

DE L'UTILITÉ À L'USAGE

« La sociologie de l'art que je pratique avec d'autres (Isabelle Mayaud, par exemple) apporte une attention toute particulière aux artistes les moins « starifiés », les moins visibles sur le marché : celles et ceux qui ne sont pas représentés par des galeries parisiennes ni même par des galeries ou qui exposent rarement. Lorsqu'on élargit ainsi volontairement le regard sur le métier d'artiste ou la profes-

« Si l' "utilité" est un mot péjoratif dans le monde de l'art, il détient ou contient aussi une face positive : la reconnaissance, symbolique et économique. »

sion artistique, on constate que ces artistes disons « ordinaires », qui n'ont pas pignon sur rue, ont en réalité de nombreuses activités qui ne sont pas à destination du marché de l'art, ni même du monde de l'art. Ce sont des activités d'atelier, d'enseignement, d'écoute, qui sont adressées à d'autres univers sociaux et qui permettent à l'artiste actuel d'exercer son talent.

J'ai récemment été frappé d'observer en région la présence des artistes en institution médicale, dans les hôpitaux, les institutions psychiatriques, autour de l'art-thérapie par exemple, pour animer des ateliers avec des patients mais aussi pour produire des œuvres : le monde de la santé est un de ceux qui recourent de plus en plus aux artistes et leur confèrent une reconnaissance. Car si l'« utilité » est un mot péjoratif dans le monde de l'art, il détient ou contient aussi une face positive : la reconnaissance, symbolique et économique. Les institutions éducatives sont elles aussi de grands employeurs d'artistes au quotidien. De nombreux artistes sont mobilisés par l'Éducation nationale et pas uniquement dans l'enseignement artistique. Je pense aussi à l'emploi des artistes en prison et on pourrait encore étendre la liste. Il y a donc des usages de l'artiste dans des mondes sociaux qui sont assez lointains du leur, mais qui s'appuient de plus en plus sur leurs compétences. Cela complexifie le schéma binaire que je posais au départ où l'artiste était face à son commanditaire ou ses intermédiaires.

« Dans certains dossiers de financement, de bourse ou de résidence, les artistes sont incités à employer cette rhétorique dominante et à interioriser les schèmes de la pensée étatique en matière d'action artistique. »

Certains artistes parviennent aujourd'hui à articuler des temps d'activité au service d'une institution, extra-artistique, avec leurs propres projets. D'autres vivent très mal cette pluriactivité. C'est là toute la difficulté contemporaine qu'il y a à conjuguer l'idée régulatrice moderne d'autonomie artistique, d'un droit à l'inutilité de l'artiste, avec l'exigence matérielle de la vie d'artiste, la nécessité de gagner de l'argent sans être nécessairement intégré dans le marché ou en contact avec le public des expositions. »

JUSTIFICATIONS EXTRA-ARTISTIQUES

« Les mondes du travail hospitalier, éducatif, ou social fournissent des exemples où les justifications extra-artistiques de l'activité artistique restent plutôt nobles. Ces formes de mobilisation du travail créateur s'ajoutent à des enrôlements plus anciens des artistes comme par exemple celui qui est associé au « 1 % artistique ». Ce dispositif permet

à des artistes de créer et d'être rémunéré et sert aussi à l'espace public. Il participe d'une sensibilisation à l'art mais aussi d'une construction ou d'un renforcement du « lien social ». Cette revendication d'une fonction civique de l'art est une constante de l'action culturelle publique à travers les siècles. Elle pourrait nous renvoyer à l'Ancien Régime et à ses commandes de monuments. Et la figure extrême de cet art à vocation civique c'est évidemment l'art d'État, de propagande, où les artistes peuvent devenir complètement instrumentalisés, comme dans les régimes nazi ou soviétique. La justification civique et politique de l'art peut heureusement prendre des formes plus douces et acceptables. On assiste d'ailleurs aujourd'hui sans doute à un renouvellement de la réflexion sur l'articulation entre arts et pouvoirs publics : loin de ses visées originelles d'édification, l'art public porte davantage une dimension critique, réflexive ».

« EXTERNALITÉS POSITIVES »

« L'autre type dominant de justifications extra-artistiques du travail créateur que l'on a vu émerger ces dernières décennies, et plus encore ces dernières années, dans les politiques culturelles et dans l'art contemporain, est d'ordre économique. Il s'agit de justifier d'une action publique en faveur des arts au nom des bénéfices secondaires de celle-ci dans l'économie – bénéfices que les économistes appellent des « externalités positives ». À l'intérieur de ce cadre de pensée, l'investissement dans l'art doit avoir une utilité économique en un sens plus large que s'il s'agissait simplement d'offrir du travail, d'employer des artistes en leur commandant des œuvres.

Avoir par exemple une résidence d'artistes sur un territoire peut avoir un impact au-delà du monde de l'art lui-même ; cela ne produit pas que des biens artistiques, une valeur ajoutée esthétique, mais d'autres types de valorisations, en termes de réputation locale ou régionale, en termes de tourisme, en termes d'activité de restauration ou d'hôtellerie, etc. Pour obtenir des financements publics ou privés, un artiste qui postulerait pour cette résidence, ou cette résidence elle-même dans le dossier qu'elle va produire pour obtenir des financements privés ou publics, peuvent avoir à justifier leur existence ou leur activité en mettant de plus en plus souvent en avant cette utilité extra-artistique. Or cette mise en avant de l'utilité économique ou symbolique de l'art contemporain n'a cessé de monter en puissance. Cela concerne d'ailleurs toutes les disciplines artistiques : lorsque le festival d'Avignon présente ses budgets, il met en avant son impact économique, pour la ville, le tourisme, et les revenus de la ville et de la région. On l'observe à toutes les échelles, au niveau des structures, des collectifs, des individus.

On fait plus généralement appel à cette justification économique pour convaincre des élus que la « dépense » publique en matière d'art et de culture vaut la peine, que l'argent public injecté dans ces secteurs est en réalité un bon investissement. Pour les décideurs, ces « externalités positives » importent en définitive souvent plus que la création artistique en elle-même. Cela démontre bien que les politiques culturelles et le financement public (et privé) de l'art, de la création (plus que du patrimoine) ont quelque chose de très fragile en général et plus encore dans la conjoncture actuelle. Et que la dépense publique ou privée en faveur de l'art doit toujours se justifier. Par effet en cascade, cela oblige les artistes à démontrer dans leurs dossiers de demande de soutien ou de financement que leur projet sera au moins indirectement un atout pour le « territoire », parce que cela va créer, sous des formes diverses, de la valeur. Aujourd'hui, ces justifications sont en effet souvent nouées à la catégorie de « territoire », qui a acquis une grande autonomie.

« Le droit à l'inutilité des artistes est toujours l'objet d'une lutte dont les règles changent au fil du temps et qui, pour certains artistes, représente un motif spécifique de création. »

Et cela se mêle aussi à la justification classique des politiques culturelles en France, qui convoque l'idéal de démocratisation culturelle, autrement dit l'extension de l'intérêt pour l'art au-delà des seuls *aficionados*. Dans certains dossiers de financement, de bourse ou de résidence, les artistes sont incités à employer cette rhétorique dominante et à intérioriser les schèmes de la pensée étatique en matière d'action artistique. Ces justifications n'existent d'ailleurs pas seulement au niveau des pouvoirs publics mais elles ont aussi circulé du côté des fondations privées qui demandent de plus en plus souvent aux candidats postulant à leurs financements de faire la preuve de l'utilité collective ou sociale de leurs projets.

Bien entendu, et c'est un point fondamental pour le sociologue, ce contexte général que je viens de décrire à grands traits, pèse différemment si l'on est un artiste très ou peu reconnu. Il est plus contraignant pour les plus faibles, les

plus jeunes, les artistes émergents. Il y a donc une différence d'expérience et de vécu entre la population artistique qui peut défendre son autonomie et ce que j'ai appelé son droit à l'inutilité parce qu'elle a déjà acquis une reconnaissance suffisante pour cela, et les autres créateurs. »

RÉSISTANCES ?

« Il faudrait aussi s'intéresser aux résistances face à ces phénomènes que je viens de décrire. Car ils entraînent certainement une acuité critique particulière des artistes actuels. D'où un certain nombre de travaux qui se situent délibérément sur des zones frontalières, en traitant directement des relations entre art et entreprise, art et argent, art et valeur, etc. Ces œuvres se développent et représentent pour moi des symptômes de cette soumission nouvelle à l'utilité économique ressentie directement par les artistes dans le montage de leurs projets, y compris de leurs projets financés par l'argent public.

Résistances immédiates, donc qui mettent en abyme la question de l'économie elle-même, et qui font de l'économie un objet d'art critique, ou bien résistances plus indirectes cherchant à renouveler la fonction utopique de l'art en essayant d'échapper à ses institutions, à son univers social, à son microcosme, à travers par exemple (parmi de nombreuses autres) des pratiques d'art éphémère, le développement de l'art en dehors du système marchand et de la subvention publique. Cette dernière orientation ne peut évidemment pas concerner tous les artistes : il y a des conditions matérielles à la production de ce type d'œuvres. Mais elle propose une stratégie artistique : celle de sortir du jeu pour échapper aux injonctions d'utilité. Le droit à l'inutilité des artistes est toujours l'objet d'une lutte dont les règles changent au fil du temps et qui, pour certains artistes, représente un motif spécifique de création ». ■

Laurent Jeanpierre est sociologue, professeur à l'Université Paris 8 et chercheur au Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (CNRS). Il travaille depuis plusieurs années sur la sociologie du monde de l'art contemporain à travers notamment des enquêtes sur les commissaires d'exposition, les artistes en région, les collections publiques.



Harold Guérin, *To dig dug dug*, 2018. Grès rose des Vosges, manche en bois (hêtre),
panneau de bois mdf peint, dimensions : 230 cm de diamètre.



LES OPPORTUNITÉS DÉCRYPTÉES

APPELS À PROJETS

ACQUISITIONS

CONCOURS

PRIX

Plus d'opportunités
sur www.bnn-mapra-art.org.

Le Bloc-Notes Numérique édité par la Maison des Arts
Plastiques et Visuels Auvergne Rhône-Alpes (MAPRAA)
recense en permanence environ 400 opportunités.

Profil visé : Artiste
professionnel.le

Dotation : Matériel et consommables
de production d'images

Médium :
Photographie

Date limite :
19 mai 2019

Appel à candidature pour un atelier de recherche et de post-production photo

CENTRE PHOTOGRAPHIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE, PONTAULT-COMBAULT

LES INFOS ART INSIDER : Le Centre photographique d'Île-de-France propose une résidence sans dotation, ni défraie-ments - ce qui habituellement ne retient pas notre attention pour cette rubrique qui base sa sélection sur un minimum de critères à respecter -, mais elle n'est pas dénuée d'avantages « en nature », serait-on tenté de les qualifier, pour des artistes en phase de recherche. Pendant 3 mois, le ou la résidente disposera de différents équipements techniques (poste de développement, station de numérisation, tra-queur), nécessaires à la production d'images ; d'un rouleau de papier (de type standard de 30m sur 110cm) ; des encres nécessaires aux tirages.

« Une résidence qui
permet "d'avoir les mains
dans le tirage" »

« N'étant pas basée à Paris, cette résidence a pour moi été un investissement en termes de déplacements et de lo-gement, mais ce qui m'a beaucoup plu, c'était d'avoir la main dans le tirage. Je pouvais être assistée si nécessaire par le chargé des résidences pour des aspects techniques, mais j'ai surtout aimé être autonome et passer du temps sur les questions liées à la production : tester des formats et des papiers, comme le dos bleu par exemple. J'ai beau-coup avancé sur le projet pour lequel je postulais (série *Futuroscopes*). Ce fut une bonne période de travail et de recherche », témoigne l'artiste Léonie Young, lauréate 2017 de la résidence.



Série *Futuroscopes* © Léonie Young

Nouveauté de cet appel : le ou la résidente pourra bénéfi-cier d'un accès au laboratoire de tirage argentique couleur de Cadre en Seine Choi (fréquenté par des artistes comme Sophie Calle, Patrick Tosani, Jean-Luc Moulène ou encore Valérie Jouve) pendant une journée, supervisée par un.e professionnel.le, et d'un test d'encadrement.

Extrait du communiqué : Le Centre Photographique d'Île-de-France, centre d'art contemporain conventionné, propose une résidence sans hébergement aux artistes dont le travail photographique nécessite l'emploi d'un matériel numérique professionnel dans un laps de temps de 3 mois. C'est dans la phase expérimentale de postproduction (retouche, format, chromie...) que la résidence du CPIF intervient en proposant un accompagnement, une aide technique et un matériel adapté à tous types de travaux de recherche et de production d'images sous forme d'impressions jet d'encre.

Ex-lauréats : Diogo Pimentão, François Bellabas, Eléonore Lubna & Louis Matton, Etienne Chosson, Beatriz Toledo, Léonie Young, Laurie Dall'Ava, Florent Meng, Marie Sommer, Marie Quéau, Silvana Reggiardo, Marina Gadonneix, Sylvain Couzinet-Jacques, Estefanía Peñafiel Loaiza, Marcelline Delbecq, Aymeric Ebrard, Valentine Vermeil, Gabriel Jones, Laëtitia Badaut-Haussmann, Alejandro Erbetta, Agnès Geoffray...

Médium : Arts plastiques, arts visuels, illustration, graphisme, numérique

Date limite : 15 mai 2019

Dotation : 7000 € (honoraires/production/intervention/droit de représentation/déplacements) + prise en charge logement + atelier (de février à avril)

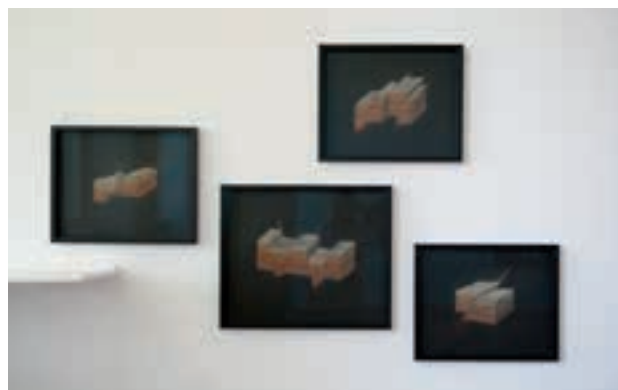
Appel à candidature pour une résidence artistique et pédagogique

CLOÎTRE DES RÉCOLLETS, SAVERNE

LES INFOS ART INSIDER : Cette résidence alsacienne a la particularité de se dérouler dans le Cloître des Récollets à Saverne, dans le département du Bas-Rhin. Le ou la candidate devra traiter la thématique imposée suivante : « Déambulation / Errance » (et/ou les mots-clés associés : ouverture, silence, orientation, marche méditative...). Il s'agira également d'intégrer dans sa démarche le joyau architectural du XIV^e siècle qu'est le Cloître des Récollets. « Le grès rose marque l'identité de ce bâtiment mais aussi tout le territoire avec les carrières autour. C'est une caractéristique de l'Alsace, que l'on peut retrouver dans les matériaux mêmes des productions des résidents, comme l'a déjà

« L'axe artistique est aussi important que l'axe pédagogique »

fait le lauréat 2018 Harold Guérin », explique Anne-Virginie Diez, chargée des projets territoriaux au Frac Alsace, qui coordonne la résidence. « Il est également à noter que l'axe artistique est aussi important que l'axe pédagogique : le ou la candidate doit proposer quelques pistes d'interventions pédagogiques, en résonance avec la thématique, car pendant la résidence, il ou elle devra présenter son travail et impulser un projet avec des élèves de différents niveaux (primaire, collège et lycée). Chez Harold Guérin, ce qui a intéressé les enseignants qui sont partie prenante de cette résidence, c'était l'idée de la profondeur, des strates géologiques du territoire, qu'il n'a pas limité à sa simple surface. Avec les élèves, l'artiste a travaillé sur la notion de cartographie, nourrie de réflexions sur les formes de présentation de leurs travaux », précise-t-elle.



Harold Guérin
en haut : *Focus*, 2015-2018. Multiple de 6 exemplaires numérotés et signés, prélèvements de terre, résine époxy, dimensions un exemplaire : 17 x 36 x 13
en bas : *Frictions*, 2018. Poussière de prélèvements de terre frictionnés sur papier, dimensions : 40 x 50 et 50 x 60

Au regard de ce volet pédagogique, les candidats qui attesteront de quelques expériences d'interventions pédagogiques auprès du public, notamment scolaire, partiront avec un avantage certain.

Profil visé : Artiste professionnel.le, tous âges, toutes nationalités, mais francophone

Extrait du communiqué :

La ville de Saverne est une ville d'art et de culture, dotée d'un patrimoine important, dont le Cloître des Récollets est un reflet particulièrement remarquable. Deux de ses établissements scolaires représentant en eux-mêmes des témoi-

gnages historiques architecturaux des années 1870, le lycée Leclerc et le collège Poincaré, s'associent à la Ville de Saverne pour une action de sensibilisation à l'art contemporain, destinée aux élèves du lycée et des collèges et ouverte sur la cité afin de sensibiliser également les élèves du primaire et les habitants.

Ex-lauréat : Harold Guérin

L'AGENDA

des appels à projets, colloques, formations et événements à venir

Référez sans frais vos programmes et infos sur : www.artinsider.fr/agenda

France entière

FORMATION

PRÉSENTER SA DÉMARCHE ARTISTIQUE-AMAC

Nantes, Paris

Intervenantes : Marie-charlotte GAIN-HAUTBOIS, forte d'une longue expérience dans le secteur de la communication dans le secteur de l'art (Paris) et Eva PROUTEAU, critique d'art et conférencière (Nantes). Deux jours pour améliorer le contenu rédactionnel de ses textes, savoir expliciter sa démarche artistique, l'argumenter, et utiliser les références appropriées à son travail artistique et aux usages dans l'art contemporain.

Dates : 7 et 8 mars, 16 et 17 mai 2019 à Nantes, 18 et 19 février, 4 et 5 juin 2019 à Paris.

Inscription : admission par dossier, effectif de 5 personnes, 480 € H.T. de frais pédagogiques.

www.amac-web.com
formation@amac-web.com
09 83 47 55 38

APPEL À CANDIDATURE

XXV^E SALON INTERNATIONAL D'ART DE VALMY À ARGELÈS-SUR-MER

Valmy, Argelès-sur-Mer

Sculpture, peinture

TYPE D'ŒUVRES : 1. Sculptures artistiques toute matière (2 œuvres par exposant) ; 2. Œuvres picturales non encadrées sur toile, bois, tissu, alu : toute technique (entre 1 ou 3 œuvres par exposant, max 150 x 120 cm) ; 3. Œuvres picturales sur papier encadrées, sous verre, plexiglas : toute technique (entre 1 ou 3 œuvres par exposant, max 150 x 120 cm).

DATES : 25 juin date limite d'inscription, le Salon se déroulera du 14 au 29 septembre 2019 (vernissage : 13 septembre).

INSCRIPTION : sélection par dossier, à envoyer par lettre non recommandée (bulletin d'inscription & infos à demander par téléphone/courriel).

PRIX : 80 €.

► **Date limite de candidature : 25/06/2019**

06 11 18 47 10
arg66700@gmail.com

PRIX

FONDATION JEAN-LUC LAGARDÈRE

11 bourses, pour un montant total de 255 000 €

11 bourses, pour un montant total de 255 000 €, seront attribuées cette année à de jeunes créateurs et professionnels de la culture et des médias. Ces derniers doivent présenter un projet original et ambitieux, en langue française, dans les domaines de l'écrit, de l'audiovisuel, de la musique ou du numérique.

Bourse Auteur de documentaire : 25 000 € ; bourse Auteur de film d'animation : 30 000 € ; bourse Créateur numérique : 25 000 € ; bourse Écrivain : 25 000 € ; bourse Journaliste de presse écrite : 10 000 € ; bourse Libraire : 30 000 € ; bourse Musicien-Jazz et musique classique : 12 500 € ; bourse Musicien-Musiques actuelles : 12 500 € ; bourse Photographe : 15 000 € ; bourse Producteur cinéma : 50 000 € ; bourse Scénariste TV : 20 000 €.

Décernées par des jurys prestigieux depuis 1990, ces bourses offrent aux lauréats non seulement des moyens financiers mais aussi le temps nécessaire pour réaliser un grand projet, celui qui leur permettra de s'affirmer dans leur domaine.

Les candidats doivent avoir 30 ans au plus (35 ans au plus pour les bourses Libraire, Photographe et Scénariste TV) et une première expérience professionnelle réussie dans leur discipline.

Les dossiers d'inscription sont à télécharger



La Maison des Artistes assure simultanément la gestion du régime obligatoire des artistes des arts visuels, et propose à travers son association un ensemble de services spécialisés, d'avantages tarifaires et de solutions professionnelles.

www.lamaisondesartistes.fr

sur le site de la Fondation Jean-Luc Lagardère (www.fondation-jeanluc-lagardere.com) et doivent être envoyés au plus tard le samedi 8 juin 2019.

► **Date limite de candidature: 08/06/2019**

www.fondation-jeanluc-lagardere.com
Quiterie Camus
01 40 69 67 29
qcamus@lagardere.fr

APPEL À CANDIDATURE

OUVERTURE DU 14^E SALON DE PEINTURE

1^{er} Prix du Jury: 700 €

APPEL à ARTISTE PEINTRE
OUVERTURE du 14^e salon de peinture toutes techniques

Un palmarès est décerné par un Jury de professionnels du secteur de l'Art:

- 1^{er} Prix du Jury: 700 €, une interview et une place parmi le Jury du prochain Salon.

- 2^e Prix du Jury: 300 €

- 3^e Prix du Jury: 200 €

- 4^e Prix du Jury: 100 €

- 5^e Prix du Jury: 50 €

- 6^e au 10^e Prix du Jury: Une participation au prochain salon offerte.

Les œuvres sont notées selon des critères techniques et artistiques.

► **Date limite de candidature: 30/09/2019**

www.myrankart.com

PRIX

2^E PRIX TIGNOUS DU DESSIN DE PRESSE POLITIQUE FRANCOPHONE Montreuil

Pour sa deuxième édition, le Prix Tignous du dessin de presse politique francophone s'élargit à l'international en associant -aux côtés de la Ville de Montreuil et de l'hebdomadaire *Marianne* - le Festival international de la caricature, du dessin de presse et de l'humour de Saint-Just-le-Martel (87) et les États généraux du dessin de presse organisé l'an passé à l'UNESCO. Pour les organisateurs du Prix Tignous, il s'agit de fédérer les énergies existantes afin de perpétuer le grand engagement de Tignous de «travailler ensemble, pour les autres et pour tous».

Conditions:

- ouvert à tous les dessinateurs professionnels de plus de 18 ans

- avoir publié dans la presse francophone en 2018 et 2019

- dessin à envoyer entre le 25 février et le 1^{er} juin 2019

► **Date limite de candidature: 01/06/2019**

Barbara Lux, attachée de presse du Maire
Patrice Bessac
06.80.51.66.26
barbara.lux@montreuil.fr
Ville de Montreuil - Service de presse
Direction de la Communication
Cap Horn 51/63, rue Gaston-Lauriau
93100 Montreuil

RÉSIDENCE

ATELIER DES AILLEURS 5, RÉSIDENCE DE CRÉATION DANS LES TERRES AUSTRALES FRANÇAISES

L'administration supérieure des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) et le ministère de la Culture, direction des affaires culturelles de La Réunion, lancent l'édition 2019 / 2020 de la résidence de création exceptionnelle dans les Terres australes françaises (Crozet, Kerguelen, Amsterdam), «L'Atelier des Ailleurs 5». Destinée à accueillir deux artistes simultanément, ce projet est mis en œuvre par le Fonds régional d'art contemporain (FRAC) de La Réunion.

CONDITIONS:

L'appel à projet 2019/2020 s'adresse aux artistes du spectacle vivant souhaitant vivre une expérience extraordinaire d'environ trois mois de création dans les Terres australes et antarctiques françaises.

Cette résidence est dotée d'une bourse individuelle forfaitaire de 6 000 euros.

ADMISSION: Les dossiers de candidature doivent être adressés à la DAC de La Réunion exclusivement par voie postale à l'attention de Natacha Provencal, conseillère pour les musées et les arts plastiques (voir le site).

► **Date limite de candidature: 31/05/2019**

www.taaf.fr
www.bit.ly/2TBwcc1

APPEL À CANDIDATURE

APPEL À PROJET « HÉRISO »

Héricourt (70)

Impression gratuite en riso d'une œuvre en série limitée.

Dans le cadre du développement d'Hérilab, Fab Lab dédié à la micro-édition artistique, la Médiathèque sollicite des artistes à participer au projet «Hériso». Le principe de ce projet est simple: la Médiathèque met gratuitement à votre disposition si vous êtes candidat son risographe pour imprimer une œuvre en série limitée (35 exemplaires). Vous garderez 32 exemplaires de cette série dont vous assurerez la diffusion (vente, don...) selon votre bon vouloir et sans contrepartie (hors la mention «Imprimé à Hérilab-Médiathèque F. Mitterrand-Héricourt»). La Médiathèque en conservera 3 exemplaires; 2 iront compléter la collection d'œuvres de son artothèque et 1 sera conservé et archivé.

Le visuel est libre. La Médiathèque se réserve toutefois le droit de le refuser si celui-ci se révèle incompatible avec son statut de service public.

Pour plus d'informations: <http://www.cc-pays-hericourt.fr/rubrique.php?id=680>

► **Date limite de candidature: 17/10/2019**

herilab@payshericourt.fr

Auvergne-Rhône-Alpes

APPEL À CANDIDATURE

SALON DE L'OUEST LYONNAIS 2019

Tassin-la-Demi-Lune

CONDITIONS: il est conseillé de présenter 6 œuvres grand format et, le cas échéant, 6 œuvres petit format - Vente: le prix des œuvres indiqué sur la fiche de dépôt sera reporté sur le catalogue; pour chaque œuvre vendue, les artistes feront don à l'association Salon de l'Ouest Lyonnais de 10% du prix de vente indiqué sur le catalogue - chaque exposant est responsable de ses œuvres et du matériel qu'il utilise. DROIT D'INSCRIPTION: 1) Peinture grands formats, dessin, gravure: 15 € par panneau de 1,20 m. de large sur 1,80 m de hauteur. 2) Sculptures: 5 € par œuvre et par vitrine. 3) Petits formats: (salle Darnas) 4) Peinture, gravure, dessin, sculptures: forfait de 10 € SÉLECTION: par dossier à envoyer par courrier (voir l'annonce sur le site).

► **Date limite de candidature: 31/05/2019**

Jean-François Nigon - 04 78 57 90 00
salonouestlyonnais@free.fr
www.salon-ouest-lyonnais.com

CONCOURS

INTERVENTION (S) ARTISTIQUE (S) LAC ET BARRAGE DE SAINT-ETIENNE-CANTALÈS

Saint-Mamet-la-Salvetat

Budget: 250 000 €

La communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne souhaite développer un projet de commande publique artistique autour du barrage de Saint-Étienne-Cantalès et de son lac.

Cette commande qui se déroule en deux phases (une phase étude et une phase réalisation) commence par un appel à candidatures.

PHASE DE CANDIDATURE

Un dossier de références artistiques de l'artiste est à remettre, comprenant:

- une note de présentation de l'artiste, de son travail et de son œuvre (biographie, portfolio, éléments de référence...)

- une lettre de motivation explicitant les choix artistiques et l'orientation du projet (2 à 4 pages maximum)

- justificatifs administratifs: attestation d'inscription à la maison des artistes ou équivalent, n° de Siret

les imprimés DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat).

PHASE DE SÉLECTION

- Le dossier de candidature devra être reçu avant le 20 mai 2019 16h au siège de la communauté de communes de la Châtaigneraie 5 rue des Placettes 15220 Saint-Mamet-la-Salvetat.

- 4 artistes seront sélectionnés pour la

AGENDA

réalisation d'une étude, étape préalable à la réalisation du projet.

- Les candidats retenus remettront également un engagement sur le budget maximum d'intervention communiqué (cf. article 8) et présenteront une estimation financière détaillée de la conception et de la réalisation de l'œuvre.

- Le contenu du dossier sera précisé : croquis, photo, maquette et tous documents graphiques permettant une bonne compréhension de la proposition par le comité de pilotage.

- Les études seront soumises au comité de pilotage qui retiendra l'un des quatre projets présentés, en vue de sa réalisation.

BUDGET DE L'ÉTUDE

4 artistes seront sélectionnés. Les artistes ayant remis une étude recevront comme honoraires une somme globale, forfaitaire, fixe et non révisable de 8 000 € TTC.

Outre les déplacements nécessaires, ce budget inclut également les prestations ou expertises que l'artiste mettra en œuvre pour la réalisation de son étude et tous les frais de conception et de fabrication des documents.

BUDGET DE LA RÉALISATION ARTISTIQUE

Le montant prévisionnel total de l'enveloppe est 250 000 €. Ce montant comprend les honoraires de l'artiste lauréat, la réalisation, l'acheminement et l'installation de l'œuvre, les taxes afférentes ainsi que tous les frais annexes.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

lancement appel à candidatures : 22 mars 2019

Date limite de réception des candidatures : lundi 20 mai 2019 à 16h

Sélection des 4 artistes pour phase « étude » : fin mai 2019

Rendu des études : 01 septembre 2019

Sélection du projet : 15 septembre 2019

Présentation devant le Conseil national de l'art dans l'espace public : 19-20 septembre 2019

Réalisation du projet : octobre à mars 2019

Installation : printemps 2020 (sous réserve de conditions météorologiques adéquates)

► Date limite de candidature : 20/05/2019

<https://bit.ly/2lbMM1S>

02 51 69 61 43

info@ccplc.fr

www.pays-chataigneraie.fr

APPEL À CANDIDATURE

CHARGÉ (E) DES PUBLICS ET DE LA COMMUNICATION BIBLIOTHÈQUE PATRIMONIALE MICHEL BUTOR (H/F) / LUCINGES (74)

Lucinges

Date de publication : 25/03/2019

Type de contrat : Poste vacant

Lieu de travail : Lucinges

Statut : Titulaire de la FPT/ Contractuel

Filière : Culturelle

Catégorie statutaire : Adj. Territ. du patrimoine (Cat. C) – Assist. de conservation (Cat. B)

Rémunération : selon profil.

PROFIL RECHERCHÉ :

- Bac +3 en gestion du patrimoine, littérature ou arts plastiques, école de Beaux-arts.

- Formation en médiation culturelle et/ou en métiers du livre.

- Maîtrise des logiciels Word, Excel, Power point, logiciel SIGB.

- Capacité de travail en équipe.

- Permis B requis.

- Réseaux institutionnels de la programmation et des métiers liés à l'événementiel.

- Expérience en médiation et accueil des publics.

- Normes de conservation du patrimoine et de sécurité.

- Techniques de méthodologie de projets culturels.

- Qualités rédactionnelles.

- Bonne connaissance des règles et du fonctionnement de l'administration.

- Maîtrise de l'anglais (écrit et oral).

CONDITIONS :

Temps de travail de 37h30 par semaine avec ½ journée d'absence temps libre. 29 jours de congés annuels. Présence au siège d'Annemasse Agglo ponctuellement pour des réunions, poste basé à Lucinges. Travail le samedi et présence lors des manifestations culturelles y compris en soirée et le week-end. Repos le dimanche et lundi.

CANDIDATURE :

CV + Lettre de motivation + trois dernières évaluations d'entretien et des diplômes (à envoyer par courriel)

► Date limite de candidature : 19/05/2019

recrutement@annemasse-agglo.fr

www.annemasse-agglo.fr/

SALON

70^E SALON DE PEINTURE ET DE SCULPTURE DE BOURGOIN-JALLIEU

Bourgoin-Jallieu

L'association des Amis du Musée de Bourgoin-Jallieu, soucieuse de découvrir de nouveaux artistes et talents, de conquérir de nouveaux publics, appelle à candidatures pour le 70^e Salon de peinture et sculpture de Bourgoin-Jallieu.

Soixante candidats seront retenus.

CONDITIONS :

- Du 19 octobre au 5 novembre 2019

- Ce salon est dévolu à toutes les formes d'expression.

- Les candidats retenus acquittent un droit de 50 €.

- En cas de vente élue exposée pendant le Salon, une commission de 15 % du prix de vente est attribuée à l'association des Amis du Musée.

- Les exposants disposeront d'un espace d'exposition de 1,80 x 2,20 m

CANDIDATURE : Le dossier comprendra une fiche d'inscription avec les coordonnées candidat, l'adresse géographique, l'adresse électronique, le téléphone, la liste des œuvres disponibles à l'exposition et à la

vente. Il sera accompagné de photographies haute définition de ces œuvres récentes.

► Date limite de candidature : 15/06/2019

amisduusee@bourgoinjallieu.fr

Amis du Musée de Bourgoin-Jallieu

Square Victor Charretton

17 rue Victor Hugo

38300 Bourgoin-Jallieu

06 72 90 59 41

www.bourgoinjallieu.fr

AIDES

FONDS RÉGIONAL D'AIDE AUX REVUES

La Région Auvergne-Rhône-Alpes reconduit le dispositif d'aide aux revues culturelles papier ou numérique.

Dans le cadre de la politique de soutien à l'édition indépendante, la Région a mis en place Le Fonds régional d'aide à la publication de revues culturelles papier ou numérique.

Destinée à maintenir et valoriser une production éditoriale riche et de qualité, cette aide concerne les revues culturelles de la région dont la ligne éditoriale relève des domaines suivants : littérature ; jeunesse ; art ; patrimoine culturel ; sciences humaines et sociales.

CONDITIONS : Les revues doivent être publiées sous format papier ou numérique, ou sur les deux supports, et leur diffusion est organisée en librairie, y compris pour les publications numériques.

Pour toute première demande, un rendez-vous de contact avec les services de la Région et de l'agence est nécessaire.

► Date limite de candidature : 02/06/2019

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/fonds-regional-d-aide-aux-revues-2019>

Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture

25, rue Chazière

69004 Lyon

Narges Temimi, Chargée de mission

Économie du livre

tél. 04 78 39 58 87

RÉSIDENCE

RÉSIDENCE CENTRE CULTUREL LE BIEF « ESTAMPE ET PAPIER »

Ambert

estampe et micro-édition,
bourse de 4 000 €

La Manufacture d'images du Centre Culturel le Bief est un lieu de production artistique dédié à l'estampe et à la micro-édition, ceci en lien avec la tradition papetière du territoire. Le Bief souhaite accueillir en résidence pour la cinquième année un artiste qui conduit un projet de création (estampe, livre) utilisant une ou plusieurs des techniques.

CONDITIONS :

- Techniques d'impressions traditionnelles : typographie, gravure (taille douce, linogravure, xylogravure, kitchen litho, ...), sérigraphie, lithographie (sous réserve).

- En dehors du temps consacré à la création et à la réalisation du projet artistique,

des temps de rencontre avec le public occuperont au maximum 30% du temps de travail disponible. Ces rencontres avec une attention particulière aux scolaires pourront avoir lieu à la Manufacture d'images ou sur d'autres lieux du territoire d'action du Bief.

- Mise à disposition des ateliers de la Manufacture d'images, aide d'un technicien, outils informatiques, accès internet, logement en chalet équipé (location et fluides pris en charge par la Manufacture).
- Bourse de 4 000 €, fournitures à hauteur de 500 €.

► **Date limite de candidature: 01/06/2019**

ben.lebief@gmail.com
www.lebief.org
Centre Culturel Le Bief
Résidence d'artiste
23 rue des Chazeaux
63600 Ambert
04 73 82 16 59
Ben Quêne, chargé de mission de la Manufacture d'images

APPEL À CANDIDATURE

6^E ÉDITION « LES STÉNOPÉDIÉS » 2019/ ASSOCIATION STÉNOPÉ Clermont-Ferrand

L'Association Sténopé organise « Sténopédies », une manifestation qui a pour but de promouvoir la photographie avec une mise en lumière sur les auteurs/créateur régional et au-delà.

Plusieurs lieux d'exposition seront mis à leur disposition (Logidôme, Centre Camille Claudel, Chapelle de l'Hôpital général, maison des Beaumontois etc..).

CONDITIONS:

- être auteur/créateurs régionaux,
- le thème est libre,
- prévoir donc un dossier sur un thème de votre choix bien précis,
- il sera alloué une aide à la production de 200 € pour chaque photographe sélectionné.

DOSSIER:

- une dizaine de photographies (format environ 10 x 15 cm jpg ou tif, avec une résolution de 300 dpi et une définition minimum de 1 000 x 1 500 pixels.)
 - un court texte expliquant votre démarche
 - un descriptif précis de votre exposition (nombre et format des photographies, type de tirage ou d'impression, description des encadrements, scénographie le cas échéant, etc.),
 - un mini CV incluant vos coordonnées complètes.
- Dossier à envoyer par mail.

► **Date limite de candidature: 31/05/2019**

stenopedies@stenope-clermont.com
www.stenope-clermont.com
www.bit.ly/2X564Jx

APPEL À CANDIDATURE

QUI VEUT EXPOSER À LA TEC ?

Voiron

Pour faire ce qu'on ne vous laisse pas faire ailleurs !

Appel à projet d'exposition pour la programmation 2020-2021 de la Théorie des Espaces Courbes—centre d'art alternatif de Voiron.

Vous bénéficiez des avantages suivants :

- L'association participe à vos frais de production ou de transport en vous versant une indemnité de 500 €
- Votre travail est défendu, et reconnu comme patrimoine immatériel en mouvement pendant et même au-delà de l'exposition, grâce à un archivage correct et accessible.
- L'espace d'exposition vous est offert pour 6 semaines (plus le temps de préparation).
- Les permanences et la médiation culturelle sont assurées par l'association.
- La communication visuelle et événementielle est gérée par l'association (banderoles, affiches, flyers, site web, newsletter, page et événement facebook, annonces presse, etc.). Les artistes seront informés du plan de communication et de son planning, pour pouvoir interagir en synergie dans leurs propres réseaux.

- L'événement qualitatif du vernissage est géré par l'association.

- Une résidence sur place est possible si besoin.

- Différents événements peuvent être associés: Rencontres artistiques pour parler de votre parcours, conférences, performance ou prestation live lors du vernissage, visites scolaires, etc.

En contrepartie vous vous engagez à :

- Contribuer à la ligne éditoriale expérimentale de la TEC en construisant un projet original, avec exigence et générosité.
- Consultez toutes les modalités sur la page <https://la-tec.fr/site/pourexposer.htm>

► **Date limite de candidature: 02/06/2019**

Modalités sur cette page <https://la-tec.fr/site/pourexposer.htm>

Site de la TEC <https://la-tec.fr/site/>

Contact : contact@la-tec.fr

APPEL À CANDIDATURE

3^E BIENNALE DE LA TEC « ESPÈCES EN VOIE D'APPARITION »

Voiron

Réservé aux étudiants en école d'art et plasticiens de moins de 25 ans

Où ?

A la Théorie des Espaces Courbes Centre d'art alternatif A Voiron, ville de 21 000 habitants, Isère, Rhône-Alpes-Auvergne, France, Europe, Monde. (28 km de Grenoble, 80 km de Lyon, 45 km de Chambéry)

Quand ?

Du 28 septembre au 20 octobre 2019

Pour qui ?

Réservé aux élèves (ou groupes d'élèves) des écoles d'art et aux plasticiens de moins de 25 ans tous styles, toutes techniques.

À quelle occasion ?

Pour la troisième Biennale de la TEC dont le thème sera « Espèces en voie d'apparition » Que proposons-nous ?

- Une indemnisation de 150 €.
 - La possibilité de vendre vos travaux sans aucune commission.
 - La promotion de l'événement délibérément tourné vers la jeune création.
- Comment postuler ?
- Soumettre un ou deux projets par mail à contact@la-tec.fr avant le 2 juin 2019.
 - Envoyez un visuel et une note d'intention.
 - L'interprétation du thème est libre, nous sommes curieux de votre approche singulière!
- Infoline : 06 62 56 71 04
page web <https://la-tec.fr/site/appelprojetsbiennale2019.htm>

► **Date limite de candidature: 02/06/2019**

Contact : contact@la-tec.fr
Site web : <https://la-tec.fr/site/>

Bourgogne-Franche-Comté

AIDES

AIDE AUX ACTIONS DE SENSIBILISATION À L'ART CONTEMPORAIN

aide de 10 000 € maximum

Objet : Apporter un soutien aux projets permettant aux publics de rencontrer les formes contemporaines de la création dans leur diversité et facilitant l'appréhension des œuvres et des démarches artistiques. Vous êtes : une association ou une collectivité.

Vous voulez : Proposer des actions de proximité, innovantes et inclusives renouvelant les relations entre les publics et la création contemporaine.

Les projets doivent :

- inscrire les créations dans une démarche de recherche artistique contemporaine et professionnelle,
- être menés par des acteurs dont les compétences sont reconnues dans la médiation culturelle et dans le montage de projets culturels,
- proposer un volet de médiation intelligible et pertinent, offrant au public des éléments suffisamment compréhensibles pour saisir la démarche artistique.

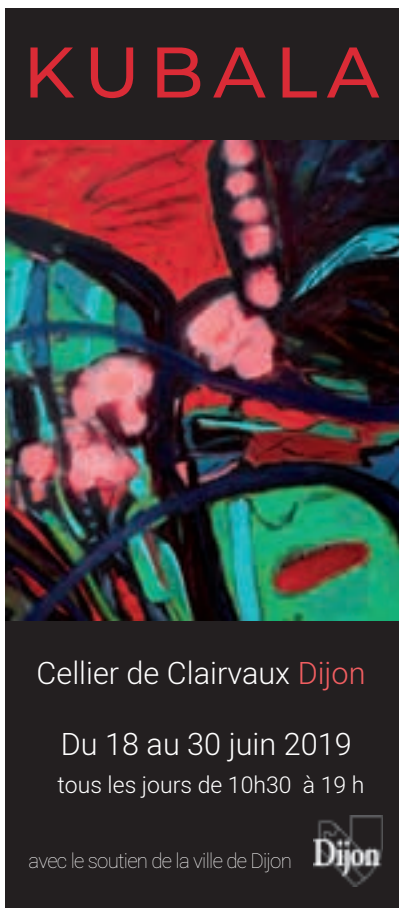
- Les expositions temporaires et autres manifestations événementielles ne sont pas éligibles.

Le montant de l'aide est plafonné à 10 000 € dans la limite de 40 % du budget prévisionnel du projet.

Date (s) limite (s) de dépôt: du 1^{er} mai au 30 juin pour les projets débutant après le 1^{er} mai 2019

► **Date limite de candidature: 30/06/2019**


03 81 61 61 61
emmanuelle.denavit@bourgognefranchecomte.fr
www.bourgognefranchecomte.fr/node/253



KUBALA

Cellier de Clairvaux **Dijon**

Du 18 au 30 juin 2019
tous les jours de 10h30 à 19 h

avec le soutien de la ville de Dijon 

RENCONTRE

**« RENCONTRES
ACOUSMATIQUES 2019 »**
Millery

« L'image du son, le son de l'image
et leurs idiomes communs »

vendredi 5 & samedi 6 juillet 2019 en
Bourgogne
@ CRANE lab

« L'image du son, le son de l'image et leurs
idiomes communs »

Formes & longueurs d'ondes, traitement
du signal & quantification, grains & pixels,
spectroscopie & célérité, séries de Fourier,
spatialisation ou mise en espace ... L'utilisa-
tion quotidienne par les compositeurs et les
artistes visuels du vocabulaire et des outils
de ce même langage amène une certaine
convergence épistémologique des modes de
pensée et du cheminement des recherches
dans la création d'aujourd'hui.
Cette mimésis futurologique et l'analogie
de l'indétermination de l'origine des sons &
images ainsi créées, s'avèrent particulière-
ment intéressantes.

Merci de nous envoyer vos propositions
d'intervention, de collaboration, voire de
partenariat.

Les conditions de participation seront à
minima (pas de droit d'inscription, repas
collectifs partagés, dortoirs ...).

Nous répondrons par e-mail
à toutes vos questions.

Date de début de l'événement :
05/07/2019

contact@cranelab.net
https://cranelab.net

Bretagne

FORMATION

**GENERATOR / FORMATION
PROFESSIONNELLE POUR
ARTISTES PLASTICIEN·NE·S**
Rennes

Favoriser les connexions professionnelles

Initié par 40mcube et porté conjointement
avec l'École Européenne Supérieure d'Art de
Bretagne, en partenariat avec l'entreprise
Self Signal, GENERATOR est une formation
professionnelle à destination de jeunes
artistes plasticien-ne-s et une résidence
internationale pour commissaires d'exposi-
tion.

Chaque année quatre jeunes artistes
plasticien-ne-s diplômé-e-s depuis deux ans
minimum, dont deux issu-e-s de l'EESAB
et deux issu-e-s d'autres écoles au niveau
européen, sont sélectionné-e-s par un jury
de professionnel-le-s pour une formation
de sept mois durant laquelle ils abordent
parallèlement trois modules.

Le module Création pour développer dans
des conditions professionnelles leur travail
artistique en définissant ses enjeux, en
consolidant un propos et en produisant
des œuvres. GENERATOR met au cœur
du dispositif la production d'œuvres, tous
supports confondus : sculpture, peinture,
installation, photographie, sérigraphie,
vidéo, écriture, son, œuvres immatérielles,
performance, net art, etc.

Le module Carrière se déroule en deux
temps. Le premier est axé sur les bonnes
pratiques en usage dans ce métier (social,
juridique et administratif). Le second
s'articule sur une approche fine du système
de l'art (histoire, organisation du milieu de
l'art contemporain en France) afin d'élargir
leurs connaissances de leur environnement
professionnel et des politiques culturelles.

Le module Diffusion permet aux artistes
d'expérimenter des situations profes-
sionnelles et de développer leur réseau à
l'échelle régionale, nationale et européenne.
Conditions :

- Allocation de recherche : 3000 euros
 - Frais de production : 3000 euros (sur
présentation de factures)
 - Aide au logement sous certaines
conditions
 - Recherche de fonds spécifiques et
individualisée
 - Mise à disposition d'un atelier et d'une
plateforme de production collective équipée
- Parallèlement les artistes de la formation
peuvent bénéficier des principaux ateliers de
production d'œuvres d'art des quatre sites
de l'École Européenne Supérieure d'Art de
Bretagne (Brest-Lorient-Quimper-Rennes):
résine, serrurerie, menuiserie, céramique,
sérigraphie, laboratoire photographique,
banc de montage vidéo, etc.

Dépôt de candidature : Du 18 mars au 21 juin
2019

Sélection des dossiers : 15 juillet 2019

Annnonce des lauréats : juillet 2019

Début du programme : 4 novembre 2019

► **Date limite de candidature : 21/06/2019**

40mcube
48, avenue Sergent Maginot
F-35000 Rennes
www.40mcube.org
Marion Resemann
+33 (0) 2 90 09 64 11
generator@40mcube.org

FORMATION

**GENERATOR / RÉSIDENCES
INTERNATIONALES
POUR COMMISSAIRES
D'EXPOSITION**
Rennes

Favoriser les connexions professionnelles

Initié par 40mcube et porté conjointement
avec l'École Européenne Supérieure d'Art de
Bretagne, en partenariat avec l'entreprise
Self Signal, GENERATOR est une formation
professionnelle à destination de jeunes
artistes plasticien-ne-s et une résidence
internationale pour commissaires d'exposi-
tion.

Aux mois de mars et avril, deux à quatre
commissaires d'exposition internationaux
sont sélectionné-e-s pour un séjour de
prospection d'un mois en Bretagne, lors
duquel ils-elles rencontrent les artistes de
GENERATOR, écrivent un texte sur leur
travail, visitent des ateliers d'artistes vivant
en Bretagne et rencontrent un grand nombre
de professionnel-le-s de la filière. Ils-elles
repartent avec une très bonne connaissance
de ce réseau, devenant ainsi d'une certaine
manière des émissaires européen-ne-s de
cette scène artistique.

Conditions :

- Bourse : 1000 euros Toutes Charges
Comprises.
- Prise en charge du transport aller/retour
depuis le domicile habituel (train).
- Mise à disposition d'un logement.
- Mise à disposition d'un espace de travail
avec connexion Internet

Dépôt de candidature : Du 18 mars au 21 juin
2019

Sélection des dossiers : 15 juillet 2019

Annnonce des lauréats : juillet 2019

Début du programme : mars 2020

► **Date limite de candidature : 21/06/2019**

40mcube
48, avenue Sergent Maginot
F-35000 Rennes
www.40mcube.org
Marion Resemann
+33 (0) 2 90 09 64 11
generator@40mcube.org

RENCONTRE

RENCONTRE-LE
DROIT D'AUTEUR

Rennes

par l'ADAGP

40mcube propose une offre de formations professionnelles et de rencontres thématiques à destination des artistes plasticiens. Celles-ci visent à développer et affiner la connaissance de l'environnement professionnel et à maîtriser les fondamentaux administratifs, juridiques, comptables et sociaux nécessaires à l'activité d'artiste-auteur-e.

Les artistes-auteur-e-s sont invité-e-s à rencontrer un-e professionnel-le pour aborder une thématique définie, appréhender des notions indispensables à la pratique de leur activité et des clés de compréhension.

Thématique de la rencontre : Le droit d'auteur

Définition, principes et repères du droit d'auteur.

Sont notamment abordés le Code de la Propriété Intellectuelle, les droits moraux et patrimoniaux, les contrats, les sociétés de gestion du droit d'auteur...

Date : 28 mai 2019

Durée : 3 heures

Horaires : 10h-13h

Lieu : 40mcube – 48, avenue Sergent Maginot 35000 Rennes

Effectif maximum : 30 personnes

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS :

Inscription obligatoire avant le 17 mai 2019 :

formation@40mcube.org L'inscription aux rencontres professionnelles est gratuite sous réserve d'une adhésion annuelle à 40mcube. Demandez le bulletin d'adhésion à cette adresse : formation@40mcube.org

Date limite d'inscription : 17/05/2019

formation@40mcube.org

APPEL À CANDIDATURE

LES CHANTIERS-
RÉSIDENTE

Brest

Un dispositif de soutien aux
artistes émergents en Bretagne

Passerelle Centre d'art contemporain, Brest et Documents d'Artistes Bretagne lancent un nouvel appel à candidature pour les Chantiers-Résidence.

Le programme de résidence accueille chaque année deux artistes récemment diplômés vivant et travaillant sur le territoire de la Région Bretagne.

Périodes de résidence : de novembre 2019 à janvier 2020
et de mars à mai 2020

► Date limite de candidature : 07/06/2019

Résidence Les CHANTIERS
Passerelle Centre d'art contemporain
41 rue Charles Berthelot
F – 29200 Brest
contact@leschantiers-residence.com

Centre-Val
de Loire

RÉSIDENTE

ACT (E) S, ART
CONTEMPORAIN
EN TOURAINE

Bourse de 2 500 € +
production de 5 000 €

Dans le cadre de la 2^e édition d'ACT (e) s, prévue en 2020, le Conseil départemental d'Indre-et-Loire, en partenariat avec la Drac du Centre-Val de Loire, lance un appel à candidature pour 3 résidences d'artistes au sein de ses Maisons d'écrivains à l'automne 2019.

La thématique retenue pour l'édition 2020 sera « Habiter le lieu ».

Ces résidences seront ouvertes à des formes multiples de création contemporaine (arts visuels, littérature, musique, danse et théâtre)

L'artiste percevra

- Une bourse d'un montant de 2500 € pour les deux mois de résidence

- Un apport en production à hauteur de 5000 €

Artiste résidant et travaillant en France, déclaré à la Maison des artistes, ayant terminé ses études, majeur sans limite d'âge, maîtrisant la langue française. Permis B et véhicule obligatoires.

Date limite de candidature : 17 mai 2019

Réunion du jury : 7 juin 2019

Annnonce des résultats : 12 juin 2019

► Date limite de candidature : 17/05/2019

Anne THIBAUT

02 47 31 43 12

actes@departement-touraine.fr

CONFÉRENCE

COMMENT NOTRE
CERVEAU PERÇOIT-IL LES
ŒUVRES D'ART ? –CESAM

Tours

CONFÉRENCE : Art et Neurologie, Aimer Jeff Koons protège-t-il de la maladie d'Alzheimer ? Comment notre cerveau perçoit-il les œuvres d'art ? Des pathologies neurologiques ont-elles contribué à l'émergence de talents artistiques ? INTERVENANT : Pierre Lemarquis (neurologue, neurophysiologiste et neuropharmacologue, membre de la Société française de neurologie, membre de la Société de neurophysiologie de langue française et de l'Académie des sciences de New York).

Il faut réserver une place :

www.bit.ly/2USLgHI

**Date de début de l'événement :
04/07/2019**

www.art-therapie-tours.net/cesam

RÉSIDENTE

ACT (E) S ART
CONTEMPORAIN EN
TOURAINE-RÉSIDENTES
D'ARTISTES

Thématique : « Habiter le lieu ».

Dans le cadre de la deuxième édition de l'événement ACT (e) s qui se tiendra en 2020-programmation et interventions artistiques dans les monuments historiques de Touraine-le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire lance un appel à candidatures pour des résidences d'artistes en 2019-2020. Pour cette deuxième édition, 3 artistes sélectionnés via un appel à candidature national, seront accueillis dans les 3 maisons d'écrivain départementales propriétés du Département d'Indre-et-Loire en 2019 et 2020* :

- le Musée Rabelais, Maison de La Devinière à Seuilly

- le Musée Balzac, Château de Saché

- le Priuré Saint Cosme, Demeure de Ronsard à La Riche

PÉRIODE de résidence : entre septembre et novembre 2019

CONDITIONS :

- Artiste résidant et travaillant en France, déclaré à la Maison des artistes, ayant terminé ses études, majeur sans limite d'âge, maîtrisant la langue française.

- Ces résidences seront ouvertes à des formes multiples de création contemporaine (arts visuels, littérature, musique, danse et théâtre).

- L'artiste percevra une bourse d'un montant de 2 500 € pour les deux mois de résidence, un apport en production à hauteur de 5 000 €.

- Les artistes concevront et animeront 3 actions de médiation (ateliers pédagogiques, conférences ou autres rencontres), en dialogue avec les services des publics des monuments (rémunération comprise dans la bourse de résidence).

ADMISSION : par dossier (voir le site)

► Date limite de candidature : 17/05/2019

actes@departement-touraine.fr

www.touraine.fr

www.bit.ly/2Ue0eUb

APPEL À CANDIDATURE

DIRECTEUR-TRICE
GÉNÉRAL-E (H/F) / EPCC
ÉSAD ORLÉANS (45)

Orléans

L'EPCC ÉSAD Orléans/ Ecole supérieure d'art et de design (Etablissement public de coopération culturelle) recrute son.s.a directeur.trice général.e (H/F) –Par voie statutaire ou contractuelle.

Localisation : Orléans Centre
Poste libérable à compter du 30/09/2019
DESCRIPTION DU POSTE :

Catégorie A-Temps complet.

Emploi fonctionnel avec contrat de trois ans renouvelable par périodes de trois ans. Quelques chiffres : 306 étudiants, 250 amateurs, 55 enseignants, 9 responsables d'ateliers, 18 administratifs et techniques-4 400 m2 dont 700 m2 d'annexe-Budget : 4 M€

PROFIL RECHERCHÉ :

AGENDA

-être diplômé (e) de l'enseignement supérieur ou expérience équivalente,
-connaître les champs de l'art et du design et des enjeux de l'enseignement supérieur artistique national et international,
-maîtriser les règles de fonctionnement d'un EPCC et des institutions (compétences juridiques, ressources humaines et dialogue social, finances publiques, gouvernance),
-savoir conduire des équipes et des projets et travailler en réseau,
-disposer d'une expérience pédagogique,
-avoir de réelles capacités d'analyse et de synthèse,
-être dynamique et force de travail,
-avoir le sens de l'innovation et être porteur de créativité,
-avoir le sens de l'organisation et être rigoureux.

CANDIDATURE :

CV + une note d'intention de 2 à 3 pages

► **Date limite de candidature : 26/05/2019**

recrutement@esad-orleans.fr
www.esad-orleans.fr

RÉSIDENCE

RÉSIDENCE ARTISTIQUE FRANCOPHONE DE LA PRÉE SÉGRY

Le domaine de La Prée appartient à l'association les petits frères des Pauvres. C'est un lieu porteur de deux actions : le bâtiment dit « Hôtellerie » est un établissement d'accueil de personnes âgées et l'ancienne abbaye qui accueille la résidence artistique francophone, sous l'égide de l'association Pour Que L'Esprit Vive.

Créée en 1992, la résidence artistique francophone de La Prée est ouverte aux disciplines suivantes : peinture et dessin, sculpture, architecture, gravure, composition musicale, écriture, création artistique dans la photo, le cinéma et l'audiovisuel.

Conditions :

La maîtrise de la langue française est indispensable, mais il n'existe aucune condition de nationalité, ni d'âge.

Chaque résident dispose - à titre gratuit - d'un logement (studio / F1) meublé et pourvu des équipements, ustensiles, vaisselle et linge nécessaires à la vie quotidienne.

L'accueil ne s'étend pas aux moyens de subsistance ou de création.

Les résidents doivent assurer eux-mêmes leurs conditions de vie sur place (déplacements, ménage, nourriture).

Ils ne reçoivent ni bourse ni soutien financier de l'association pendant leur temps de résidence.

Selon la discipline pratiquée, une salle de travail complémentaire peut être mise à la disposition des résidents.

La résidence artistique francophone de La Prée est exclusivement une résidence de travail et de création, aussi l'association n'organise aucun évènement

(expositions, concerts, ...) relatif aux créations des artistes en résidence.

► **Date limite de candidature : 31/05/2019**

Association Pour Que L'Esprit Vive
Résidence artistique francophone de La Prée
Abbaye de La Prée
36100 Ségry
contact : Magalie Nadaud
01 81 80 03 61
residencelapree@pquev.org
www.pquev.org

Grand Est

FORMATION

HAUTE ÉCOLE DES ARTS DU RHIN — PRISE DE VUE À LA CHAMBRE PHOTOGRAPHIQUE Meisenthal

Remboursée 100 % par l'Afdas - Effectif : 6 personnes

Formateurs : Richard Petit (photographe) et David Betzinger (photographe)
Objectifs : maîtriser le processus de production d'une image à la chambre photographique en visant l'autonomie du photographe-auteur
Dates : du 29/05 au 2/06/2019
Frais pédagogiques : 1250 € (financement à 100 % par l'Afdas pour les publics recevables dans la limite des budgets disponibles).

Grégory Jerome — 03 69 06 37 89
gregory.jerome@hear.fr
www.hear.fr
www.bit.ly/2By55Jz

APPEL À CANDIDATURE

DE BELLES (RE) TROUVAILLES - EXPOSITION COLLECTIVE

Céramistes

THÉMATIQUE : Les artistes-céramistes de tous horizons sont invités à interpréter/réinterpréter, s'approprier/se réapproprier cette double thématique : trouver et retrouver (à l'occasion de l'anniversaire de la chute du mur de Berlin)

DATES : date limite de candidature 30 septembre, vernissage 30 octobre, période d'exposition : du 30 octobre au 30 novembre.

LIEU : Strasbourg.

FRAIS ET COMMISSIONS : 85 € (frais de participation) + 35 € (adhésion à l'association), 25 % de commission sur le montant des ventes.

SÉLECTION : par dossier (voir le site).

► **Date limite de candidature : 30/09/2019**

Contact & infos :
03 69 74 73 73
contact@galerieartcourse.com
www.galerieartcourse.com
www.bit.ly/2WnzjHi

COMMANDE

MISSION PHOTOGRAPHIQUE DU GRAND EST 2019-2020 Strasbourg

10 000 € par photographe + frais

La Mission photographique du Grand Est propose à 5 photographes d'explorer la région pendant une année. Avec ce projet, il s'agit de décrire la région dans la diversité de ses territoires et de témoigner de ses mutations sociales. La Chambre, espace d'exposition et de formation à l'image (Strasbourg, 67) et le CRI des Lumières, carrefour du Regard et de l'Image (Lunéville, 54), ont été missionnés par la Région Grand Est afin de mener à bien la Mission photographique du Grand Est 2019-2020.

Les cinq artistes photographes devront explorer le territoire pendant un an. Le sujet libre de leur recherche pourra s'appliquer aux lieux, aux habitants, aux infrastructures dans une approche allant du global au particulier.

Les images réalisées feront l'objet d'expositions et d'une publication, et constitueront un fonds d'archives pour la Région Grand Est à partir de fin 2020.

Pour les 5 artistes-photographes sélectionnés, la rémunération sera de 10 000 € par photographe.

Les candidatures s'effectuent directement sur le site internet de la Mission photographique du Grand Est

► **Date limite de candidature : 07/06/2019**

<http://missionphotographique-grandest.com/>

RÉSIDENCE

RÉSIDENCE ARTISTIQUE CEAAC / KUNSTSTIFTUNG BADE-WURTEMBERG STUTTGART (ALLEMAGNE) Strasbourg-Stuttgart

Initié en 1996 dans le cadre d'un programme d'échanges destiné à des artistes plasticiens entre la Région Grand Est et le Land du Bade-Wurtemberg, cette résidence est organisée en partenariat avec l'Institut français de Stuttgart et Kunststiftung Bade-Wurtemberg, avec le soutien du Ministerium für Wissenschaft, Forschung und Kunst et de la Drac Grand Est.

Dans le cadre de ces échanges, un nouveau séjour de trois mois à Stuttgart est à pourvoir.

PÉRIODE de résidence : automne 2020

CONDITIONS :

- Artistes visuels ayant terminé leurs études et développé une pratique professionnelle ou personnelle.

- Avoir étudié, être né et/ou travailler en Région Grand Est.

- Avoir plus de 25 ans.

- Être assujéti ou affilié à la Maison des Artistes (MDA) ou Agessa.

- Séjourner pendant un mois dans la ville d'accueil en se libérant notamment de ses obligations professionnelles pendant la durée de la résidence.

- Mise à disposition d'un atelier et d'un logement à la Kunststiftung.

- Allocation forfaitaire de séjour, de matériel et de déplacement : 4 500 € versés par le CEAAC.
 - Exposition personnelle et publication : 5 000 € versés par l'Institut français.
 ADMISSION : par dossier (voir le site)

► **Date limite de candidature : 20/05/2019**

www.ceaac.org
 www.bit.ly/2X7YWMC

RÉSIDENCE

**RÉSIDENCE ARTISTIQUE
 CEAAC / MEETFACORY
 PRAGUE (RÉP. TCHÈQUE)**

Strasbourg-Prague

Dans le cadre de ces échanges artistiques Strasbourg/Prague, un nouveau séjour de trois mois dans la capitale tchèque est à pourvoir.

PÉRIODE de résidence : du 15 septembre au 15 décembre 2019

CONDITIONS :

- Cette résidence s'adresse aux artistes visuels ayant terminé leurs études et développé une pratique professionnelle ou personnelle.
- Avoir étudié, être né et/ou travailler en Région Grand Est.
- Avoir plus de 25 ans.
- Être assujetti ou affilié à la Maison des Artistes (MDA) ou Agessa.
- Séjourner pendant un mois dans la ville d'accueil en se libérant notamment de ses obligations professionnelles pendant la durée de la résidence.
- Prise en charge du voyage A/R à partir du lieu de résidence (Grand Est) de l'artiste, en classe économique.
- Mise à disposition d'un atelier à MeetFactory et d'un hébergement.
- Allocation forfaitaire de résidence : 2 250 euros versés par le CEAAC.
- Aide technique, matérielle et logistique pendant la durée de la résidence.
- Exposition personnelle.

ADMISSION : par dossier (voir le site)

► **Date limite de candidature : 20/05/2019**

international@ceaac.org
 www.ceaac.org
 www.bit.ly/2Kw8vn5

RÉSIDENCE

**RÉSIDENCE CEAAC /
 BUDAPEST GALLERY
 (HONGRIE)**

Strasbourg-Budapest

Dans le cadre de ces échanges artistiques Strasbourg/Budapest, un nouveau séjour d'un mois dans la capitale hongroise est à pourvoir.

Cette résidence s'adresse aux artistes visuels ayant terminé leurs études et développé une pratique professionnelle ou personnelle.

PÉRIODE de résidence : novembre 2019

CONDITIONS :

- Avoir étudié, être né et/ou travailler en Région Grand Est.
- Avoir plus de 25 ans.
- Être assujetti ou affilié à la Maison des Artistes (MDA) ou Agessa.
- Séjourner pendant un mois dans la ville

d'accueil en se libérant notamment de ses obligations professionnelles pendant la durée de la résidence.

- Prise en charge du voyage A/R à partir du lieu de résidence (Grand Est) de l'artiste, en classe économique.
- Mise à disposition d'un appartement-atelier
- Allocation forfaitaire de résidence : 550 € versés par le CEAAC
- Allocation forfaitaire de résidence de 72 000HUF (soit environ 230 €/séjour) et aide matérielle de 80000HUF (soit environ 255 €) dispensées par la Budapest Gallery (déduction des taxes non comprise).

ADMISSION : par dossier (voir le site)

► **Date limite de candidature : 20/05/2019**

international@ceaac.org
 www.ceaac.org
 www.bit.ly/2G6MplE

Hauts-de-France

RÉSIDENCE

PRIX WICAR 2020

Lille

Bourse de 3 000 euros

Chaque année la Ville de Lille organise un appel à candidature pour 3 résidences de création. Chaque résidence, associée d'une bourse de 3 000 euros, est d'une durée de trois mois consécutifs. Elle est dédiée aux artistes plasticiens (peinture, installation, vidéo, photo, ...), architectes, designers émergents de Lille ou de la Métropole. L'atelier Wicar est une résidence de création qui se situe au cœur de Rome et dont la Ville de Lille dispose. Chaque lauréat sera en autonomie à Rome lors de sa résidence mais bénéficiera d'un environnement propice à la recherche artistique et à la créativité qui s'appuie sur un réseau de partenaires et de professionnels institutionnels et/ou culturels romains (l'Institut Français, la revue Inside Art...)

La Ville de Lille prend en charge le transport d'une malle de matériel artistique, à hauteur de 50 kg maximum. Les frais liés au séjour restent cependant à la charge des lauréats.

L'EXPOSITION
 Le lauréat s'engage à présenter un travail de création, exécuté durant la résidence ou dans les 6 mois consécutifs, dans le cadre de l'exposition collective intitulée « Format à l'Italienne », à l'Espace Le Carré-Espace municipal d'art contemporain.

A ce titre, la Ville de Lille verse une aide financière de 3000 € au titre de l'aide aux transports, l'aide à la production artistique et des droits d'exposition.

ADMISSIBILITE DES CANDIDATS

- Être âgé-e de 40 ans au plus à la date limite de la remise des dossiers de candidature.
- Résider ou travailler à Lille ou sur le territoire Métropole Européenne de Lille –la Mel.
- Être inscrit-e dans un réseau professionnel en France (Maison des Artistes ; Agessa)
- Être engagé-e dans une démarche artistique professionnelle et proposer un projet de création précis qui sera réalisé dans le

cadre de la résidence d'artiste à Rome ou finalisé dans les six mois qui suivront le retour de résidence.

- Les pratiques artistiques relevant du spectacle vivant et de la musique ne sont pas éligibles.
- Les candidatures des étudiant-e-s en école d'art ne sont pas retenues.

► **Date limite de candidature : 02/06/2019**

www.lille.fr/Nos-equipements/Atelier-Wicar-de-Rome-Residence-d-artistes-plasticiens
 DIRECTION DES ARTS VISUELS ET EXPOSITIONS
 23, rue du Pont Neuf
 59 000 LILLE
 atelierwicar@mairie-lille.fr

RÉSIDENCE

**RÉSIDENCE-MISSION
 CLEA / COMMUNAUTÉ DE
 COMMUNES FLANDRE LYS
 La Gorgue**

Appel à candidatures en direction d'un auteur et/ou illustrateur relevant de tous les genres et toutes les esthétiques (BD, littérature, roman graphique, récit illustré : graphisme, photographie).

PÉRIODE de résidence : du 6 janvier au 7 mai 2020

CONDITIONS : Il s'agit d'une résidence de quatre mois pleins, consécutifs, dont les dix-sept semaines et demie de présence effective (soit un total de 90 jours) sont à répartir sur la période de résidence. Ces dates sont modulables à quelques jours.

BUDGET : En ce qui concerne la rétribution de (s) l'artiste (s) -résident (s) retenu (s), il est précisé que le coût total employeur pour la durée totale de la résidence ne peut excéder en aucun cas : 24 000 € TCC pour un artiste solo.

ADMISSION : par dossier (voir le site).

► **Date limite de candidature : 24/05/2019**

contact@cc-flandrelys.fr
 www.bit.ly/2WgvoMe

Île-de-France

FORMATION

**CONSTAT D'ÉTAT
 ET MARQUAGE DES
 COLLECTIONS-CIPAC
 FORMATION 2019
 Paris**

La grande diversité des formes d'expression artistique et la multitude des matériaux utilisés rendent complexes les questions du constat d'état et du marquage. Quels sont les enjeux du constat d'état et les obligations qui lui sont associées ? Quelles méthodes pour l'établir ? Quelles sont les pratiques recommandées en terme de marquage ? Cette formation repose sur des études de cas qui permettront d'aborder les problématiques relatives à ces deux pratiques.

AGENDA

Dates: lundi 20 et mardi 21 mai 2019.
Frais de formation: 620 € (coût net).
Formateurs: Michel Dubus – Conservateur du patrimoine, musée national de Port-Royal des Champs & Anaïs Gailhbaud – Conservatrice-restauratrice, éditrice de Horus condition report.

www.bit.ly/2sizPcq
www.cipac.net
formation@cipac.net

FORMATION

GÉRER UNE DOCUMENTATION EN ART CONTEMPORAIN – CIPAC FORMATION 2019

Paris

Pour constituer une bonne documentation en art contemporain, il est essentiel de savoir identifier les sources, de repérer les acteurs de l'édition et ceux de la production documentaire spécialisée. Afin de valoriser la mémoire et l'actualité des activités artistiques contemporaines, cette formation permet d'acquérir les méthodes nécessaires à la constitution d'un fonds documentaire pertinent en utilisant au mieux ses ressources et celles du web. Elle a été conçue pour fournir les clefs nécessaires à une appréhension générale de la chaîne documentaire.

Dates: jeudi 23 et vendredi 24 mai 2019.
Frais de formation: 620 € (coût net).
Formatrice: Céline Latil – Responsable du centre de documentation du MAC VAL, Musée d'art contemporain du Val-de-Marne.

www.bit.ly/2rO2XpH
www.cipac.net
formation@cipac.net

FORMATION

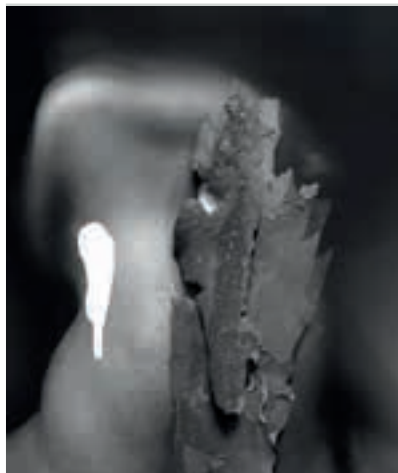
WEB CULTUREL : PILOTER SA STRATÉGIE SOCIAL MEDIA – CIPAC FORMATION 2019

Paris

Les opportunités offertes aux structures culturelles qui souhaitent communiquer sur le Web pour être plus visibles sont multiples, à condition de savoir les identifier et les utiliser à bon escient. Quels réseaux sociaux mobiliser? Quels en sont les usages et comment planifier sa communication? Cette formation permet d'acquérir la méthodologie et les outils pour concevoir et piloter une stratégie de communication digitale efficace.

Dates: lundi 3, mardi 4 et mercredi 5 juin 2019.
Frais de formation: 890 € (coût net).
Formatrice: Alexia Guggémos – Critique d'art, experte en réseaux sociaux et stratégie de communication digitale; directrice de l'Observatoire Social Media – Smiling People.

www.bit.ly/2rLE8wx
www.cipac.net
formation@cipac.net



ANNONCE

EXPOSITION GORGEOUS DE PAULINE THOMAS

Paris

Marie-Isabelle Taddei présente un parcours d'expositions photographiques de Pauline Thomas.

À Jourdain, on y découvrira ses recherches plastiques, à l'occasion des Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes de Belleville, et à Beaubourg, les grands formats de sa dernière série en noir et blanc. Gorgeous, dévoile une partie du corps de l'homme et de la femme, comme puissance de la nature. A travers 150 clichés, c'est le cou, organe incliné vers le haut dans une position sublimant une extase et une érection, que l'artiste saisit. Accès libre. Concert gratuit à capella de Clotilde le mercredi 29 mai à 20h à Beaubourg.
Jourdain : 6 rue Arthur Rozier 75019 Paris
Beaubourg : 7 rue Geoffroy L'Angevin 75004 Paris

Du 24 mai au 1^{er} juin 2019

Pauline Thomas
contact@paulinethomas.xyz
<https://paulinethomas.xyz/>

FORMATION

STATUT JURIDIQUE DES CONTENUS NUMÉRIQUES : ŒUVRES ET REPRODUCTIONS – CIPAC FORMATION 2019

Paris

Les structures artistiques valorisent leurs programmations à travers des contenus numériques. Comment diffuser légalement sur Internet des reproductions d'œuvres et le prévoir au mieux contractuellement? Afin de bien gérer les relations avec les artistes-auteurs en ayant connaissance des obligations des diffuseurs, cette formation répond aux questions fondamentales du droit d'auteur et du droit à l'image dans le cadre de la communication sur le web.
Dates: jeudi 6 et vendredi 7 juin 2019.
Frais de formation: 620 € (coût net).
Formatrice: Anne-Marie Macé – Juriste et formatrice spécialisée en propriété intellectuelle.

www.bit.ly/2o1zmuT
www.cipac.net
formation@cipac.net

FORMATION

GESTION BUDGÉTAIRE DES PROJETS ARTISTIQUES – CIPAC FORMATION 2019

Paris

Outil de gestion essentiel, le budget est également un outil de communication qui doit être adapté au contexte de son élaboration et aux spécificités du secteur culturel. Comment élaborer un budget opérationnel pour chaque projet artistique et culturel? Quels sont les écueils à éviter? Cette formation permet de comprendre les enjeux de la gestion budgétaire des projets artistiques en considérant le budget comme un outil de développement performant.
Dates: jeudi 20 et vendredi 21 juin 2019.
Frais de formation: 620 € (coût net).
Formatrice: Sumiko Oé-Gottini – Conseillère et productrice artistique indépendante. Experte-consultante auprès de la direction de la Villa Kujuyama; membre du comité artistique et culturel de la Cité de la céramique Sèvres-Limoges. Enseignante à Paris-Dauphine en management des entreprises artistiques.

www.bit.ly/2rwQ1Hy
www.cipac.net
formation@cipac.net

FORMATION

TRAVAILLER AVEC LES ARTISTES : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES, JURIDIQUES, FISCALES ET SOCIALES – CIPAC FORMATION 2019

Paris

Accompagner la création, la production et la diffusion des œuvres d'art nécessite d'établir une relation étroite avec leurs auteurs dans le respect de leurs régimes social et fiscal et de la réglementation. En envisageant les différentes situations d'exercice des artistes auteurs et les obligations afférentes pour les diffuseurs, ce module abordera l'ensemble des problématiques administratives, juridiques, fiscales et sociales à maîtriser.
Dates: lundi 24 et mardi 25 juin 2019.
Frais de formation: 620 € (coût net).
Formatrice: Mathilde Ehret-Zoghi – Fondatrice de MAZE Conseils, agence spécialisée dans la ressource et le conseil aux artistes auteurs.

www.bit.ly/2EHXvPN
www.cipac.net
formation@cipac.net

FORMATION

CONSTRUIRE DES PARTENARIATS EN ART CONTEMPORAIN AVEC LES ENTREPRISES – CIPAC FORMATION 2019

Paris

Les structures culturelles peuvent être amenées à se tourner vers les entreprises pour y trouver des opportunités de colla-

boration. Ces partenariats, basés sur des échanges, voire des coopérations, mettent en relation directe l'art avec les enjeux des entreprises. Cette formation permet d'acquérir les connaissances nécessaires à la mise en place d'une stratégie de prospection ciblée afin d'être en capacité d'élaborer des partenariats fructueux, distincts de l'approche du mécénat classique.
Dates : jeudi 13 et vendredi 14 juin 2019.
Frais de formation : 620 € (coût net).
Formatrice : Anne POUX—Directrice de la société ZIA'RT (France); directrice associée de la galerie Mayeur Projects (USA – Nouveau Mexique).

www.bit.ly/2POGcxm
www.cipac.net
formation@cipac.net

FORMATION

DÉVELOPPER DES ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LE PUBLIC DU CHAMP SOCIAL—CIPAC FORMATION 2019

Paris

Quels sont les enjeux associés aux publics du champ social en terme de médiation ? Comment les correspondants des établissements culturels, les relais sociaux et les artistes peuvent-ils collaborer efficacement afin d'élaborer des programmes éducatifs de qualité pour les publics les plus fragiles ? Après avoir établi un état des lieux des dispositifs existants en la matière et en s'appuyant sur des études de cas, cette formation propose de donner des outils afin de concevoir des actions adaptées.
Dates : jeudi 27 et vendredi 28 juin 2019.
Frais de formation : 620 € (coût net).
Formatrice : Catalina Martínez-Breton – Chargée de médiation jeune public, champ social et handicap au Palais de Tokyo.

www.bit.ly/2SWHZT1
www.cipac.net
formation@cipac.net

FORMATION

LE PUBLIC JEUNE ET FAMILIAL : CONSTRUIRE UNE OFFRE DE MÉDIATION—CIPAC FORMATION 2019

Paris

Les spécificités du jeune public (enfant de 3 à 10 ans) et du public familial doivent être prises en compte dans la construction d'un dispositif de médiation et d'accompagnement. Sous forme d'échanges d'expériences et en s'appuyant sur des études de cas au sein de lieux culturels, cette formation permet d'envisager des formes d'accompagnements pédagogiques adaptés.
Dates : jeudi 4 et vendredi 5 juillet 2019.
Frais de formation : 620 € (coût net).

Formateur : Tanguy Pelletier—Directeur des publics du Palais de Tokyo, Paris.

www.bit.ly/2jpAwgC
www.cipac.net
formation@cipac.net

FORMATION

VIDEO DESIGN FORMATION — REFLEX NUMÉRIQUES HD, WORKFLOW, MONTAGE, ÉTALONNAGE

Paris

Remboursée 100 % par l'Afdas—Effectif : 3 personnes

L'objectif de ce stage de formation Reflex de 2 semaines est une initiation au workflow avec les appareils reflex numériques Full HD de type Canon 5D et Sony A7S, au travail avec Final Cut Pro X ou Premiere Pro, en transferts, montage et étalonnage.
Dates : 3-14/06/2019.
Frais pédagogiques : 3030 € (financement à 100 % par l'Afdas pour les publics recevables dans la limite des budgets disponibles).
Formateur : Matteo Pellegrinuzzi (photographe et chef opérateur).

Fatima da Costa — 01 48 06 10 18
fdc@video-d.com
www.video-d.com
www.bit.ly/2GnzjyR

FORMATION

INA — FILMER ET MONTER AVEC UN REFLEX NUMÉRIQUE : FORMATION COMPLÈTE

Bry-sur-Marne

Remboursée 100 % par l'Afdas—Effectif : 6 personnes

Objectifs : maîtriser l'écriture audiovisuelle, la prise de vues vidéo image et son, le montage, l'habillage, l'étalonnage, les exports. Tous les enseignements sont mis en perspective pendant la réalisation d'une production réelle sur le terrain.
Dates : 3-14/06/2019.
Frais pédagogiques : 3360 € (financement à 100 % par l'Afdas pour les publics recevables dans la limite des budgets disponibles).
Formateur : Honesty William bebe Bell (Photographe Vidéaste).

Nadim Syed Shabber — 01 49 83 38 40
nsyedshabber@ina.fr
www.ina-expert.com
www.bit.ly/2SIV0mR

FORMATION

ENS LOUIS LUMIÈRE — PROFILS ICC ET IMPRESSION : OPTIMISER SES TIRAGES

La Plaine Saint-Denis

Remboursée 100 % par l'Afdas—Effectif : 4 personnes

Objectifs : découvrir les enjeux de la gestion de la couleur et maîtriser les principaux usages dans les logiciels PAO afin de s'insérer dans un circuit de production ICC ; savoir calibrer et caractériser un moniteur et une imprimante.

Dates 11-18/06/2019.

Frais pédagogiques : 1200 € (financement à 100 % par l'Afdas pour les publics recevables dans la limite des budgets disponibles).
Formateur : Franck Maindon (enseignant traitement de l'image numérique).

Julie Bornand — 01 84 67 00 27
j.bornand@ens-louis-lumiere.fr
www.ens-louis-lumiere.fr
www.bit.ly/2N0zx3r

FORMATION

AGENCE VU — LE TIRAGE PHOTOGRAPHIQUE OU L'ALCHIMIE DE LA FINITION : LE PROCÉDÉ LITH

Paris

Remboursée 100 % par l'Afdas—Effectif : 6 personnes

Ce stage permet d'explorer les potentialités d'expression offertes par le tirage en laboratoire et d'acquérir une connaissance approfondie des rendus de contraste, de texture, de chromie à travers l'exemple du procédé Lith. L'objectif sera pour chacun d'identifier la touche personnelle qui fera de ses photographies des objets uniques.

Dates : 24-26/05/2019.

Frais pédagogiques : 825 € (financement à 100 % par l'Afdas pour les publics recevables dans la limite des budgets disponibles).
Formateur : Guillaume Zuili (auteur-photographe).

Mathias Nouel — 01 53 01 85 84
nouel@abvent.fr
www.agencevu.com
www.bit.ly/2SJ6BIJ

APPEL À CANDIDATURE

ART'OURSE : LES GRANDES EAUX

Versailles

THÉMATIQUE : Les Grandes Eaux, à la fois puissantes et changeantes, créatrices et destructrices, sont un sujet de réflexions plastiques et artistiques quasi illimitées que la galerie Art'Course vous propose de questionner. // DATES : date limite de candidature 4 août, vernissage 4 septembre, période d'exposition : du 5 au 28 septembre. // LIEU : Château de Versailles. // FRAIS ET COMMISSIONS : 85 € (frais de participation) + 35 € (adhésion à l'association), 25 % de

AGENDA

commission sur le montant des ventes. // SÉLECTION : par dossier (voir le site).

► **Date limite de candidature : 04/08/2019**

Contact & infos :
Jessica Preis 03 69 74 73 73
Mercredi, jeudi, vendredi : 15h-19h
Samedi : 14h-19h
contact@galerieartcourse.com
www.galerieartcourse.com
www.bit.ly/2FtH8Ej

APPEL À CANDIDATURE

24 HEURES DE L'ART

Courdimanche

Environ 30 artistes participent tous les ans, en intérieur et en extérieur, avec un programme pluridisciplinaire : expositions, ateliers, initiation, concerts, performances, spectacle, etc.

DATE : la 10^e édition aura lieu samedi 16 de 13h à minuit et dimanche 17 novembre 2019 de 11h à 19h.

PARTICIPATION : admission par dossier (contacter l'adresse ci-dessous).

► **Date limite de candidature : 30/06/2019**

c.molina-vee@ville-courdimanche.fr

FORMATION

L'ART DE CRÉER OU CAPTER UNE ATMOSPHÈRE DANS LA RÉALISATION D'UN PORTRAIT PHOTOGRAPHIQUE—EYES IN PROGRESS

Paris

Effectif : 9 personnes

Studio Deux Choses Lune, 102 rue Orfila 75020 Paris
DATES : du 19 au 22 juin 2019 (date limite de dépôt des dossiers : 17 mai).
FRAIS : 1090 €, possibilité de prise en charge par les fonds de formation professionnelle (AFDAS, FORCO, etc.).
FORMATEUR : Richard Dumas.

Date limite d'inscription : 17/05/2019

veronique.sutra@eyesinprogress.com
www.eyesinprogress.com/fr
www.bit.ly/2U27584

FORMATION

LE PROJET DE PHOTOGRAPHIE DOCUMENTAIRE AU LONG COURS—EYES IN PROGRESS

Paris

Effectif : 9 personnes

Studio Deux Choses Lune, 102 rue Orfila 75020 Paris
DATES : Du 17 au 20 juillet 2019
Date limite de dépôt des dossiers : 15 juin
FRAIS : 1 090 €, possibilité de prise en charge par les fonds de formation professionnelle (AFDAS, FORCO, etc.).

FORMATEUR : Patrick Zachmann (Magnum Photos).

Date limite d'inscription : 15/06/2019

veronique.sutra@eyesinprogress.com
www.eyesinprogress.com/fr
www.bit.ly/2FuIMGW

FORMATION

LE REPORTAGE INTIME : APPROCHE, PRISE DE VUE ET MISE EN FORME—EYES IN PROGRESS

Paris

Effectif : 9 personnes

Studio Deux Choses Lune, 102 rue Orfila 75020 Paris // DATES : du 11 au 14 septembre 2019 ; date limite de dépôt des dossiers : 11 août. // FRAIS : 1190 €, possibilité de prise en charge par les fonds de formation professionnelle (AFDAS, FORCO, etc.). // FORMATEUR : Anders Peterson.

Date limite d'inscription : 11/08/2019

Contact & infos :
veronique.sutra@eyesinprogress.com
www.eyesinprogress.com/fr
www.bit.ly/2HW5v0s

FORMATION

TRANSCENDER LA PHOTOGRAPHIE—EYES IN PROGRESS

Paris

Effectif : 9 personnes

Studio Deux Choses Lune, 102 rue Orfila 75020 Paris // DATES : du 25 au 28 septembre 2019—date limite de dépôt des dossiers : 23 août. // FRAIS : 1090 €, possibilité de prise en charge par les fonds de formation professionnelle (AFDAS, FORCO, etc.).
FORMATEUR : Michael Ackerman.

Date limite d'inscription : 23/08/2019

Contact & infos :
veronique.sutra@eyesinprogress.com
www.eyesinprogress.com/fr
www.bit.ly/2HIITIO

FORMATION

INVENTER SON PROPRE LANGAGE POUR INCARNER SON MONDE INTÉRIEUR—EYES IN PROGRESS

Paris

Effectif : 9 personnes

Studio Deux Choses Lune, 102 rue Orfila 75020 Paris // DATES : du 13 au 16 novembre 2019—date limite de dépôt des dossiers : 12 octobre. // FRAIS : 1090 €, possibilité de prise en charge par les fonds de formation

professionnelle (AFDAS, FORCO, etc.).
// FORMATEUR : Claudine Doury.

Date limite d'inscription : 12/10/2019

Contact & infos :
veronique.sutra@eyesinprogress.com
www.eyesinprogress.com/fr
www.bit.ly/2CESW5W

RÉSIDENCE

APPEL À CANDIDATURES 2019-2020 LA GALERIE, CENTRE D'ART CONTEMPORAIN

Noisy-le-Sec

La Galerie, centre d'art contemporain de Noisy-le-Sec accueille chaque année un.e artiste en résidence pour une durée de sept mois. Il. Elle est accompagné.e par La Galerie d'un soutien intellectuel, logistique et financier. Cette résidence vise à accompagner la production d'œuvres tout en prenant en considération le territoire du centre d'art.

Honoraires : 6 000 €

Production : 7 000 € + atelier logement

► **Date limite de candidature : 19/05/2019**

<http://lagalerie-cac-noisylesec.fr/la-galerie-noisy-le-sec-artistes-en-residence/>

La Galerie, centre d'art contemporain 1, rue Jean Jaurès 93130 Noisy-le-Sec +33 (0) 1 49 42 67 17

www.lagalerie-cac-noisylesec.fr
lagaleriecac@gmail.com

APPEL À CANDIDATURE

APPEL À PROJETS POUR UNE CRÉATION AUDIOVISUELLE—CNES / ECPAD

La Défense

DESCRIPTION : L'œuvre audiovisuelle proposée par l'artiste répondra, éclairera, interprétera les archives de l'ECPAD et la thématique Infrastructures spatiales et territoires proposée par l'Observatoire de l'Espace du CNES. L'enjeu étant de déplacer l'angle d'observation de ce fonds d'archives, témoin de l'aventure spatiale du point de vue historique et scientifique, à celui de l'artiste afin de l'éclairer d'un regard nouveau. Le projet de création est constitué de deux phases dépendantes l'une de l'autre. La première est une phase de recherche, de consultation et de sélection dans les fonds audiovisuels et photographiques qui se fera exclusivement dans les locaux de l'ECPAD à Ivry-sur-Seine. Cette recherche aboutit à la réalisation d'une œuvre audiovisuelle originale qui emploie le matériel archivistique à disposition. La seconde est une présentation publique de l'œuvre au sein de l'exposition qui se tiendra en septembre 2019 au CNES lors des prochaines Journées européennes du patrimoine.

BUDGET : Un budget de 3500 € sera attribué à l'artiste sélectionné. 1500 € seront versés pour la production de l'œuvre et 2000 € pour l'acquisition de l'œuvre produite, la cession des droits patrimoniaux, se faisant

quant à elle à titre gracieux.
CALENDRIER : 27 mai : date limite de réception des projets // Mi-juin : sélection de l'artiste lauréat // Le 10 septembre au plus tard l'artiste s'engage à livrer son œuvre à l'Observatoire de l'Espace du CNES. // 21-22 septembre : présentation de l'œuvre lors des Journées européennes du patrimoine au siège du CNES à Paris.
ADMISSION : par dossier (voir le site).

► **Date limite de candidature : 27/05/2019**

observatoire.espace@cnes.fr
www.bit.ly/2D9E1Bh

CONFÉRENCE

COMMENT LA CRÉATION ARTISTIQUE ET LES ARTISTES PEUVENT FAIRE GRANDIR L'ENTREPRISE ?

Paris

PRÉSENTATION : Bien-être en entreprise, ressources humaines, enjeux de marques, innovation produit, communication d'entreprise... A l'heure de l'accélération de la transformation digitale, il est temps de se reconnecter à soi, à notre sensorialité. Durant une journée plusieurs femmes inspirantes mettent à l'honneur leur savoir-faire et expliquent dans les 6 conférences concoctées pour vous, en quoi la création artistique apporte une dimension supplémentaire, une approche « augmentée ».

INFOS PRATIQUES : vendredi 28 juin 2019, 08h30-23h. Adresse : Le Studio-38/40 rue de la Victoire-75009 Paris.
PROGRAMME : voir le site.
TARIF :
Pass 1/2 journée — 15 euros avec petit déjeuner OU lunch et ateliers
Pass 1 journée — 25 euros avec petit déjeuner ET lunch + tous les ateliers
PLACES : 100 places disponibles (réserver sur internet)

Date de début de l'événement : 28/06/2019

www.weezevent.com/
art-for-work-juin-2019

CONCOURS

ATELIER DE RECHERCHE ET DE POST-PRODUCTION PHOTOGRAPHIQUE / CPIF CENTRE PHOTOGRAPHIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE

Paris

PÉRIODE de résidence : d'octobre 2019 à juin 2020
Le Centre Photographique d'Île-de-France, centre d'art contemporain conventionné, propose une résidence sans hébergement aux artistes dont le travail photographique nécessite l'emploi d'un matériel numérique professionnel dans un laps de temps de trois mois.
CONDITIONS :
- assistance technique

- matériel
- laboratoire

► **Date limite de candidature : 19/05/2019**

gabrielle.ponthus@cpif.net /
01 70 05 49 81
www.bit.ly/2VHi2bZ

EMPLOI

POSTE D'ARTISTE ENSEIGNANT·E EN DESSIN ET PEINTURE À L'HUILE (H/F)

Aubervilliers

3h / semaine—Poste en CDD
pouvant évoluer en CDI.

Le poste consiste à conduire un atelier de dessin et de peinture à l'huile auprès d'un public amateur, tous les mercredis soirs de 18h30 à 21h30. Il est à pourvoir à partir de septembre 2019, au sein d'une équipe pédagogique de sept enseignants.
Profil : Titulaire d'un DNSEP, vous avez une pratique en dessin et peinture (particulièrement à l'huile), une bonne connaissance en histoire de l'art classique et contemporain et vous exposez régulièrement. Une connaissance de l'acrylique et de l'aquarelle serait appréciée. Vous avez obligatoirement une expérience d'enseignement pour adultes, en école d'art ou auprès d'amateurs-trices.
Disponible, rigoureux·se et à l'écoute, il vous importe de développer de bonnes relations de travail et de bien vous intégrer au sein de l'équipe pédagogique.
Missions : Au sein du CAPA, vous assurerez un atelier de peinture (particulièrement à l'huile) et de dessin auprès d'amateurs adultes.
Il est attendu que vous vous impliquiez dans le projet artistique du CAPA (voir le site). Vous participerez aux réunions pédagogiques (3 par an), aux montages des expositions des adhérents (1 ou 2 par an) et au Conseil d'Établissement (1 ou 2 par an). Vous pourrez être amené·e à participer à des projets développés par le CAPA en partenariat avec des acteurs locaux (scolaires, structures sociales, EHPAD, médiathèque, etc.).
Dossier : Merci de bien vouloir transmettre une lettre de motivation, un portfolio de votre pratique artistique, les photocopies de vos diplômes et une présentation des projets pédagogiques que vous avez conduits. Le tout est à envoyer par mail à

► **Date limite de candidature : 01/06/2019**

Directrice du CAPA : juliette.fontaine@capa-aubervilliers.org
CAPA—Centre d'Arts Plastiques d'Aubervilliers
27bis rue Lopez et Jules Martin
93300 Aubervilliers
www.capa-aubervilliers.org

EMPLOI

POSTE D'ARTISTE ENSEIGNANT·E EN SCULPTURE (H/F)

Aubervilliers

3h / semaine—Poste en CDD
pouvant évoluer en CDI.

Le poste consiste à conduire un atelier de sculpture auprès d'un public amateur, tous les mercredis soirs de 19h00 à 22h00. Il est à pourvoir à partir de septembre 2019, au sein d'une équipe pédagogique de sept enseignants.

Profil : Titulaire d'un DNSEP, vous avez une pratique en sculpture (modelage, moulage, céramique...), une bonne connaissance en histoire de l'art classique et contemporain et vous exposez régulièrement. Une connaissance de la taille pierre et/ou bois et du travail des métaux serait appréciée, ainsi qu'une pratique d'installation. Vous avez obligatoirement une expérience d'enseignement pour adultes, en école d'art ou auprès d'amateurs-trices.

Disponible, rigoureux·se et à l'écoute, il vous importe de développer de bonnes relations de travail et de bien vous intégrer au sein de l'équipe pédagogique.

Missions : Au sein du CAPA, vous assurerez un atelier de sculpture auprès d'amateurs adultes. Il est attendu que vous vous impliquiez dans le projet artistique du CAPA (voir le site). Vous participerez aux réunions pédagogiques (3 par an), aux montages des expositions des adhérents (1 ou 2 par an) et au Conseil d'Établissement (1 ou 2 par an). Vous pourrez être amené·e à participer à des projets développés par le CAPA en partenariat avec des acteurs locaux (scolaires, structures sociales, EHPAD, médiathèque, etc.).

Dossier : Merci de bien vouloir transmettre une lettre de motivation, un portfolio de votre pratique artistique, les photocopies de vos diplômes et une présentation des projets pédagogiques que vous avez conduits.

► **Date limite de candidature : 01/06/2019**

Directrice du CAPA : juliette.fontaine@capa-aubervilliers.org
CAPA—Centre d'Arts Plastiques d'Aubervilliers
27bis rue Lopez et Jules Martin
93300 Aubervilliers
http://www.capa-aubervilliers.org

APPEL À CANDIDATURE

LE GÉNIE DES JARDINS 2019

Paris 11

Interventions artistiques dans les jardins du 11^e arrondissement

L'appel à projet du Génie des Jardins 2019, qui se tiendra cette année du 21 au 29 septembre, dans 3 jardins du 11^e arrondissement (le Square Gardette, le Square Roquette et le Jardin Truillot) est ouvert. La date limite de candidature est fixée au 30 mai 2019.

Pour candidater, téléchargez l'appel à projet et le dossier de candidature à cette adresse : <http://www.>

legenedelabastille.com/evenement/
appel-a-projets-genie-jardins-2019/

► **Date limite de candidature: 30/05/2019**
coordinateurgeniebastille@gmail.com

Nouvelle-Aquitaine

APPEL À CANDIDATURE

FESTIVAL DE PEINTURE DE MAGNÉ

Magné (Deux-Sèvres)

Peinture

Concours sur deux jours ouvert à tous les peintres.
DATES: du 20 au 21 juillet 2019. PRIX: 30 tableaux primés, 12000 € de prix.
INSCRIPTION: à tarif préférentiel avant le 30 juin (29 € comprenant deux repas samedi et dimanche midi), voir le site.
10 000 visiteurs sur les deux jours du festival.

► **Date limite d'inscription: 30/06/2019**

www.festivalpeinturemagne.com

RÉSIDENCE

RÉSIDENCE DE CRÉATION ET DE RECHERCHE 2020 À NEKATOENEA

Hendaye

Toucher à la fois l'art et les sciences naturelles

Cette résidence en art contemporain proposée au pays basque est dédiée à la recherche et à la création. La démarche proposée par l'artiste, et exposée dans la note d'intention, devra être spécifique au contexte de la résidence.
La résidence de création-art contemporain accueille l'artiste dans un logement-atelier de l'ancienne ferme rénovée NEKaTOENEA. Elle est située en plein cœur du Domaine d'Abbadia à Hendaye, site naturel protégé de la Corniche basque et propriété du Conservatoire du Littoral.
D'une durée de quatre mois, la résidence s'adresse à des artistes professionnels ayant un parcours artistique déjà affirmé. Seront privilégiées les candidatures touchant à la fois l'art et les sciences (sciences naturelles) et proposant des projets en adéquation avec le lieu ou les activités du CPIE littoral basque.
Bourse: forfait de 1 400 € TTC par mois effectif de présence en résidence pour un total maximal de 5 600 € TTC.
Déplacement: participation aux frais aller/retour (montant maximum remboursable 500 € TTC sur justificatifs).
Aide à la production: montant maximum sur factures 1200 € TTC.
Témoignage de la résidence: sous forme d'une édition imprimée, virtuelle ou multi-média, d'un écrit d'auteur... les exemplaires seront à partager entre la structure d'accueil et l'artiste (montant maximum remboursable 2 000 € TTC sur factures).
L'artiste doit être en mesure d'établir des

factures.
CALENDRIER DE SÉLECTION
Date limite de réception des dossiers de candidature: 19 mai 2019 à minuit (délai de rigueur).
Présélection: fin juin 2019
Jury: début octobre 2019

► **Date limite de candidature: 19/05/2019**
<https://nekatoenea.eu/deialdiak>

COMMANDE

L'ŒUVRE OUVERTE: LA TAPISSERIE EN EXTENSION

Aubusson

Depuis 2010, les appels à création de la Cité internationale de la tapisserie sont la vitrine du renouveau de la création en Aubusson. L'appel à création 2019 de la Cité internationale de la tapisserie s'adresse tout à la fois aux artistes, aux éditeurs, décorateurs, etc. L'appel 2019: «L'œuvre ouverte: la tapisserie en extension»

La thématique de cette année 2019 invite les artistes candidats à proposer une maquette comprenant une tapisserie de format moyen (5 à 7 m²), et un certain nombre d'extensions de cette tapisserie sous la forme d'objets faisant appel à d'autres techniques, comme la céramique, le cuir, le métal, l'émail, le bois, le panneau de papier peint ou imprimé, autant de ressources dont dispose notamment la région Nouvelle-Aquitaine. La date de remise des premières intentions artistiques est fixée au mardi 4 juin à 17 h. Parmi les projets proposés en première intention, dix seront présélectionnés par une commission de sélection artistique composée d'élus et de personnalités qualifiées et experts.

Les dix artistes seront ensuite invités à fournir une maquette numérique du dispositif qu'ils auront conçu. Le premier prix, doté de 15 000 €, et le deuxième prix (10 000 €) seront réalisés, en comprenant les «extensions», ainsi que les tapisseries qui devront être tissées selon les techniques de la tapisserie d'Aubusson telles que les a reconnues l'Unesco en les inscrivant au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Un appel d'offres sera lancé auprès des ateliers de lissiers de la région d'Aubusson-Felletin qui soumettront des échantillons de tissage.

Les maquettes des troisième à cinquième prix (5 000 €) seront conservées par la Cité en vue de la promotion de ce type de dispositif auprès des professionnels, voire d'une réalisation ultérieure. Les cinq projets non retenus seront indemnisés (1000 €).

► **Date limite de candidature: 04/06/2019**

www.cite-tapisserie.fr/fr/node/906
Cité internationale de la tapisserie
BP 89 – Rue des Arts
23200 AUBUSSON
05 55 66 66 66

Occitanie

FORMATION

DOCUMENTER SON TRAVAIL ARTISTIQUE: LA PRISE DE VUE-LIEU-COMMUN

Toulouse

Effectif: 4 (AFDAS) + 2 personnes

Pour faire connaître son travail, présenter son projet artistique ou soumettre sa candidature (appel à projet, résidence d'artiste, demande de bourse ou de subvention, etc.), l'artiste-auteurs des arts visuels doit constituer une documentation visuelle témoignant de sa pratique artistique. Peu importe l'usage ou le destinataire, la prise de vue des œuvres doit être impeccable, lisible et cohérente.

Dates: 4-7 juin 2019.

Frais pédagogiques: 840 € TTC (possibilité de prise en charge par votre OPCA: contactez Lieu-commun au moins 1 mois et demi avant le début de la formation).
Formateur: Damien ASPE, artiste plasticien et photographe d'exposition.

Date limite d'inscription: 14/06/2019

www.bit.ly/2TAzzl5
www.lieu-commun.fr
formationcklc@gmail.com
06 77 18 71 66

FORMATION

PERFECTIONNEMENT EN SÉRIGRAPHIE: LA QUADRICHROMIE-LIEU-COMMUN

Grenade

Effectif: 4 personnes

Dans cette formation, le stagiaire renforcera ses connaissances sur le procédé d'impression (enduction, flashage, insolation, tirage, dégravage). Chaque stagiaire réalisera un projet personnel au cours duquel il acquerra une bonne connaissance de l'ensemble des étapes permettant l'impression en quadrichromie en sérigraphique. Il créera ses matrices en séparant son image par couches, effectuera le report des films sur la soie, la préparation des couleurs et enfin l'impression.

Dates: 17-21 juin 2019.

Frais pédagogiques: 1400 € (possibilité de prise en charge par votre OPCA: contactez Lieu-Commun au moins 1 mois et demi avant le début de la formation).
Formatrice: Marine Semeria, artiste et sérigraphe.

Date limite d'inscription: 27/05/2019

www.lieu-commun.fr
formationcklc@gmail.com
06 77 18 71 66

Pays de la Loire

WORKSHOP

INTERVENIR DANS L'ESPACE PUBLIC AVEC UNE ŒUVRE ÉPHÉMÈRE-AMAC Nantes

À partir de leur travail artistique, les stagiaires développent en 3 jours la conception d'un projet d'art public. Dates : 9-11 septembre 2019. Inscription : admission par dossier, effectif de 8 personnes, 735 € H.T. de frais pédagogiques.

Infos & contact :
www.amac-web.com
formation@amac-web.com
09 83 47 55 38

RÉSIDENCE

RÉSIDENCE DE CRÉATION Saint-Herblain

Cachet de 4 500 € + rémunération de stage (1 000 €) + rémunération d'intervention (50 €/h)

La Maison des Arts de Saint-Herblain est un établissement public dédié aux pratiques artistiques pour tous et propice à la rencontre entre toutes les formes d'expression et de création plastiques et sonores : musique, arts plastiques, arts numériques. Installée au sein du quartier Bellevue, la Maison des Arts apporte dans ses missions une attention toute particulière à la lutte contre l'exclusion culturelle, à la participation de tous les habitants, à la défense de la diversité culturelle et aux évolutions des pratiques.

Période de résidence : de novembre 2019 à avril 2020

Conditions :

- Cet appel à projet s'adresse à un (e) artiste ou collectif international (e) ou national (e) pour une durée de 6 mois.
- La résidence est ouverte à des artistes plasticiens professionnels et qui peuvent témoigner d'une expérience artistique solide.
- Par cet appel, la Maison des Arts s'engage à mettre à disposition du résident un espace de travail qui lui permettra de réaliser un projet artistique en lien avec les usagers de la Maison des Arts et les habitants. Il s'agit de permettre conjointement la mise en œuvre d'un projet artistique personnel tout en renforçant une action de sensibilisation à l'art contemporain sur le territoire. L'artiste aura accès à tous les équipements techniques de la Maison des Arts (atelier numérique, presse, matériel de sérigraphie, labo photo, four à céramique, etc.).
- L'artiste percevra un cachet de 4 500 euros pour l'ensemble du projet de résidence, incluant les frais de production.
- Les interventions pédagogiques seront payées en sus. L'artiste devra animer au moins 18h d'ateliers, il percevra une rémunération "à la séance" (55 euros/H). Il animera également un stage

découverte de 16h pendant les vacances d'hiver 2020, qui donnera lieu à une rémunération en sus de 1000 euros.

► **Date limite de candidature : 31/05/2019**

Maison des Arts
26 rue de Saint-Nazaire
44800 Saint-Herblain
tél. 02 28 25 25 80
Gwenola Saillard-Calvez, responsable du département Arts Plastiques
gwenola.saillard-calvez@saint-herblain.fr
https://maisondesarts.saint-herblain.fr

Provence-Alpes-Côte d'Azur

CONFÉRENCE

APPRENDRE À PENSER PAR-DELÀ NATURE ET CULTURE Vitrolles

Avant de devenir illustrateur et auteur de bandes dessinées, Alessandro Pignocchi était chercheur en sciences cognitives et en philosophie de l'art à l'École Normale Supérieure. Il a notamment publié en 2018 *La Cosmologie du futur* qui décrit un monde inversé dans lequel l'animisme des indiens d'Amazonie est devenu la culture dominante et la culture occidentale menacée de disparition. Il anime le blog Puntish, d'où sont tirées ses bandes dessinées. D'après Philippe Descola, Bruno Latour et de nombreux autres penseurs, il est temps de se défaire de notre concept de « Nature » et d'apprendre à penser par-delà la distinction que l'Occident moderne trace entre la nature et la culture. Selon Alessandro Pignocchi, en France, c'est dans les ZAD, et en particulier à Notre-Dame-des-Landes, que cette révolution cosmologique trouve son expression la plus concrète et la plus massive. Il faut sortir de la nature à vocation utilitaire à laquelle elle se trouve cantonnée : la nature n'est pas utile, elle est source de liens

21 mai 2019 à 19h – Médiathèque de Vitrolles, la passerelle-cycle de conférences à l'initiative d'opera mundi.

21/05/2019

CONFÉRENCE

ANTHROPOLOGIE SYMÉTRIQUE ? DES JIVAROS ANTHROPOLOGUES À BOIS-LE-ROI Marseille

Philippe Descola, anthropologue & Alessandro Pignocchi, auteur de bandes dessinées – À partir d'images tirées des bandes dessinées d'Alessandro Pignocchi, Philippe Descola et Alessandro Pignocchi croisent leurs points de vue sur l'anthropologie, l'écologie des relations et la façon dont les sciences et la bande dessinée

peuvent traduire ensemble les usages du monde.

Le 31 mai 2019 à la Criée, Marseille – Cycle de conférences à l'initiative d'opera mundi.

31/05/2019

RÉSIDENCE

RÉSIDENCE 2020-ESPACE DE L'ART CONCRET Mouans-Sartoux

L'Espace de l'Art Concret met à disposition d'artistes, de danseurs, d'écrivains... – et ce dans le cadre de leurs recherches personnelles liées à un projet spécifique ou non – une résidence, l'Atelier bleu, au cœur de Mouans-Sartoux ou tout autre équipement nécessaire à la résidence. Durée : maximum 3 mois. Modalités : mise à disposition d'un atelier résidence, bourse forfaitaire mensuelle de 800 €, remboursement (sur justificatif) d'un aller et retour depuis le domicile de l'artiste à Mouans-Sartoux, mise à disposition du personnel nécessaire à la mise en œuvre du projet de restitution de la résidence. Candidature : admission par dossier (adressé uniquement par courrier, à l'attention de Fabienne Grasser-Fulchéry, Directrice, Espace de l'art concret, Château de Mouans, 06370 Mouans-Sartoux).

► **Date limite de candidature : 30/09/2019**
www.espacedelartconcret.fr

APPEL À CANDIDATURE

APPEL À PROJET AIX-MARSEILLE 2019- MÉCÈNES DU SUD Aix-en-Provence, Marseille

L'appel à projet est réservé aux artistes qui ont un lien fort avec le territoire d'Aix-en-Provence/Marseille.
ADMISSION : par dossier (voir le site).

► **Date limite de candidature : 19/05/2019**
04 91 06 55 23
info@mecenesdusud.fr
www.mecenesdusud.fr
www.bit.ly/2GOaxw5

APPEL À CANDIDATURE

APPEL À COMMISSAIRES D'EXPOSITION Montpellier, Sète

Budget : 15 000 €

Mécènes du Sud Montpellier-Sète fait appel aux commissaires d'expositions et curateurs pour la conception d'une exposition sur les deux niveaux de l'espace d'exposition situé au 13 rue des Balances à Montpellier entre mars et juin 2020.

Conditions :

- Développement d'un projet curatoriale original et personnel prenant en compte l'espace et ses dimensions.
- Proposition d'une sélection d'artistes.
- Ce projet doit justifier d'un lien avec le territoire de l'association (Montpellier, Sète, et plus largement le Bas-Languedoc).
- Ce lien se veut souple : il peut résider par exemple dans l'écriture thématique

AGENDA

même de l'exposition, les artistes invités, la conception d'une interface de dialogue avec le territoire au sein de l'exposition, etc. Revient au commissaire de conceptualiser et développer ce lien.

- Chaque candidat doit fournir une proposition d'exposition tout en intégrant ses paramètres pratiques.

- Un budget de 15 000 € est mis à disposition pour couvrir la totalité des dépenses liées à l'exposition.

► **Date limite de candidature : 02/06/2019**

www.mecenesdusud.fr
montpellier.sete@mecenesdusud.fr
Mécènes du Sud-Montpellier-Sète
13 rue des Balances
34000 Montpellier
04 34 40 78 00

ATELIER

LOGEMENTS À LOYERS MODÉRÉS + ATELIERS

Vence

L'objectif de cette Résidence à Vence dans les Alpes-Maritimes est de répondre aux besoins des artistes pour vivre et travailler dans de bonnes conditions de qualité et de confort. Il s'agit également d'encourager la création contemporaine à Vence.

Cet appel à candidature est destiné aux artistes justifiant de revenus modestes et d'une activité artistique pouvant contribuer à la vie culturelle et à la sensibilisation des publics de la Ville de Vence.

Les artistes en résidence auront l'opportunité d'être accueilli au sein d'un immeuble de 3 niveaux de 148 m², comprenant :

- 5 chambres entre 13 m² et 22 m² : 3T1 et 2T1

- Un espace commun cuisine 16 m²
- Terrasse vue montagne 11 m²
- Une réserve d'environ 14 m²
- Un lieu d'exposition d'environ 17 m²

Loyers des chambres :

- T1 : 365,49 € TTC

- T1' : 478,63 € TTC

Avant déduction des APL auxquels vous pouvez prétendre

► **Date limite de candidature : 01/09/2019**

sfichera@ville-vence.fr
Régie Culturelle
2 place du Frêne 06140 Vence.
04 93 58 15 78
04 93 24 24 23

RÉSIDENCE

RÉSIDENCE DE CRÉATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE-UNIVERSITÉ DE TOULON 2019/2020

Toulon

CONDITIONS :

- Artistes et/ou structures associatives témoignant d'une expérience professionnelle confirmée dans la conception et la réalisation de projets artistiques et culturels. Ils ne devront pas être portés par les structures faisant partie de la commission « Politique Culturelle de l'Université », ni être enseignants à l'Université. Les artistes, déjà retenus dans le cadre de cet appel, ne seront

pas prioritaires les années suivantes.

- Le projet peut concerner les disciplines artistiques et culturelles suivantes : arts vivants, arts numériques, plastiques, audiovisuels, écritures, culture scientifique voire pluridisciplinaires.

- Le projet doit impliquer la communauté universitaire et notamment les étudiants inscrits en 2019/2020 à l'Université de Toulon, par la mise en place de dispositifs de médiation culturelle (ateliers, animations, conférences, etc) et par la nature même du processus artistique, reposant sur une participation large des étudiants.

- Le projet doit prévoir la programmation d'une ou plusieurs manifestations (expositions, installations, workshop, rencontre, etc) destinées à montrer la création artistique en cours ou réalisée sur au moins l'un des deux campus, La Garde-La Valette et/ou de Toulon-Porte d'Italie (ou accessible à proximité), de préférence pendant les Temps forts vie étudiante : « Ça bouge à l'Université » début octobre 2019 et/ou « Printemps de l'Université » fin mars 2020.

BUDGET : budget global de 13 000 €

► **Date limite de candidature : 27/05/2019**

04 83 36 63 92-vie.etudiante@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr
www.bit.ly/2UBjkbZ

FESTIVAL

SEPT OFF-FESTIVAL DE LA PHOTOGRAPHIE MÉDITERRANÉENNE

Nice

4 500 € de prix

Depuis 20 ans, l'association SEPT OFF organise une grande manifestation consacrée à la photographie à Nice, Vence et sur le littoral azuréen. 20 ans d'engagement auprès des photographes, de soutien à la création contemporaine, de diffusion d'œuvres photographiques originales auprès des publics.

Ce que nous portons avec cette nouvelle édition du festival, rebaptisé L'IMAGE_SATELLITE. en 2019, est dans la continuité de nos engagements passés sur ce territoire méditerranéen, tout en proposant une manifestation renouvelée dans sa forme et dans ses contenus, qui donne à voir la photographie d'ici et d'ailleurs. du 20 septembre au 2 novembre 2019

Conditions :

- L'IMAGE_SATELLITE. est doté de 4 500 euros de prix en numéraire et en nature pour soutenir le travail de création des photographes.

- Toutes les approches sont sollicitées : documentaire, conceptuelle, vernaculaire, expérimentale...

- Tous les formats sont attendus : photographies sur tous supports, installations, vidéo, diaporamas, courts-métrages, performances...

► **Date limite de candidature : 31/05/2019**

SEPT OFF
38 chemin du Mont Gros
06300 Nice
04 97 07 08 12
7off.orga@gmail.com
www.sept-off.org
multimedialstudio.fr

CONFÉRENCE

TABLE RONDE / CONFÉRENCE

Marseille

CCI Marseille Provence, Palais de la Bourse
9 La Canebière, 13001 Marseille
Mercredi 29 mai, 10h – 13h

« Art contemporain, collections publiques et secteur privé : vers une nouvelle philanthropie ? »

Quelles formes innovantes d'intervention du secteur privé s'inventent actuellement autour des institutions culturelles et des collections muséales ? Comment des acteurs divers (fondations, foires, musées, galeries...) parviennent-ils à recréer ensemble de nouveaux équilibres et de nouveaux partenariats autour des artistes et des œuvres contemporaines, afin de sauvegarder le patrimoine artistique d'hier et préparer celui de demain ? Ce sont ces questions qui seront posées lors d'une demi-journée de conférence-table ronde, sous la modération de Barbara Satre, historienne de l'art à l'Esaaix et à l'université d'Aix-Marseille, codirectrice de la galerie privée Bea-Ba.

Date de début de l'événement : 29/05/2019

Programme détaillé et nom des participants à venir sur : pac.marseilleexpos.com
Entrée libre sur réservation (rencontres-pros@marseilleexpos.com), dans la limite des places disponibles.

Monde

APPEL À CANDIDATURE

NEW SETTINGS 2020-FONDATION D'ENTREPRISE HERMÈS

Paris, New York

International

Le programme New Settings est ouvert aux artistes français et étrangers. Il accompagne des spectacles hybrides qui se nourrissent d'un dialogue fort avec les arts plastiques, visuels et/ou numériques.

ADMISSION : par dossier (voir les détails sur le site).

CALENDRIER :

- 1) date limite d'envoi : 1^{er} juillet 2019 à 12h ;
- 2) octobre 2019 : annonce des résultats ;
- 3) automne 2019-automne 2020 : accompagnement des projets ;
- 4) septembre-décembre 2020 : présentation des projets soutenus à Paris ou en région parisienne ;
- 5) septembre-octobre 2021 : présentation d'une sélection de projets labellisés New Settings durant le festival « Crossing the Line », dans le cadre d'un temps fort consacré au programme New Settings.

Date limite d'inscription : 01/07/2019

www.fondationentreprisehermes.org
www.bit.ly/2JMesMb

CONFÉRENCE

JOURNÉE D'ÉTUDE AUTOUR DE LA RECHERCHE-ACTION

Bruxelles

cycle de conférences publiques

Dans le cadre d'un laboratoire de recherche mené par Sophie Lapalu et organisé par l'association Fructose de mars à novembre 2019, un cycle de conférences publiques est organisé avec des intervenant.e.s invité.e.s. La recherche-action désigne une démarche qui vise à la coproduction de savoirs entre des acteur.trice.s-auteur.trice.s de champs différents, en vue d'un travail réflexif, pour une transformation sociale.

Journée d'étude organisée avec la participation de :

- Clémence Agnez, commissaire d'exposition, philosophe et co-directrice de Glassbox à Paris.

- Jan Kopp, artiste et co-fondateur de Suspended spaces (Paris-Caen-Berlin).

- Bernard Müller, chercheur indépendant, anthropologue et dramaturge.

- Marie Preston, artiste, maître de conférence à l'université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis et membre de l'équipe Teamed.

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS :

Nombre de places limité. Inscriptions auprès de Fructose : contact@fructosefructose.fr

HORAIRE : 13h-18h

ADRESSE DE L'ÉVÉNEMENT

Greylight Projects
Rue Brialmont 11
1210 Bruxelles
Belgique

Date de début de l'événement :
01/06/2019

www.fructosefructose.fr
contact@fructosefructose.fr

PRIX

GALA BELENOS PRIZE

Bruxelles, Belgique

Le Prix Belenos récompense une intégration artistique dans un projet immobilier ou urbanistique en Belgique. Deux prix sont décernés : un pour un projet temporaire et un pour un projet pérenne. Le Prix Belenos est décerné par un Jury composé de personnalités issues des milieux de l'architecture, du patrimoine, de l'immobilier et de l'urbanisme.

► Date limite de candidature : 31/07/2019

www.belenos.brussels

RÉSIDENTE

FRANS MASEREEL CENTRUM-GENERAL

Kasterlee

Résidence de recherche et d'écriture

Frans Masereel Centrum est l'un des plus grands centres d'art européen. Récemment agrandi, c'est un laboratoire d'impression et une plateforme. Opérant au milieu de la campagne flamande pittoresque, il propulse les arts graphiques et visuels vers des idées et interprétations rafraîchissantes, mais jette également les bases des communautés et

des réseaux d'artistes internationaux.

Frans Masereel Centrum est également un centre de connaissances et un espace d'exposition à l'allure internationale. Il offre aux écrivains, critiques et chercheurs les stimuli nécessaires et une atmosphère sereine pour approfondir, par exemple, les liens entre les arts graphiques et les autres formes d'art, que ce soit par des conversations tranquilles avec d'autres artistes en résidence ou en utilisant la bibliothèque de FMC.

Conditions : Les périodes de résidence durent 6 semaines (résidence générale et résidence en recherche) ou 4 semaines (résidence de rédaction).

De la taille réduite à la sérigraphie, en passant par les sculptures sur bois, les pochoirs numériques et les découpages au laser, les ateliers Frans Masereel Centrum, récemment rénovés et très étendus, peuvent inspirer et accueillir tous les artistes visuels, qu'ils soient novices en photogravure ou en risographie. Les experts en atelier de FMC se feront un plaisir de vous aider avec des ateliers et des conseils adaptés à votre projet artistique.

Période de résidence : du 6 janvier au 11 septembre 2020

► Date limite de candidature : 02/06/2019

<https://fransmasereelcentrum.be>
Frans Masereel Centre
Masereeldijk 5
BE- 2460 Kasterlee

RÉSIDENTE

EAST LONDON PRINTMAKERS AIR

Londres

Gravure

Depuis le dixième anniversaire de East London Printmakers en 2008, le studio propose un programme de résidence. Le but de cette opportunité est de promouvoir le développement professionnel dans la gravure et de créer un espace où les artistes invités pourront partager leurs connaissances et leurs expériences avec les supporters du PEL. Le programme soutient le développement de nouvelles œuvres et l'accès à un réseau d'artistes à Londres. Les candidats sont invités à soumettre une proposition de projet ne dépassant pas douze semaines consécutives, en se concentrant sur la sérigraphie, le relief, l'intaglio ou la combinaison. Les candidats doivent démontrer des connaissances et des compétences antérieures en gravure. Toutefois, le programme encourage l'expérimentation et encourage donc les artistes de toutes les disciplines à postuler. L'assistance technique n'est pas incluse dans le programme de résidence mais peut être disponible moyennant des frais supplémentaires.

Période de résidence : entre juillet et décembre 2019

Conditions : Le programme est ouvert aux artistes locaux, nationaux et internationaux. Les candidats doivent être autonomes, car cette opportunité n'inclut ni l'hébergement ni les frais de matériel. Les bénéficiaires doivent être prêts à enseigner lors d'un atelier de maître d'une journée et à organiser une conférence pour les artistes au profit des supporters du PEL. Les

destinataires seront également invités à faire don aux archives du PEL d'une copie produite lors de leur résidence.

► Date limite de candidature : 01/06/2019

www.eastlondonprintmakers.co.uk
studio@eastlondonprintmakers.co.uk
East London Printmakers
42 Copperfield Road
GB- London E3 4RR

CONFÉRENCE

JOURNÉE D'ÉTUDE-REPAS RECHERCHE AUTOUR DE LA RECHERCHE-ACTION ET DE PRATIQUES ARTISTIQUES AFFILIÉES

Bruxelles

Samedi 1^{er} juin, 13h-18h

Greylight Projects
Rue Brialmont 11, 1210 Saint-Josse-ten-Noode, Belgique

La recherche action désigne une démarche qui vise à la coproduction de savoirs entre des acteur-trice-s-auteur-trice-s de champs différents, en vue d'un travail réflexif, pour une transformation sociale. Elle pose « ses propres référentiels amenant à penser la réalité autrement et par conséquent à agir sur elle pour structurer et reconfigurer nos manières de faire collectif, de faire territoire, de partager et de gérer des ressources du commun, de développer une analyse critique des rapports sociaux et de concevoir autrement un développement »¹. Cette méthodologie autant pratique que théorique interroge les pratiques académiques, les dispositifs institutionnels, la hiérarchisation et la segmentation des savoirs en vue de construire de nouveaux outils de connaissances. En quoi cette démarche permet-elle d'offrir des outils de pensée sur les pratiques artistiques ? Amène-t-elle à transformer la manière de travailler ? Comment négocier un espace réflexif en vue de faire émerger ensemble des savoirs collaboratifs et coopératifs ? Clémence Agnez, philosophe et directrice de l'artist-run-space Glassbox, les artistes Jan Kopp et Marie Preston, l'anthropologue Bernard Müller, fondateur de l'Ouvroir d'Anthropologie Potentielle, accompagné de l'artiste Neven Allanic, réfléchiront à ces questions lors d'un grand repas partagé avec le public, autant convives qu'acteurs des échanges.

1. Hugues Bazin, *Espaces populaires de création culturelle, enjeux d'une recherche-action situationnelle* [http://www.injep.fr/sites/default/files/documents/ca5_bat_0.pdf]

Nombre de places limité. Inscriptions auprès de Fructose : contact@fructosefructose.fr

Date de début de l'événement :
01/06/2019

contact@fructosefructose.fr
www.fructosefructose.fr/



François Olislaeger, Autoportrait, 2019

« Mon 1^{er} dessin de presse »

François Olislaeger
Propos recueillis
par Barbara Soyer

« MON PREMIER DESSIN DE PRESSE N'EST PAS réellement le premier. Étudiant à l'école de dessin et d'art Émile-Cohl à Lyon, je rêvais de travailler pour la presse. Pas encore diplômé, je décide d'envoyer mon dossier à tous les grands journaux français : *Le Monde*, *Libération*, *Charlie Hebdo*, etc. Un jour, je reçois un appel : c'est Cabu en personne qui me donne rendez-vous dans un bistrot des Arts-et-Métiers à Paris au pied des bureaux de *Charlie*. C'est le choc. Je fais le voyage. On se rencontre. Nous sommes juste après le 11 septembre. L'actualité est riche et le dessin de presse est en pleine activité. Cabu me présente le directeur Philippe Val qui trouve que j'ai « un bon coup de crayon ». Pendant plusieurs semaines, tous les lundis, je présenterai des propositions à la conférence de rédaction, sans obtenir l'unanimité des voix. Les décisions sont collégiales chez Charlie. Ma première publication dans le journal aura lieu bien après.

Je décide de m'installer à Paris et je commence à travailler pour *TOC*, un nouveau mensuel qui se monte. À l'occasion des 70 ans de Quino, le créateur de *Mafalda*, je rencontre Pétillon, Plantu, Wolinski, Sergueï, tous présents à l'événement. Je fais leurs portraits qui seront publiés sur 6 pages dans le magazine. Mes dessins sont remarqués par *Le Monde*, qui m'appelle dans la foulée et me passe ma première véritable commande : une série de portraits d'écrivains pour leur cahier d'été. Je les considère comme

mes premiers dessins de presse. On me paie 300 € le dessin. Nous sommes en 2005. C'est la consécration pour moi. J'en pleure de joie. On me donne leur nom le matin, j'envoie le dessin à midi. Jean Echenoz, Zadie Smith, etc. Je les mets en scène devant leur bibliothèque, que je transforme en crypto-paysages. Cette série est l'occasion d'une mise au point d'un procédé de trait et de cadre. Un seul dessin au Rotring et au pinceau, d'une traite, dans un carnet Molskine.

Je continue aujourd'hui à travailler régulièrement pour *Le Monde des livres*. Et pour d'autres journaux et revues comme *le 1*, *America* ou *Beaux-Arts magazine*, où j'alterne dessins d'actualité, portraits, dessins libres et reportages dessinés. Mon dessin a changé en quinze ans, sur le fond et la forme. J'y amène davantage de satire et de matière. Il a gagné en irrévérence et en « picturalité ». Je teste les limites, j'ajoute du grain, je fais apparaître un sein... En réaction à une forme de dessin numérique trop lisse et trop vu ces derniers temps. Mais je m'interroge sur l'avenir du dessin de presse. Le besoin de renouvellement et la crise des vocations sont réels. Je le constate à l'école Émile-Cohl où j'enseigne à mon tour maintenant. Les étudiants s'y intéressent peu, lisent moins la presse. Ils ont peur de s'exprimer avec un stylo. Je les engage de toutes mes forces à le faire, à prendre du plaisir en donnant leur avis. » ■

Né en 1978 à Liège, François Olislaeger est dessinateur, auteur de bandes dessinées, performeur graphique et artiste. Il dessine notamment pour Le Monde, le 1, et Beaux-Arts magazine. Il a récemment exposé à la galerie agnès b. à Hong Kong (« Une fleur par jour, pour Lila »), au musée des Arts et Métiers à Paris (« Monsieur Duchamp nous a dit que l'on pouvait jouer ici ») et au Lux à Valence (« Ernest et la 4^e dimension »).

Liures Uniks Trois

LYDIE ARICKX • WOLFGANG BUCHTA
AURÉLIE DUBOIS • JOSÉ MARIA GONZALEZ
HORST HAACK • AGNÈS LÉVY
GIANPAOLO PAGNI • JEAN-LUC & QUENTIN PARANT

DU 26 AVRIL AU 8 JUIN 2019



TOPOGRAPHIE DE L'ART / OUVERT DU MARDI AU SAMEDI DE 14 H À 19 H
15, RUE DE THORIGNY – 75003 PARIS / WWW.TOPOGRAPHIEDELART.FR

PRONTTEMPS
PRINTEMPS

11^e édition

DE L'ART
DE L'ART
DE L'ART

CONTEMPORAIN
CONTEMPORAIN

10 MAI
18 MAI
10 MAI

pac.marseilleexpos.com

2 JUIIN 2019
2 JUIIN 2019

Aix Marseille Provence Métropole